Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 24 NOVEMBRE 1877.

Nominations.

Bureau du Secrétaire.

Québec, 16 novembre 1877.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR d'associer à la commission de la paix :

Pour le district de Kamouraska :—Alfred Marquis et Grégoire Soucis, écuyers, de la paroisse de Saint-André, dans le comté de Kamouraska.

Pour le district de Montmagny :—Régis Bélanger, écuyer, de la paroisse de Saint-Lazare, dans le comté de Bellechasse.

Pour le district de Saint-François :—Joseph M. Loucrafft, écuyer, de Paquetville, dans le comté de Compton.

Pour le district de Montréal :—Thomas Buchanan, écuyer, de la cité de Montréal. 8255

Département de l'Instruction Publique.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 12 novembre courant, (1877), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, faire les nominations suivantes, savoir :

Inspecteurs d'écoles.

1. M. Ambroise Tétreault, en remplacement de M. Petrus Hubert, démissionnaire, pour la ville de Trois-Rivières et pour les comtés de Maskinongé et de Saint-Maurice.

2. M. Zotique Ovide Hector Lamarche, en remplacement de M. M. Caron, décédé.

3. M. David Lefebvre, en remplacement de M.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 24th NOVEMBER, 1877.

Appointments.

Secretary's Office,

Quebec, 16th November, 1877.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to associate to the commission of the peace :

For the district of Kamouraska :—Alfred Marquis and Gregoire Soucis, esquires, of the parish of Saint André, in the county of Kamouraska.

For the district of Montmagny :—Régis Bélanger, esquire, of the parish of Saint Lazare, in the county of Bellechasse.

For the district of Saint Francis :—Joseph M. Loucrafft, esquire, of Paquetville, in the county of Compton.

For the district of Montreal.—Thomas Buchanan, esquire, of the city of Montreal. 8266

Department of Public Instruction.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council dated the 12th November instant, (1877), and by virtue of the powers on him conferred, to made the following appointments, to wit :

School inspectors.

1. Mr. Ambroise Tétreault, *vice* Mr. Petrus Hubert, resigned, for the town of Three Rivers, and for the counties of Maskinongé and Saint Maurice.

2. Mr. Zotique Ovide Hector Lamarche, *vice* Mr. M. Caron, deceased.

3rd. Mr. David Lefebvre, *vice* Mr. P. Hubert, for

P. Hubert, pour le comté de Champlain, et de M. F. E. Juneau, pour partie du comté de Portneuf.

4. M. George Stanislas Vien, pour le nouveau district d'inspection de Beauce.

5. M. Calixte Brault, pour le nouveau district comprenant les comtés de Jacques-Cartier, Soulanges et Vaudreuil.

6. M. Louis Nérée Levesque, pour le nouveau district détaché de celui de M. Alexander, dans le comté de Drummond et Arthabaska.

Examinateur.

Joseph Perron, écuyer, notaire, nommé membre du bureau des examinateurs de Charlevoix, en remplacement de J. B. Dupont, écuyer, qui n'a plus son domicile dans les limites du district.

Délimitation.

Annexer à Sainte-Marie de Monnoir, comté de Rouville, cette partie du rang du Cordon, depuis et y compris la terre de Joseph Vien, fils de Toussaint, jusqu'à et y compris celle d'Alfred Bessette, des deux côtés du dit rang.

Commissaires d'écoles.

Bonaventure, Paspébiac.—Le Rév. M. Cyprien Larrivée et M. Louis Huard, fils de Gilbert, en remplacement de MM. Didace Gaumont et Salomon Castilloux.

Charlevoix, Eboulements.—Le Rév. M. P. Boily, en remplacement de M. François Xavier Côté.

Montmorency, Saint-Pierre. — M. Théophile Morency, en remplacement de M. François Paradis, décédé.

Nicolet, Saint-Samuel.—M. Uldorique Poirier, en remplacement de M. Ephrem Provencher.

Québec, Stoneham.—MM. Augustin Loignon et John Poyne, en remplacement de MM. William Corrigan et Joseph Verret.

Saint-Hyacinthe, Saint-Charles.—M. Louis Napoléon Messier, en remplacement de lui-même. L'assemblée du mois de juillet dernier est illégale pour avoir été tenue à neuf heures au lieu de dix heures du matin.

Syndic d'écoles.

Bonaventure, Cox.—M. Benjamin Joseph, en remplacement de M. James Huard, sorti de charge.

8277

the county of Champlain, and Mr. F. E. Juneau, for a part of the county of Portneuf.

4. Mr. George Stanislas Vien, for the new district of inspection of Beauce.

5. Mr. Calixte Brault, for the new district comprising the counties of Jacques-Cartier, Soulanges and Vaudreuil.

6. Mr. Louis Nérée Lévesque, for the new district detached from Mr. Alexander's district, in the counties of Drummond and Arthabaska.

Examiner.

Joseph Perron, esquire, notary, appointed member of the board of examiners of Charlevoix, *vice* J. B. Dupont, esquire, who has no longer his domicile within the limits of the district.

Bounding.

To annex to Sainte Mary of Monnoir, in the county of Rouville, that part of the range of the *Cordon*, from and including the property of Joseph Vien, son of Toussaint, as far as and including that of Alfred Bessette, on both sides of the said range.

School Commissioners.

Bonaventure, Paspébiac.—The Revd. Mr. Cyprien Larrivée and Mr. Louis Huard, son of Gilbert, *vice* Messrs. Didace Gaumont and Salomon Castilloux.

Charlevoix, Eboulements.—The Revd. Mr. P. Boily, *vice* Mr. François Xavier Côté.

Montmorency, Saint Pierre.—Mr. Théophile Morency, *vice* Mr. François Paradis, deceased.

Nicolet, Saint Samuel.—Mr. Uldorique Poirier, *vice* Mr. Ephrem Provencher.

Quebec, Stoneham.—Messrs. Augustin Loignon and John Poyne, *vice* Messrs. William Corrigan and Joseph Verret.

Saint Hyacinthe, Saint Charles. — Mr. Louis Napoléon Messier, *vice* himself. The meeting of the month of July last is illegal from having been held at nine instead of ten o'clock in the forenoon.

School trustee.

Bonaventure, Cox.—Mr. Benjamin Joseph, *vice* Mr. James Huard, out going trustee.

8278

Proclamations.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC. [L. S.] } L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le TROISIEME jour du mois de DECEMBRE prochain,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au troisième jour du mois de décembre prochain.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à MERCREDI, le DIX-NEUVIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec, le dit troisième jour de décembre prochain ; et nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnelle-

Proclamations.

CANADA, PROVINCE OF QUEBEC. [L. S.] } L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the THIRD day of the month of DECEMBER next, to have been commenced and held,—GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands prorogued to the third day of the month of December next.

NEVERTHELESS for certain causes and considerations, We have though fit further to prorogue the same to WEDNESDAY, the NINETEENTH day of the month of DECEMBER next, so that neither your nor any of you, on the said third day of December next, at Our said city of Quebec, to appear are to be held and constrained, for We do will that you and each of you and all others in this behalf interested, that on WEDNESDAY, the

ment et soyez en Notre dite Cité de Québec, MERCREDI, le DIX-NEUVIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le conseil commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-TROISIEME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

8385

NINETEENTH day of the month of DECEMBER next, at Our said City of Quebec, personnally you be and appear for the DISPATCH OF BUSINESS, to treat, do, act and conclude upon those things which in Our Legislature of the Province of Quebec, by the Common Council of Our said Province, may by the favor of God, be ordained.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this TWENTY THIRD day of NOVEMBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the forty first year of Our Reign.

By command,
L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery.

8386

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.
Département des Terres de la Couronne.
Adj. (4584.) AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'Acte 32 Victoria, chapitre 11, et de ses amendements, savoir :

Canton DeSalaberry.
(3ème rang.)

La vente du lot No. 9, faite à William Kerr.
" " No. 10, " James Kerr.
" " No. 12, " James Kennedy.
" " No. 14, " Joseph Varin.

(4e rang.)

La vente des lots Nos. 23 et 24, faite à John Campbell, senr.

(7e rang.)

La vente du lot No. 16, faite à Félix Chalifoux.
La vente des moitiés S. des lots Nos. 14 et 15, faite à Edouard St. Aubin.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 16 novembre 1877. 8271

PROVINCE DE QUÉBEC.
Département des Terres de la Couronne.
(Adj. 4583.) AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Canton Wotton.
(15e rang.)

La vente du lot No. 11, faite à Isaie Henairé.
" " No. 12, " François Henairé.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 16 novembre 1877. 8273

PROVINCE DE QUÉBEC.
Département des Terres de la Couronne.
(Adj. 4582.) AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.
Department of Crown Lands.
Adj. (4584.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Township of DeSalaberry.
(3rd range.

Lot No. 9, sold to William Kerr.
" No. 10, " James Kerr.
" No. 12, " James Kennedy.
" No. 14, " Joseph Varin.

(4th range.)

Lots Nos. 23 and 24, sold to John Campbell, senr.

(7th range.)

Lot No. 16, sold to Félix Chalifoux.
The S. halves of lots Nos. 14 and 15, sold to Edouard St. Aubin.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Quebec, 16th November, 1877. 8272

PROVINCE OF QUEBEC.
Department of Crown Lands.
(Adj. 4583.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11, and amendments thereto, viz :

Township of Wotton.
(15th range.)

Lot No. 11, sold to Isaie Henairé.
" No. 12, " François Henairé.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Quebec, 16th November, 1877. 8274

PROVINCE OF QUEBEC.
Department of Crown Lands.
(Adj. 4582.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that

donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'Acte 32 Victoria, chapitre 11, et de ses amendements, savoir :

Canton Templeton.

(9e rang.)

La vente de la ½ S. du lot No. 17, faite à Michael Carroll.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 15 novembre 1877. 8247

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 2 novembre 1877.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur par Octave Lavallée, écuyer, notaire, de la ville de Berthier, dans le district de Richelieu, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes et répertoire de feu Mtre. F. X. Lafond, en son vivant, écuyer, notaire, de la dite ville de Berthier, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict., ch. 33.

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

7849 3

PARLEMENT FEDERAL.

SUBSTANCE DES RÈGLES RELATIVES AUX AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation de Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits ou priviléges exclusifs ou particuliers ou ayant pour objet quelque amendement de même nature à un acte antérieur, sont notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demande dans la *Gazette du Canada* et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. A Québec et à Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du greffier de la Chambre où le bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requérant paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill Privé n'est reçue par l'un ou l'autre Chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.
ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes,
Canada.

Ottawa, 24 septembre 1877. 6773 9

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement

the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11, and amendments thereto, viz :

Township of Templeton.

(9th range.)

The S. ½ of lot No. 17, sold to Michael Carroll.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Quebec, 15th November, 1877. 8248

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 2nd November, 1877.

Public notice is hereby given that there has been presented to His Excellency the Lieutenant Governor, a petition from Octave Lavallée, esquire, notary, of the city of Berthier, in the district of Richelieu, praying for permission to accept the transfer of the minutes, repertory and index of the late Mtre. F. X. Lafond, in his lifetime, esquire, notary, in the said city of Berthier, in accordance with the dispositions of the Act 39 Vict., ch. 33.

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant Secretary.

7850

DOMINION PARLIAMENT.

SUBSTANCE OF RULES RELATING TO NOTICES FOR PRIVATE BILLS.

Parties intending to apply to Parliament for Private Bills giving any exclusive privilege or profit, or private, or corporate advantage, or for the amendment of any former act of a like nature, are notified that by the rules of the two Houses of Parliament, published at length in the *Canada Gazette*, they are required to give two months notice of their intended application in the *Canada Gazette* and in a newspaper of the county or district affected, and to transmit to the clerk of each House, copies of the newspapers containing the first and last insertion of such notice. In Quebec and Manitoba, the notice is to be published in the english and french languages.

Every applicant for a Private Bill is required, eight days before the opening of Parliament, to deposit with the clerk of the House in which the bill is to originate, a copy of such bill with a sum sufficient to pay for the translation and printing of the same. Between the second reading of the bill and its consideration by the committee to whom it is referred, the applicant is to pay a fee of $200, besides the cost of printing the act in the Statutes.

No petition for a Private Bill is received by either House after the expiration of the first ten days of the session.

ROBERT LEMOINE,
Clerk of the Senate.
ALFRED PATRICK,
Clerk of the Commons,
Canada.

Ottawa, 24th September, 1877. 6774

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette")

(lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877. 7647 4

to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.
G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Quebec, 23rd January, 1877. 7648

Demandes au Parlement.

AVIS

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte pour incorporer certaines personnes résidentes en la cité des Trois-Rivières et ailleurs, sous le nom de "Compagnie de chemin de fer de Saint-Maurice," pour la construction d'un chemin de fer sur le côté ouest de la rivière Saint-Maurice, de la cité des Trois-Rivières, à un point sur le haut du Saint-Maurice, à ou près des chutes La Tuque.

Trois-Rivières, 20 novembre 1877. 8279

AVIS.

Une demande sera faite à la Législature Provinciale de Québec, pour obtenir un acte incorporant une compagnie devant construire un chemin de fer depuis les eaux du fleuve Saint-Laurent, d'un point quelconque, entre la ville des Trois-Rivières et la cité de Québec, allant à un point quelconque sur le lac Saint Jean, dans le comté de Chicoutimi.

Montréal, 13 novembre 1877. 8087 2

AVIL PUBLIC.

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa proclaine session, par Patrick McKenna *et al.*, pour la passation d'un acte amendant le chap. 51, de la 37 Victoria de Québec, intitulé : "Acte pour réviser et refondre la charte de la cité de Montréal, et les divers actes qui l'amendent" de manière à ce que les propriétés coloriées d'une légère teinte neutre, sur le plan du parc Mont-Royal, déposé dans le bureau du Greffier du Conseil Législatif, ne soient dans les limites de la cité de Montréal, et n'en fassent partie que pour les fins du dit parc et son agrandissement, et lorsquelles seront requises et acquises à cete fin, et afin de relever les propriétaires de ces terrains des redevances que la cité de Montréal pourrait réclamer d'eux en vertu du dit acte.

LACOSTE & GLOBENSKY,
Procureurs des Requérants.

Montréal, 15 novembre 1877. 8115 2

AVIS.

Avis est par le présent donné que "The Quebec Young Men's Christian Association" demandera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, un acte d'incorporation.

Québec, 23 octobre 1877. 7487 5

Applications to Parliament.

NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next sessions for an act to incorporate certain parties residents of the city of Three Rivers and elsewhere, under the title of "The Saint Maurice Railway Company," for the construction of a railway on the west side of the river Saint Maurice, from the city of Three Rivers, to a point on the upper Saint Maurice, at or near La Tuque falls.

Three Rivers, 20th November, 1877. 8280

NOTICE.

Application will be made to the Provincial Legislature of Quebec, at its next session, for an act to incorporate a company to construct a railroad from the waters of the river Saint Lawrence, at any point between the town of Three Rivers, and the city of Quebec, to any point on the lake Saint John, in the county of Chicoutimi.

Montreal, 13th November, 1877. 8088

PUPLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, by Patrick McKenna *et al.*, for the passing of an Act to amend chapter 51, of the 37th Victoria of Quebec. intituled "An act to revise and consolidate the charter of the city of Montreal, and the several acts amending the same," in such manner that all the real estate colored in a light neutral tint, on the plan of Mount Royal Park, fyled in the office of the clerk of the Legislative Council, be deemed to be within the limits of the city of Montreal, and form part thereof solely for the purposes of the said park and its extension, and when they shall have been required and purchased for such purposes so as to exempt the proprietors of these lots from which the city of Montreal may claim from them in virtue of the said act.

LACOSTE & GLOBENSKY,
Attorneys for Petitioners.

Montreal, 15th November, 1877. 8116

NOTICE.

Notice is hereby given that "The Quebec Young Men's Christian Association," will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act of incorporation.

Quebec, 23rd October, 1877. 7488

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du parlement de la province de Québec, pour autoriser le Barreau de la dite province à admettre M. J. F. Quinn, étudiant en droit, au nombre de ses membres, après examen.

Montréal, 6 novembre 1877. 7893 3

Avis public est par le présent donné que l'Institution Protestante des Sourds et Muets et des Aveugles, demandera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, un acte pour amender l'acte d'incorporation de la dite institution en changeant son nom pour celui de "MacKay Institution for Protestant Deaf Mutes" et pour autres fins.

F. MACKENZIE,
Secrétaire-trésorier.
LUNN & DAVIDSON,
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 5 novembre 1877. 7853 4

Avis public est par le présent donné que certaines personnes de la cité de Trois-Rivières, demanderont à la prochaine session de la Législature de Québec, la passation d'un acte incorporant une association qui sera connue sous le nom de "Cercle Saint-Louis de Trois-Rivières."

L. F. T. BUISSON,
Secrétaire.

7857 3

AVIS

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour incorporer une compagnie pour fabriquer du sucre de betteraves en cette province, sous le nom de "La Compagnie de sucre de betteraves du Canada."

Saint-Hyacinthe, 7 novembre 1877. 7925 3

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné qu'une demande sera faiie à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour incorporer une compagnie qui construira un chemin de fer partant de la cité de Montréal pour se rendre au Sault aux Récollets.

Montréal, 31 octobre 1877. 7739 5

DEMANDE AU PARLEMENT.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, de la part de la corporation du village de Sainte-Rose, pour un acte à l'effet d'annexer à son territoire les terrains ci-après désignés qui forment actuellement partie de la municipalité de la paroisse de Sainte-Rose, savoir: 1. Le terrain de Isaie Ouimet, portant le numéro 47, du plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Sainte-Rose; 2. Le terrain de Joseph Ouimet, portant le numéro 48, du dit plan et livre de renvoi officiels de la dite municipalité de la paroisse de Sainte-Rose; 3. Le terrain de Joseph Rivet, portant le numéro 49, des dits plan et livre de renvoi officiels de la dite municipalité de la paroisse de Sainte-Rose; 4. Le terrain de Joseph Cyr, portant le numéro 50, des dits plan et livre de renvoi officiels de la dite municipalité de la paroisse de Sainte-Rose.

P. O. GRENIER,
Sec.-Trésorier.

Sainte-Rose, 30 octobre 1877. 7723 4

AVIS.

The Montreal City Passenger Railway Company demandera à la prochaine session de la Législature de Québec, le pouvoir de réduire son capital et pour autres fins.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Solliciteurs de la Compagnie.

Montréal, 20 octobre 1877. 7449 6

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the parliament of the province of Quebec, to authorize the Bar of the said province to admit M. J. F. Quinn, law student, among its members, after due examination.

Montreal, 6th November, 1877. 7894

Notice is hereby given that the Protestant Institution for Deaf Mutes and the Blind, will make application to the Legislature of the Province of Quebec, at the next session thereof, for an act to amend the act of incorporation of the said institution by changing its name to that of the "MacKay Institution for Protestant Deaf Mutes" and for other purposes.

F. MACKENZIE,
Secretary treasurer.
LUNN & DAVIDSON,
Sollicitors for applicants.

Montreal, 5th November, 1877. 7854

Public notice is hereby given that certain persons of the city of Three Rivers, will at the next session of the Legislature of Quebec ask, for the passing of an act incorporating an association to be known as "The Saint Louis Club of Three Rivers."

L. F. T. BUISSON,
Secretary.

7858

NOTICE

Is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for the passing of an act to incorporate a company to extract sugar from beet roots in this province, to be called "The Canada Beet Root Sugar Company."

Saint Hyacinthe, 7th November, 1877. 7926

PUBLIC NOTICE

Application will be made to the Provincial Legislature of Quebec, at its next session, for an act to incorpotate a company to construct a railroad from the city of Montreal to Sault aux Recollets.

Montreal, 31st October, 1877. 7740

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Notice is hereby given that application will be made to the Quebec Legislature, at its next session, on behalf of the corporation of the village of Sainte Rose, for an act to annex to its territory the lands hereinafter designated now forming part of the municipality of the parish of Sainte Rose, to wit: 1. The property of Isaie Ouimet, being number 47, on the official plan and in the book of reference for the municipality of the parish of Sainte Rose; 2. The property of Joseph Ouimet, being number 48, of the said official plan and book of reference for the said municipality of the parish of Sainte Rose; 3. The property of Joseph Rivet, being number 49, of the said official plan and book of reference for the said municipality of the parish of Sainte Rose; 4. The property of Joseph Cyr, being number 50, of the said official plan and book of reference for the said municipality of the parish of Sainte Rose.

P. O. GRENIER,
Sec. Treasurer.

Sainte Rose, 30th October, 1877. 7724

NOTICE.

The Montreal City Passenger Railway Company will apply to the Legislature of Quebec, at its next session, for power to reduce its capital stock and for other purposes.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Solicitors for the Company.

Montreal, 20th October, 1877. 7450

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender l'acte passé à la dernière session de la dite Législature, amendant la loi concernant l'instruction publique, en ce qui concerne la cité de Sherbrooke.

Sherbrooke, 24 octobre 1877. 7583 5

AVIS.

Le soussigné s'adressera à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte lui permettant de vendre les propriétés suivantes, substituées par le testament de feu Peter Devins, savoir :

Le lot No. 818, sur les plans officiels et livre de renvoi pour le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, située au coin des rues Saint-Hubert, Mignonne et Saint-Christophe.

Le lot No. 31, sur les dits plans pour le quartier Sainte-Marie, de la dite cité, situé au coin de la rue Sainte-Marie, de l'Avenue Colborne et de la rue Craig.

Le lot No. 33, du dit quartier Sainte-Marie, sur la rue Sainte-Marie ; le lot No. 191, du dit quartier Sainte-Marie, sur la rue Craig et l'Avenue Colborne.

RICHARD J. DEVINS,
Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Ses avocats.

Montréal, 8 novembre 1877. 7979 3

AVIS.

A la prochaine session du Parlement de la province de Québec, demande sera faite pour la passation d'un acte autorisant le barreau de cette Province à admettre Charles Leduc, directeur du cadastre, au nombre de ses membres, après l'examen requis.

Hull, 9 novembre 1877. 8023 3

AVIS.

A la prochaine session du Parlement de la province de Québec, demande sera faite pour la passation d'un acte autorisant le barreau de cette Province à admettre Nérée Tétreau, notaire, au nombre de ses membres après l'examen requis.

Hull, 9 novembre 1877. 8021 3

AVIS

Est par les présentes donné qu'à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, application sera faite par la municipalité du village de Saint-Gabriel, dans le comté d'Hochelaga, demandant un acte spécial pour être incorporé en municipalité de ville, en appliquant à la dite municipalité l'acte général des clauses de corporation de ville et conformément aux dispositions d'icelui acte passé à la dernière session de la dite Législature.

Par ordre,
HYTHE. BRUNET,
Secrétaire-Trésorier.

Saint-Gabriel, 7 novembre 1877. 8217 2

AVIS PUBLIC.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le feu des comtés de Chambly, Laval et Jacques-Cartier, s'adressera à la législature de Québec, à la prochaine session pour un acte d'incorporation spécial et pour changer son nom, s'il y a lieu.

DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Avocats de la dite Compagnie.

Montréal, 12 novembre 1877. 8223 2

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour incorporer la Société "Union Saint-Joseph à Notre-Dame de Beauport."

AMYOT & CASGRAIN,
Solliciteurs de la dite société.

Québec, 14 novembre 1877. 8165 2

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for the passing of an act to amend act passed at the last session of said Legislature, amending the law respecting public instruction, in so far as respects the city of Sherbrooke.

Sherbrooke, 24th October, 1877. 7584

NOTICE.

The undersigned will apply to the Quebec Legislature, at its next session, for an empowering him to sell the following properties situate in the city of Montreal, substituted by the will of the late Peter Devins, to wit.

Lot No. 818, on the official cadastral plan for the Saint James ward, corner of Saint Hubert, Mignonne and Saint Christophe streets.

Lot No. 31, on said plans for Sainte Mary's ward, corner Sainte Mary street, Colborne Avenue, and Craig streets.

Lot No. 33, on said plans for Sainte Mary's ward on Sainte Mary street ; lot No. 191, on said plan, for Sainte Mary ward, on Craig street and Colborne Avenue.

RICHARD J. DEVINS,
By DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
His attorneys.

Montreal, 8th November, 1877. 7980

NOTICE.

At the next session of Parliament of the province of Quebec, demand will be made for the passing of an act authorizing the bar of the said Province to admit Charles Leduc, director of cadastre, among its members after due examination.

Hull, 9th November, 1877. 8024

NOTICE.

At the next session of Parliament of the province of Quebec, demand will be made for the passing of an act authorizing the bar of the said Province to admit Nérée Tétreau, notary, among its members after due examination.

Hull, 9th November, 1877. 8022

NOTICE

Is hereby given that at the next session of the Quebec Legislature, application shall be made by the municipality of the village of Saint Gabriel, county of Hochelaga, asking for a special act to be incorporated into a town municipality, in applying to the said municipality the town corporation general clauses act, and in pursuance to the same passed at the last session of the said Legislature.

By command,
HYTHE. BRUNET,
Secretary Treasurer.

Saint Gabriel, 7th November, 1877. 8218

PUBLIC NOTICE.

The Mutual Fire Insurance Company of the counties of Chambly, Laval and Jacques-Cartier, will apply to the Quebec Legislature at its next session for a special act of incorporation and for a change of its name, if need be.

DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Attorneys for the Company.

Montreal, 12th November, 1877. 8224

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for the passing of an act to incorporate the Society "Union Saint Joseph à Notre-Dame de Beauport."

AMYOT & CASGRAIN,
Sollicitors for said society.

Quebec, 14th November, 1877. 8166

AVIS.

Demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par la Compagnie d'Assurance Mutuelle des comtés de Shefford et Brome, pour obtenir un acte pour remplacer certaines affaires techniques, afin de rendre son administration moins dispendieuse et pour d'autres fins en rapport avec ses affaires.

J. M. CHAPMAN,
Directeur gérant.

Waterloo, 13 novembre 1877. 8089 2

AVIS

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, par les habitants de l'Anse aux Gascons, dans les township et paroisse de Port Daniel, comté de Bonaventure, d'un acte érigeant en municipalité séparée cette partie des township et paroisse de Port Daniel, connue sous le nom d'Anse aux Gascons, les limites de la future municipalité devant être comme suit : à l'est la Pointe aux Maquereaux, c'est-à-dire la limite séparant les comtés de Gaspé et Bonaventure, et à l'ouest la propriété de M. Simon Paresy inclusivement. Cette municipalité sera ainsi toute dans le premier rang.

7725 4

NOTICE.

Application will be made by the Legislature of the Province of Quebec, at its next session by the Mutual Fire Insurance Company of the counties of Shefford and Brome, for an act to supply certain technical matters to render its administration less expensive and for other general purposes connected with its business.

J. M. CHAPMAN,
Manag. Director.

Waterloo, 13th November, 1877. 8090

NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislative Assembly of Quebec, at its next session, by the inhabitants of l'Anse aux Gascons, in the township and parish of Port Daniel, county of Bonaventure, for an act erecting into a separate municipality that part of the township and parish of Port Daniel, known by the name of *Anse aux Gascons*, the limits of the future municipality will be as follows : on the east " la Pointe aux Maquereaux, " that is to say the limit dividing the counties of Gaspé and Bonaventure, and on the west the property of M. Simon Paresy inclusively. The whole of this municipality will therefore be in the first range.

7726

Avis Divers.

Canada,
Province de Québec,
District de Kamouraska. } *Cour Supérieure.* No. 73.

Dame Marie Zoé Lizotte, épouse de Henri Lamarre, cultivateur, de la Rivière Ouelle, susdit district, et duement autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Henri Lamarre, Défendeur.

Le dite demanderesse a, le vingt-sixième jour de septembre dernier, porté contre le dit Défendeur une action en séparation de biens devant la dite cour.

ALEXIS DESSAINT,
Procureur de la Demanderesse.

Kamouraska, 23 novembre 1877. 8317

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Ann Jane Wright, des cité et district de Montréal, épouse de Rémi Gohier, marchand, du même lieu, judiciairement autorisée à ester en justice aux fins des présentes,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Rémi Gohier, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été, ce jour, instituée.

LAREAU & LEBEUF,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 16 novembre 1877. 8251

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Tharsile Quintin, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, épouse de Amable Viau dit Lespérance, boucher, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Amable Viau dit Lespérance, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

GEOFFRION, RINFRET,
ARCHAMBAULT & DORION,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 19 novembre 1877. 8305

Miscellaneous Notices.

Canada,
Province of Quebec,
District of Kamouraska. } *Superior Court.* No. 73.

Dame Marie Zoé Lizotte, wife of Henri Lamarre, farmer, of River Ouelle, district aforesaid, and duly authorized to appear in judicial proceedings,

Plaintiff ;

vs.

The said Henri Lamarre, Defendant.

The said plaintiff has, on the twenty sixth day of September last, instituted against the said defendant an action for separation as to property before the said court.

ALEXIS DESSAINT.
Attorney for Plaintiff.

Kamouraska, 23rd November, 1877. 8318

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Ann Jane Wright, of the city and district of Montreal, wife of Rémi Gohier, of the same place, merchant, and judicially authorized to *ester en justice*,

Plaintiff ;

vs.

The said Rémi Gohier, Defendant.

An action for separation as to property has been, this day, instituted.

LAREAU & LEBEUF,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 16th November, 1877. 8252

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

Tharsile Quintin, of the city of Montreal, in the district of Montreal, wife of Amable Viau dit Lespérance, butcher, of the same place, and duly authorized to *ester en justice*,

Plaintiff ;

vs.

The said Amable Viau dit Lespérance, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

GEOFFRION, RINFRET,
ARCHAMBAULT & DORION,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 19th November, 1877. 8306

Province de Québec, District de Kamouraska. } *Cour Supérieure.*

Avis est donné par les présentes que Dame Léopoldine *alias* Léopold Lemelin, épouse de Pierre Pepin dit Lachance *alias* Pierre Lachance, pilote, de Sainte-Anne Lapocatière, a institué une action en séparation de biens d'avec lui.

L. A. LANGLAIS,
Procureur de la Demanderesse.

Kamouraska, 2 novembre 1877. 7861 3

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.* No. 525.

Dame Philomène Archambault, de la cité de Montréal, épouse de William Murray, bijoutier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit William Murray, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

OUIMET, OUIMET & NANTEL,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 6 novembre 1877. 7947 3

AVIS.

Demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, par le révérend Pierre Edmond Gendreau, procureur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, de Saint-Hyacinthe, l'Honorable William Henry Chaffers, senateur, de Saint-Césaire, l'Honorable Pierre Euclide Roy, M. C. L., de Saint-Pie, l'Honorable Boucher de LaBruère, M. C. L., Pierre Bachand, président de la banque de Saint-Hyacinthe, Ernest Th. Gennert, de Warrenton, en Allemagne Henry Barbeau, caissier de la Banque Consolidée, à Saint-Hyacinthe, Lambert Sarrazin, commerçant, Romuald St. Jacques, caissier de banque, Louis Taché, shérif, Louis Côté, manufacturier, François A. Girouard, cultivateur, Misael Archambault, cultivateur, Louis Tellier, avocat, Jules Vannieuwenhuyse, gentilhomme, Willy Lamothe, cultivateur, tous ces derniers de Saint-Hyacinthe, le Révérend Christophe Poulin, prêtre, curé, Antoine Casavant, cultivateur, de Saint-Dominique, Rosaire Thibaudeau, marchand, Joseph Barsalou, manufacturier, de Montréal, Guillaume Cheval, M. P., marchand, de Saint-Hilaire, Emery Lafontaine, notaire, de Saint-Hugues, Jean-Baptiste Beaudry, cultivateur, de Saint-Marc, pour obtenir des lettres patentes les incorporant, et telles autres personnes qui deviendront actionnaires dans la dite compagnie comme corps politique et incorporé sous le nom de " La compagnie de sucre de betteraves du Cadada," pour fabriquer le sucre de betteraves en cette province.

La place d'affaires de la dite compagnie sera dans la cité ou les environs de la cité de Saint-Hyacinthe.

Le capital sera de deux cents mille piastres, divisées en deux mille actions, de cent piastres chacune.

Les dits Révérend Pierre Edmond Gendreau, Boucher de LaBruère, Pierre Bachand, Lambert Sarrazin, Henry Barbeau, Antoine Casavant, qui sont tous sujets de Sa Majesté de naissance, et Ernest Th. Gennert, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

A. O. S. BEAUCHEMIN,
Procureur des requérants.

Saint-Hyacinthe, 7 novembre 1877. 7923 3

Canada, Province de Québec, District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Dame Caroline Benoit, épouse de Moise Lefebvre, marchand, de la ville d'Iberville, dit district, autorisée à ester en justice, a, ce jour, intenté contre son mari une action en séparation de biens.

CARREAU & BERNIER,
Avocats de la Demanderesse.

Saint-Jean, 24 octobre 1877. 7569 5

Province of Quebec, District of Kamouraska. } *Superior Court.*

Notice is hereby given that Mrs. Léopoldine *alias* Léopold Lemelin, wife of Pierre Pepin dit Lachance *alias* Pierre Lachance, pilot, of Sainte Anne Lapocatière, has instituted an action for separation as to property against her husband.

L. A. LANGLAIS,
Attorneys for the Plaintiff.

Kamouraska, 2nd November, 1877. 7862

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.* No. 525.

Dame Philomène Archambault, of the city of Montreal, wife of William Murray, of the same place, jeweller, duly authorized *à ester en justice*, Plaintiff ;

vs.

The said William Murray, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

OUIMET, OUIMET & NANTEL,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 6th November, 1877. 7948

NOTICE.

Application will be made to the Lieutenant-Governor in Council, by the Reverend Pierre Edmond Gendreau, procurator of the seminary of Saint Hyacinthe, of Saint Hyacinthe, the Honorable William Henry Chaffers, senator, of Saint Cesaire, the Honorable Pierre Euclide Roy, M. C. L., of Saint Pie, the Honorable Boucher de LaBruère, M. C. L., Pierre Bachand, president of the bank of Saint Hyacinthe, Ernest Th. Gennert, of Warrenton, in Germany, Henry Barbeau, cashier, of the Consolidated Bank of Saint Hyacinthe, Lambert Sarrazin, trader, Romuald St. Jacques, bank cashier, Louis Taché, sheriff, Louis Côté, manufacturer, François A. Girouard, farmer, Misael Archambault, farmer, Louis Tellier, advocate, Jules Vannieuwenhuyse, gentleman, Willy Lamothe, farmer, all of Saint Hyacinthe, the Reverend Christophe Poulin, priest, *curé*, Antoine Casavant, farmer, of Saint Dominique, Rosaire Thibaudeau, merchant, Joseph Barsalou, manufacturer, of Montreal, Guillaume Cheval, M. P., merchant, of Saint Hilaire, Emery Lafontaine, notary, of Saint Hugues, Jean-Baptiste Beaudry, farmer, of Saint Marc, for letters patent, constituting them and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body politic and corporate, under the name of the " Canada beet root sugar company," to make beet root sugar in this province.

The said company's principal place of business will be in the city of Saint Hyacinthe or its environs.

Its capital will be two hundred thousand dollars, divided into two thousand shares of one hundred dollars each.

The said Reverend Pierre Edmond Gendreau, Boucher de LaBruère, Pierre Bachand, Lambert Sarrazin, Henry Barbeau, Antoine Casavant, all of whom are subjects of Her Majesty by birth, and Ernest Th. Gennert, will be the first directors of the said company.

A. O. S. BEAUCHEMIN,
Attorney for petitioners.

Saint Hyacinthe, 7th November, 1877. 7924

Canada, Province of Quebec, District of Iberville. } *Superior Court.*

Dame Caroline Benoit, wife of Moise Lefebvre, merchant, of the town of Iberville, in said district, and duly authorized, has this day, instituted against her husband, an action *en séparation de biens.*

CARREAU & BERNIER,
Plaintiff's Attorneys.

Saint John's, 24th October, 1877. 7570

Canada,
Province de Québec,
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Dame Marie Berger, épouse de Julien Robert, cultivateur, de la paroisse Saint-Grégoire, dit district, et autorisée à ester en justice, a, ce jour, intenté contre son mari une action en séparation de biens.

CARREAU & BERNIER,
Avocats de la Demanderesse.

Saint-Jean, 23 octobre 1877. 7567 5

PROVINCE DE QUÉBEC.
Municipalité du Comté de Beauce.

Avis public est par les présentes donné par Pierre Bélanger, Secrétaire-Trésorier, que le conseil de cette municipalité a passée une résolution à sa session générale du douze septembre dernier (1877), laquelle dite résolution a été duement approuvée par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, le trentième jour d'octobre dernier, détachant le territoire ci-après mentionné de la municipalité actuelle de Broughton, et formant une nouvelle municipalité sous le nom de Municipalité de Saint-Pierre de Broughton, dans le comté de Beauce, savoir:

1. La partie des cinquième, sixième et septième rangs du canton de Broughton, s'étendant du lot numéro un inclusivement, jusqu'au lot numéro sept, aussi inclusivement.

2. La partie du huitième rang du dit canton de Broughton, s'étendant du lot numéro un inclusivement, jusqu'au lot numéro neuf, aussi inclusivement.

3. La partie du neuvième rang du dit canton de Broughton, s'étendant du lot numéro un inclusivement, jusqu'au lot numéro onze, aussi inclusivement.

4. La partie des dixième et onzième rangs du dit canton de Broughton, s'étendant du lot numéro un inclusivement, jusqu'au lot numéro seize, aussi inclusivement.

Donné à Saint-François, Beauce, le dixième jour du mois de novembre mil huit cent soixante et dix-sept.

P. BELANGER,
8073 2 Sec.-Trés., C. M. C. B.

Canada,
Province of Quebec,
District of Iberville. } *Superior Court.*

Dame Marie Berger, wife of Julien Robert, farmer, of the parish of Saint Grégoire, in said district, and duly authorized, has instituted, on this day, an action for separation as to property against her husband.

CARREAU & BERNIER,
Plaintiff's Attorneys.

Saint Johns, 23rd October, 1877. 7568

PROVINCE OF QUEBEC.
Municipality of the County of Beauce.

Notice is hereby given by Pierre Belanger, Secretary Treasurer, that the council of this municipality has passed a resolution at its general meeting on the twelfth day of September last, (1877), which said resolution has been duly approved by the Lieutenant Governor in Council, on the thirtieth day of October last, detaching the territory hereinafter mentioned from the actual municipality of Broughton, and erecting a new Municipality under the name of the Municipality of Saint Pierre de Broughton, in the county of Beauce, to wit:

1. The part of the fifth, sixth and seventh ranges of the township of Broughton, extending from lot number one inclusively, to lot number seven, also inclusively.

2. The part of the eighth range of the said township of Broughton, extending from lot number one inclusively, to lot number nine, also inclusively.

3. The part of the ninth range of the said township of Broughton, extending from lot number one inclusively, to lot number eleven, also inclusively.

4. The part of the tenth and eleventh ranges of the said township of Broughton, extending from lot number one inclusively, to lot number sixteen, also inclusively.

Dated at Saint Francis, Beauce, this tenth day of the month of November, one thousand eight hundred and seventy seven.

P. BELANGER,
8074 Sec. Treas., M. C. C. B.

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

William H. Adams, Demandeur; vs. Wilder Reed, Défendeur,

Un bret de saisie a émané en cette cause.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 17 novembre 1877. 8257

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Lucius J. Bang, failli.

Je, soussigné, Israel Wood, du village de Stanstead Plain, ai éte nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclations devant moi sous un mois.

ISRAEL WOOD,
Syndic.

Stanstead Plain, 19 novembre 1877. 8259

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James McClure, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quatrième jour de décembre 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

THOMAS DARLING,

Montréal, 19 novembre, 1877. 8261

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

William H. Adams, Plaintiff; vs. Wilder Reed, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 17th November, 1877. 8258

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Lucius J. Bang, an Insolvent.

I, the undersigned, Israel Wood, of the village of Stanstead Plain, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ISRAEL WOOD,
Assignee.

Stanstead Plain, 19th November, 1877. 8260

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James McClure, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the fourth day of December, 1877, after which dividend will be paid.

THOMAS DARLING,

Montreal, 19h November, 1877. 8262

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District d'Arthabaska. }

W. J. Watts, Demandeur ; vs. James A. McHardy, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

LOUIS RAINVILLE,
Syndic officiel.

Arthabaskaville, 20 novembre 1877. 8281

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure—*
District de Saint-François. } *Saint-François.*

Dans l'affaire de F. G. Stacey, failli.

Le dixième jour de janvier prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

BROOKS, CAMIRAND & HURD,
Procureurs *ad litem* du failli.
F. G. STACEY.

19 novembre 1877. 8263

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Brown, du village de Pointe Fortune, comté de Vaudreuil, district de Montréal et province de Québec, failli.

Je, soussigné, Duncan McFarlane, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés qu'une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, mardi, le onzième jour de décembre prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération le consentement à la décharge du failli, et un acte de composition et décharge au taux de 65 cents dans la piastre, payable par billets endossés à 4, 8, 12 et 15 mois, à partir du 24 octobre 1877, la succession devant être transmise aux endosseurs.

DUNCAN McFARLANE,
Syndic.

236, rue McGill,
Montréal, 13 novembre 1877. 8253

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Harlow Chandler, failli.

Je, soussigné, William Kendall, marchand, Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de filer leur réclamations entre mes mains sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 43, rue William, en la cité de Montréal, lundi, le dixième jour de décembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général, et pour prendre en considération un acte de composition et décharge consenti par une majorité de ses créanciers, tel que requis par la loi. Les conditions du dit acte sont le paiement de soixante centins dans la piastre, trente centins comptant et les autres trente centins par billets endossés à trois mois, et le paiement par le failli de tous les frais de la faillite et de toutes les réclamations privilégiées et hypothécaires contre sa succession.

WILLIAM KENDALL,
Syndic.

Montréal, 20 novembre 1877. 8275

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jas. H. Judd, failli.

Un deuxième bordereau des dividendes à été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au troisième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

I. WOOD,
Syndic.

8059 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Arthabaska. }

W. J. Watts, Plaintiff ; vs. James A. McHardy, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

LOUIS RAINVILLE,
Official assignee

Arthabaskaville, 20th November, 1877. 8282

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court—Saint-*
District of Saint Francis. } *Francis.*

In the matter of F. G. Stacey, an Insolvent.

On the tenth day of January next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

BROOKS, CAMIRAND & HURD,
Attorneys *ad litem* of said insolvent.
F. G. STACEY.

19th November, 1877. 8264

INSOLVENT ACTS OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Brown, of the village of Point Fortune, county of Vaudreuil, district of Montreal and province of Quebec, an Insolvent.

I, the undersigned, Duncan McFarlane, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and notice is hereby given that a meeting of creditors shall be held at my office, on Tuesday, the eleventh day of December next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration an agreement for the discharge of the insolvent, and a deed of composition at the rate of 65 cents in the dollar, payable by endorsed notes at 4, 8, 12 and 15 months, from October, 24th 1877, the estate to be transferred to the endorsers.

DUNCAN McFARLANE,
Assignee.

236, McGill street,
Montreal, 13th November, 1877. 8254

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Harlow Chandler, an Insolvent.

I, the undersigned, William Kendall, of Montreal, merchant, have been appointed assignee in this matter, and the creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 43, William street, in the city of Montreal, on Monday, the tenth day of December next, at three o'clock in the afternoon, for the ordering the affairs of the estate generally, and to take into consideration a deed of composition and discharge agreed to by a majority of his creditors, as required by law. The terms of the said deed are the payment of sixty cents in the dollar, thirty cents of it in cash and the other thirty by endorsed notes, at three months and the payment by the insolvent of all the cost of insolvency and all privileged and hypothecary claims against his estate.

WILLIAM KENDALL,
Assignee.

Montreal, 20th November, 1877. 8276

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jas. H. Judd, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared, open to objection until the third day of December next, after which dividends will be paid.

I. WOOD,
Assignee.

8060

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Ozro Morrill, failli.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au troisième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

I. WOOD,
Syndic.

8057 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de James Akin et Jesse Déligny Armstrong, tous deux des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, tant individuellement que comme ayant été membres de la société Akin & Armstrong, de la cité de Montréal, faillis.

Mardi, le dix-huitième jour de décembre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

JAMES AKIN,
JESSE DELIGNY ARMSTRONG,

Montréal, 9 novembre 1877. 8063 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Roch Bergeron, des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, commerçant, failli.

Mardi, le dix huitième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ROCH BERGERON,

Montréal, 9 novembre 1877. 8065 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Frank Bond & Edward L. Bond, faillis.

Mardi, le dix-huitième jour de décembre prochain, le soussigné comme ayant fait affaires comme courtier d'échange sous les nom et raison de Bond Frères et individuellement, demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

FRANK BOND,
EDWARD L. BOND,
Par LUNN & DAVIDSON,
Leurs procureurs *ad litem.*

Montréal, 14 novembre 1877. 8069 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Omer Bégin, de Lévis, failli.

Avis public est par le présent donné que lundi, le troisième jour de décembre prochain, à deux heures de l'après-midi, aura lieu à mon bureau, No. 9, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge, dont les termes sont de payer cinq centins dans la piastre, payable argent comptant.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 14 novembre 1877. 8079 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Maurice Cuvillier, failli.

Mercredi, le douzième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

MAURICE CUVILLIER,
Par LAFLAMME, MONK, LAFLAMME & ADAM,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 31 octobre 1877. 7757 4

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ozro Morrill, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared open to objection until the third day of December next, after which dividends will be paid.

I. WOOD,
Assignee.

8058

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec.
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of James Akin and Jesse Déligny Armstrong, both of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, as well individually as having been members of the firm of Akin & Armstrong, of the said city of Montreal, Insolvents.

On Tuesday, the eighteenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JAMES AKIN,
JESSE DELIGNY ARMSTRONG,

Montreal, 9th November, 1877. 8064

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada.
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Roch Bergeron, of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, trader, an Insolvent.

On Tuesday, the eighteenth day of December next, the undersigned will apply for a discharge under the said act.

ROCH BERGERON,

Montreal, 9th November, 1877. 8066

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec,
District of Montreal, } *Superior Court.*

In the matter of Frank Bond & Edward L. Bond, Insolvents.

On Tuesday, the eighteenth day of December next, the undersigned as having carried on business as stock and share brokers under the name and firm of Bond Brothers and as individuals will apply to the said court for a discharge under the said act.

FRANK BOND,
EDWARD L. BOND,
By LUNN & DAVIDSON,
Their attorneys *ad litem.*

Montreal, 14th November, 1877. 8070

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Omer Bégin, of Levis, an Insolvent.

Public notice is hereby given that on Monday, the third day of December next, at two o'clock in the afternoon, a meeting of the creditors will take place at my office, No. 9, Saint Peter street, in the city of Quebec, to take into consideration an act of composition and discharge, the terms of which are to pay five cents in the dollar, payable cash.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 14th November, 1877. 8080

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Maurice Cuvillier, an Insolvent.

On Wednesday, the twelfth day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

MAURICE CUVILLIER,
Per LAFLAMME, MONK, LAFLAMME & ADAM,
Attorneys for Insolvent.

Montreal, 31st October, 1877. 7758

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Eugène Leclair, charron et commerçant, du village de Sainte-Rose, dans le district de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes sur composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au cinquième jour de décembre A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 14 novembre 1877. 8149 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Paul Gauthier, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, commerçant, failli.

Le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PAUL B. GAUTHIER,
Par JETTÉ, BÉIQUE & CHOQUET,
Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 31 octobre 1877. 7745 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Frederick Lyster et William Bennet, tous deux de la cité de Montréal, commerçants, y faisant affaires en société sous les nom et raison de Lyster, Bennet et Compagnie, faillis.

Lundi, le dix-septième jour de décembre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

FREDERICK LYSTER,
WILLIAM BENNET,
Par JAMES M. GLASS,
Leur procureur *ad litem.*
Montréal, 6 novembre 1877. 7895 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Circé et Dumouchel, tous deux marchands-tailleurs, de Montréal, y faisant affaires sous la raison sociale de Circé et Dumouchel, faillis.

Mardi, le onzième jour de décembre prochain, les soussignés s'adresseront à cette cour pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte.

NARCISSE CIRCÉ,
JOSEPH A. DUMOUCHEL,
Par A. HOULE,
Leur procureur *ad litem.*
Montréal, 8 novembre 1877. 7915 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Québec. } *Cour Supérieure.*

En l'affaire de Jean-Baptiste Bertrand, de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, négociant, failli.

Mardi, le quatrième jour de décembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge suivant le dit acte et amendements.

JEAN BAPTISTE BERTRAND,
Par ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Ses procureurs *ad litem.*
Québec, 29 octobre 1877. 7717 4

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Eugène Leclair, of the village of Sainte Rose, in the district of Montreal, carriage maker and trader, an Insolvent.

A dividend upon composition has been declared open to objection until the fifth day of December A. D. 1877, after which dividend will be paid.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 14th November, 1877. 8150

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Paul Gauthier, of the city of Montreal, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

On the sixth day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

PAUL B. GAUTHIER,
By JETTÉ, BEIQUE & CHOQUET,
His attorneys *ad litem.*
Montreal, 31st October, 1877. 7745

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Frederick Lyster and William Bennet, both of the city of Montreal, traders, carrying on business therein in co-partnership under the name, style and firm of Lyster, Bennet and Company, Insolvents.

On Monday, the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

FREDERICK LYSTER,
WILLIAM BENNET.
By JAMES M. GLASS,
Their attorney *ad litem.*
Montreal, 6th November, 1877. 7895

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Circé and Dumouchel, both merchant tailors, of Montreal, and doing business there under the name and style of Circé and Dumouchel, Insolvents.

On Tuesday, the eleventh day of December next, the undersigned will apply to this court for their discharge under said act.

NARCISSE CIRCÉ,
JOSEPH A DUMOUCHEL,
Per A. HOULE,
His attorney *ad litem.*
Montreal, 8th November, 1877. 7916

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of Jean Baptiste Bertrand, of the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, trader, an Insolvent.

On Tuesday, the fourth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act and amending acts.

JEAN BAPTISTE BERTRAND,
Per ANDREWS, CARON & ANDREWS,
His attorneys *ad litem.*
Quebec, 29th October, 1877. 7718

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Québec.

Dans l'affaire de Urbain Perusse, de la paroisse de Saint-Appollinaire, failli.

Samedi, le premier jour de décembre prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

URBAIN PERUSSE,
Par ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Procureurs *ad litem.*

Québec, 31 novembre 1877. 7719 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Kamouraska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Nérée Desroches, failli.

Le quatorzième jour de décembre prochain, Nérée Desroches, demandera à la dite cour supérieure sa décharge en vertu du dit acte.

A. T. BENDER,
Procureur du failli.

Kamouraska, 30 octobre 1877. 7675 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Olivier Joly, failli.

Le vingt-sixième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

OLIVIER JOLY,
Par P. J. COYLE.
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 18 octobre 1877. 7433 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec,
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William Ellison, de la cité de Québec, marchand de marchandises sèches, failli.

Le troisième jour de décembre prochain, le failli demandera à cette cour sa décharge.

Par THOS. J. MOLONY,
Son procureur *ad litem.*

Québec, 22 octobre 1877. 7503 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Kamouraska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Octave Roy dit Desjardins, de Kamouraska, failli.

Le dix-septième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

OCTAVE ROY DIT DESJARDINS,
Par L. A. LANGLAIS,
Son procureur.

Kamouraska, 8 novembre 1877. 7967 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert T. Raynes, écuyer, de la Côte Saint-Antoine, district de Montréal, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que, lundi, le troisième jour de décembre A. D. 1877, à onze heures, une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue à mon bureau, No. 6, Place d'Armes, pour prendre en considération une offre faite pour l'immeuble de la succession, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

CHARLES HOLLAND,
Syndic.

Bureau de la Banque Ontario,
No. 6, Place d'Armes.
Montréal, 15 novembre 1877. 8231 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Quebec.

In the matter of Urbain Perusse, of the parish of Saint Appollinaire, an Insolvent.

On Saturday, the first day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

URBAIN PERUSSE,
Per ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Attorneys *ad litem.*

Quebec, 31st November, 1877. 7720

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Kamouraska. } *Superior Court.*

In the matter of Nérée Desroches, an Insolvent.

On the fourteenth day of December next, Nerée Desroches, will apply to the said superior court for his discharge under the said act.

A. T. BENDER,
Attorney for Insolvent.

Kamouraska, 30th October, 1877. 7676

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Olivier Joly, an Insolvent.

On the twenty sixth day of November next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

OLIVIER JOLY,
By P. J. COYLE,
His attorney *ad litem*

Montreal, 18th October, 1877. 7434

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec,
District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of William Ellison, of the city of Quebec, dry goods merchant, an Insolvent.

On the third day of December next, the Insolvent will apply to the said court for his discharge.

By THOS. J. MOLONY,
His attorney *ad litem.*

Quebec, 22nd October, 1877. 7504

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Kamouraska. } *Superior Court.*

In the matter of Octave Roy dit Desjardins, of Kamouraska, an Insolvent.

On the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

OCTAVE ROY DIT DESJARDINS,
By L. A. LANGLAIS,
His attorney

Kamouraska, 8th November, 1877. 7968

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert T. Raynes, of Cote Saint Antoine, district of Montreal, esquire, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the third day of December, A. D. 1877, at eleven o'clock, a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at my office, No. 6, Place d'Armes, to take into consideration an offer made for the moveable property of the estate, and ordering of the affairs of the estate generaly.

CHARLES HOLLAND,
Assignee.

Office of the Ontario Bank,
No. 6, Place d'Armes.
Montreal, 15th November, 1877. 8232

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Patrick Quinn, failli.

Le quatorzième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

PATRICK QUINN,
Par B. DEVLIN,
Son procureur *ad litem*

Montréal, 8 novembre 1877. 8003 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Cadieux, des cité et district de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le troisième jour de décembre prochain A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : 59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 15 novembre 1877. 8195 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de la Compagnie d'Imprimerie de Saint-Hyacinthe, faillie.

Un bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au troisième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

M. E. BERNIER,
Syndic.

Saint-Hyacinthe, 15 novembre 1877. 8171 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure—Montréal.*
District de Montréal } No. 625.

Dans l'affaire de Thomas R. Walker et Edward Munday, tous deux de la cité de Montréal, commerçants et épiciers et associés, y faisant affaires ensemble comme tels en société sous les nom et raison de Walker & Munday, faillis, et Alphonse Doutre, syndic.

Le dix-huitième jour de décembre prochain A. D. 1877, les faillis soussignés s'adresseront à l'un des juges de la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte. Le dit syndic demandera aussi le même jour au dit juge sa décharge comme syndic en cette affaire.

THOMAS R. WALKER,
EDWARD MUNDAY,
WALKER & MUNDAY,
Faillis.
ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.
Par CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
Leurs procureurs *ad litem.*

Montréal, 15 novembre 1877. 8197 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de E. Baillargeon & Cie., de Québec, faillis.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville, Québec, à trois heures p. m., jeudi, le sixième jour de décembre prochain, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau, No. 56, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville, Québec,
Bâtisses de la Banque Union.
Québec, 15 novembre 1877. 8163 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Patrick Quinn, an Insolvent.

On the fourteenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

PATRICK QUINN,
By B. DEVLIN,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 8th November, 1877. 8004

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis Cadieux, of the city and district of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the third day of December next A. D. 1877, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : 59, Saint François Xavier street.
Montreal, 15th November, 1877. 7196

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of "La Compagnie d'Imprimerie de Saint-Hyacinthe," an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the third day of December next, after which dividend will be paid.

M. E. BERNIER,
Assignee.

Saint Hyacinthe, 15th November, 1877. 8172

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court—Montreal.*
District of Montreal. No. 625.

In the matter of Thomas R. Walker and Edward Munday, both of the city of Montreal, traders and grocers and co-partners, doing business together their as such in partnership under the name and firm of Walker & Munday, Insolvents, and Alphonse Doutre, assignee.

On the eighteenth day of December next A. D. 1877, the undersigned insolvents will apply to a judge of the said court for discharge under said act. The said assignee will also apply on the same day to the said judge for his discharge as assignee in this matter.

THOMAS R. WALKER,
EDWARD MUNDAY,
WALKER & MUNDAY,
Insolvents.
ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.
By CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
Their attorneys *ad litem.*

Montreal, 15th November, 1877. 8198

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of E. Baillargeon & Co., of Quebec, Insolvents.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 56, Saint Peter street, Lower Town, Quebec, at three o'clock p. m., on Thursday, the sixth day of December next, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ODILON ROY,
Assignee.

Office, No. 56, Saint Peter street,
Lower Town, Quebec,
Union Bank Buildings.
Quebec, 15th November, 1877. 8164

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Z. Desormeau, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au premier jour de décembre prochain A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
Syndics et comptables,
353, rue Notre-Dame,
Montréal, 14 novembre 1877. 8109 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Joseph Moise Dufresne et Thomas McGarity, faillis.

Le vingtième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

THOMAS McGARITY,
Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 8 novembre 1877. 8237 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire d'Edmond Lanctot, ci-devant du village de Laprairie, province de Québec, maintenant des cité et district de Montréal, marchand, failli.

Mercredi, le dix-neuvième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

EDMOND LANCTOT,
Par DAVIDSON & CUSHING,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 15 novembre 1877. 8211 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. & P. Coyne, de Portage du Fort, P. Q., commerçants, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dixième jour de décembre 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 15 novembre 1877. 8229 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Sévère A. Tessier, de Montréal, failli.

Le dix-huitième jour de décembre prochain, le soussigné s'adressera à cette cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

SEVERE A. TESSIER,
Par GEOFFRION, RINFRET, ARCHAMBAULT & DORION,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 15 novembre 1877. 8245 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de E. H. C. Lionais, mécanicien et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bordereau de dividendes sur composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au cinquième jour de décembre A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE.
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 14 novembre 1877. 8151 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Z. Desormeau, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the first day of December next, A. D. 1877, after which it will be paid.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
Assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 14th November 1877. 8110

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Joseph Moise Dufresne and Thomas McGarity, Insolvents.

On the twentieth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

THOMAS McGARITY,
By DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 8th November, 1877. 8238

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Edmond Lanctot, formerly of the village of Laprairie, province of Quebec, now of the city and district of Montreal, merchant, an Insolvent.

On Wednesday, the nineteenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

EDMOND LANCTOT,
By DAVIDSON & CUSHING,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 15th November, 1877. 8212

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. & P. Coyne, of Portage du Fort, P. Q., traders, Insolvents.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the tenth day of December, 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 15th November, 1877. 8230

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Sévère A. Tessier, of Montreal, an Insolvent.

The eighteenth day of December next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.

SEVERE A. TESSIER,
By GEOFFFRION, RINFRET, ARCHAMBAULT & DORION,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 15th November, 1877. 8246.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of E. H. C. Lionais, of the city of Montreal, machinist and trader, an Insolvent.

A dividend upon composition has been declared open to objection until the fifth day of December A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 14th November, 1877. 8152

Règles de Cour.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Iberville.

Vendredi, le deuxième jour de novembre mil huit cent soixante-dix-sept.

No. 298. En vacances.

Arcade Decelles,
Demandeur ;

vs.

The Saint Johns Glass Company ;
Défenderesse ;

et

Divers,
Opposants.

Attendu la production au dossier en la présente cause de certaines oppositions afin de conserver alléguant la déconfiture de la défenderesse, et demandant la distribution au marc la livre des deniers prélevés par Charles Nolin, écuyer, shérif, du district d'Iberville, sur la vente des meubles et effets de la dite défenderesse ; il est ordonné que les créanciers de la dite défenderesse produisent leurs réclamations au bureau du protonotaire de cette cour sous quinze jours, à compter de la première insertion de la présente ordonnance, à être publiée deux fois dans les langues française et anglaise, dans la *Gazette Officielle* de Québec.

H. MARCHAND,
8025 2 Protonotaire de la dite cour.

Rules of Court.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Iberville.

On Friday, the second day of November, one thousand eight hundred and seventy seven.

No. 298. In vacation.

Arcade Decelle,
Plaintiff ;

vs.

The Saint John's Glass Company ;
Defendant.

and

Divers Parties,
Opposants.

Seeing that there have been fyled in the record in this cause certain oppositions *afin de conserver* alleging the discomfiture of the defendant and praying for the distribution *au marc la livre* of the moneys levied by Charles Nolin, esquire, sheriff of the district of Iberville, it is ordered that the creditors of the said defendant fyle their claims with the prothonotary of this court within fifteen days, from the first insertion of the present notice in the french and english languages in the *Official Gazette*.

H. MARCHAND,
8026 Prothonotary of said court.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alexander Rough, confiseur, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, Nos. 96 et 98, rue Foundling, dans les cité et district de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Premièrement.—Ces quatre emplacements sis et situés dans la paroisse de la Longue-Pointe, dans l'Isle et seigneurie de Montréal, et acquises par le dit failli par acte de vente de James Baylis, et formant partie de la ferme du dit Baylis, connus et désignés sous les numéros vingt-neuf (29), trente-un (31), trente-trois (33) et trente-cinq (35) sur le plan de la dite ferme fait pour le dit Baylis, par H. M. Perrault, arpenteur, et déposé de record dans l'étude de Wm. F. Lighthall, notaire public, des cité et district de Montréal, par acte de dépôt, en date du dix-septième jour d'avril 1872, les dits emplacements contenant ensemble cent pieds de largeur sur cent cinquante pieds de longueur, plus ou moins ; bornés en front par l'Avenue Dominion, au sud-est par le numéro vingt-sept, au nord-ouest par le numéro trente-sept, et en arrière par Andrew Leney—sans bâtisse, mais avec tous droits de servitude et privilége acquis par le dit failli en vertu du dit acte du dit Baylis, en date

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Alexander Rough, of the city of Montreal, confectioner, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civile procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, Nos. 96 and 98, Foundling street, in the city and district of Montreal, previous to the fifteen days next proceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Firstly.—Those four certain emplacements situate and being in the parish of Longue Pointe, in the Island and seigniory of Montreal, and acquired by said insolvent by deed of sale from James Baylis, and forming part of the farm of said Baylis, and known and distinguished as numbers twenty nine (29), thirty one (31), thirty three (33) and thirty five (35), on the plan and survey of said farm made for said Baylis, by H. M. Perrault, sworn surveyor, and deposited of record in the *notariat* of Wm. F. Lighthall, notary public, of the city and district of Montreal, by *acte de dépot*, of the seventeenth day of April, 1872, said emplacements containing together one hundred feet wide by one hundred and fifty feet long, more or less ; bounded in front by Dominion Avenue, on the south easterly side by number twenty seven, on the north westerly side by number thirty seven, and in rear by Andrew Leney—without any building thereon, but together with all and every the servitudes

du vingt-septième jour de mai dix-huit cent soixante-douze, devant le dit Lighthall, notaire public, et dûment enregistré au bureau d'enregistrement de la dite cité, sous le numéro 67960 G. H. R.

Deuxièmement.—Tous droits privilégiés, titres et intérêts (étant la moitié indivise des susdits droits, plus ou moins), du dit failli dans une étendue de terre sise et située dans la rue Mountain, dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, connue et désignée sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro six cent soixante dix (670)—avec les bâtisses érigées sur le dit lopin de terre et dépendances.

Pour être vendus dans les salles d'encan de John J. Arnton, encanteur, numéro soixante-dix-neuf, rue Saint-Jacques, dans les cité et district de Montréal, JEUDI, le VINGT-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

ALEX. McFEE,
Syndic officiel.

Montréal, 17 octobre 1877. 7345 6

[Première publication, 20 octobre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James W. Thompson, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits et appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement sis et situé à Saint-Lambert, dans la paroisse de Longueuil, mesurant quatre-vingt-quinze pieds de front, quatre-vingt-treize pieds de largeur, en arrière par la profondeur qui peut-être trouvée entre la rue principale par laquelle il est borné en front et la ruelle par laquelle il est borné en arrière tel que décrit sur le plan de la propriété de feu M. Brown; borné d'un côté vers l'ouest au chemin qui conduit à la station du chemin de fer du Grand-Tronc, et de l'autre côté aux représentants de feu William Armstrong—sans bâtisses.

L'emplacement ci-haut décrit, formant partie du lot numéro cent soixante-six (No. 166), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Longueuil, faits et déposés pour les fins d'enregistrement en vertu du chapitre trentre-sept des Statuts Refondus du Bas-Canada.

2. Ces lots de terre sis et situés dans le village de Longueuil, dans le comté de Chambly, province de Québec, étant une partie du lot connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit village, sous le numéro un (No. 1), et sur le plan subdivi-ant le dit lot, et au livre de renvoi d'icelui, déposés dans le bureau de la division d'enregistrement de Chambly, en vertu de l'article 2175, du code civil du Bas-Canada, sous le numéro 78 et 79 soixante-dix-huit et soixante-dix-neuf—avec toutes circonstances, appartenances et dépendances.

rights, and interests acquired by said insolvent under and by virtue of said deed from said Baylis, of date the twenty seventh day of May, eighteen hundred and seventy two, before said Lighthall, notary public, and duly enregistered in the registry office, at said city, under the number 67960 G. H. R.

Secondly.—All and every the rights, claim title and interest (the same being one equal undivided half more or less), of the said insolvent in and to that certain piece or parcel of land situate, lying and being in Mountain street, in the Saint Antoine ward, of the said city of Montreal, and known and distinguished on the official plan and in the book of reference of said ward, as number six hundred and seventy (670)—together with the buildings on said lot of land and the appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the auction room, of John J. Arnton, auctioneer, number seventy nine, Saint James street, in the city and district of Montreal, on THURSDAY, the TWENTY SEVENTH day of DECEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

ALEX. McFEE,
Official assignee.

Montreal, 17th October, 1877. 7346

[First published, 20th October, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James W. Thompson, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described and belonging to the said estate of the said insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them know according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land or emplacement situate and being at Saint Lambert, in the parish of Longueuil, measuring ninety five feet in front, ninety three feet in width, in rear by whatever depth may be found from the main road by which it is bounded in front to the lane by which it is bounded in rear as marked on the plan of the late M. Brown's property; bounded on one side towards the west by the road leading to the Grant Trunk Railway Station, and on the other side by the representatives of the late William Armstrong—without buildings.

The lot of land above described forming part and portion of the lot number one hundred and sixty six (No. 166,) upon the official plan and book of reference of the parish of Longueuil, made and deposited for registration purposes according to chapter thirty seven of the Consolidated Statutes of Lower Canada.

2. Those certain lots of land situate, lying and being in the village of Longueuil, in the county of Chambly, and province of Quebec, being a portion of the lot known and designated on the official plan and in the book of reference of said village, as number one (No. 1), and on the plan subdividing the said lot and the book of reference thereof deposited in the office of the registration division of Chambly, under the 2175th article of the civil code of Lower Canada, as number 78 and 79 seventy eight and seventy nine—with all and every the members and appurtenances thereunto belonging.

Pour être vendus au palais de justice, dans la cité de Montréal, MARDI, le ONZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,
Syndic.

Bureau de Rhind & Fulton,
26, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 7 novembre 1877. 7917 3
[Première publication, 10 novembre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Onésime Généreux, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des reclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentioner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement connu comme No. un (1), de la subdivision du lot n méro neuf cent quinze (915), sur le plan officiel et au livre de renvoi pour le quartier Saint-Louis, en la cité de Montréal, de vingt pieds de front sur soixante et dix-huit de profondeur, mesure anglaise ; borné en front par la rue Cadieux, en arriere par une ruelle connue sous le numéro cinq, sur le plan de subdivision du dit numéro neuf cent quinze, d'un côté par le numero neuf cent quatorze, du plan du quartier Saint-Louis, et de l'autre côté par le numéro deux du lot neuf cent quinze susdit—avec une maison etc., sus-érigées.

2. Un emplacement connu comme numéro deux de la subdivision du lot numéro neuf cent quinze, sur le plan officiel et au livre de renvoi du quartier Saint-Louis—avec une maison, etc., sus-érigée.

3. Un emplacement connu sous le numéro trois du lot de subdivision numéro neuf cent quinze, du plan officiel et au livre de renvoi du dit quartier Saint-Louis—avec une maison, etc., sus-érigée.

4. Un emplacement connu comme numéro quatre du lot de subdivision du lot numéro neuf cent quinze, sur le plan officiel et au livre de renvoi du dit quartier Saint-Louis—avec une maison, etc., sus-érigée.

Pour être vendu au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, No. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le DIXIEME jour de DECEMBRE A. D. 1877, à ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 6 octobre 1877. 7023 3
[Première publication, 6 octobre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moise Coté, de Saint-Ephrem d'Upton, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler,

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on TUESDAY, the ELEVENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

JOHN FULTON,
Assignee.

Office of Rhind & Fulton,
26, Saint François Xavier street.
Montreal, 7th November, 1877. 7918
[First published, 10th November, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Onesime Genereux, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land known as No. one (1), of the subdivision of lot number nine hundred and fifteen (915), on the official plan and book of reference of the Saint Louis ward, in the city of Montreal, containing twenty feet in front by seventy eight feet in depth, english measure ; bounded in front by Cadieux street, in rear by a lane known as number five, of the subdivision plan of the said number nine hundred and fifteen, on one side by number nine hundred and fourteen, of the plan of Saint Louis ward, on the other side by number two of nine hundred and fifteen aforesaid—with a house, &c., thereon erected.

2. A lot of land known as number two of the subdivision of lot number nine hundred and fifteen, on the official plan and book of reference of the said Saint Louis ward—with a house, &c., thereon erected.

3. A lot of land known as number three of the subdivision of lot number nine hundred and fifteen, on the official plan and book of reference of the said Saint Louis ward—with a house, &c., thereon erected.

4. A lot of land known as number four of the subdivision of lot number nine hundred and fifteen, on the official plan and book of reference of the said Saint Louis ward—with a house, &c., thereon erected.

To be sold at the office of Lajoie, Perrault & Seath, No. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TENTH day of DECEMBER, A. D. 1877, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 6th October, 1877. 7024
[First published, 6th October, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Moise Coté, of Saint Ephrem d'Upton, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under aticle 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*

afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre située en la paroisse de Saint-Ephrem d'Upton, dans le dix-huitième rang, comprenant soixante acres en superficie du lot numéro soixante et quatre, acquis de Prudent Phaneuf, par le demandeur, le lot numéro soixante et cinq comprenant cent quatre-vingt acres de terre en superficie, et le lot numéro soixante et six comprenant cent quatre-vingt-dix acres de terre en superficie, tel que le tout est maintenant enclos ; et borné comme suit : au sud-est par la Rivière Noire et partie par le neuvième rang, au nord-est par Prudent Phaneuf, au nord-ouest par la paroisse de Saint-Liboire et Théophile Beaudry. Le dit terrain formant une pointe—avec un moulin à farine, ses moulanges, bluteau et appareils, circonstances et dépendances, mu par un pouvoir d'eau, avec le canal et dalle, aussi un moulin à carder dans le moulin à farine, et un moulin à scie avec ses échasses, scies, machinerie et appareil, mu par un pouvoir d'eau, avec le canal, dalle, circonstances et dépendances, aussi un pont sur la Rivière Noire, onze maisons, apentis, laiteries et dépendances sus-érigées.

2. Un lot de terre situé au même lieu, faisant partiedes lots numéros soixante et quatre etsoixante et cinq du dix-huitième rang,contenant environ cinquante acres de terre en superficie, joignant en front à la Rivière Noire, en arrière le dix-neuvième rang, au sud-ouest le terrain ci-dessus décrit, et au nord-est Magloire Phaneuf—avec une maison, grange, étable, et autres dépendances, avec le droit de passage pour communiquer au chemin verbalisé, suivant acte à cet effet. A réserver de la terre en premier lieu décrite ci-haut, un arpent en superficie, tel qu'occupé et en la possession des représentants d'un nommé Vincent.

Pour être vendus à la porte de l'église, dans le village d'Upton, JEUDI, le SIXIEME jour de DECEMBRE A. D. 1877, à MIDI.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 4 octobre 1877. 7091 3

[Première publication, 6 octobre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Orton Pease, de Côteau Landing, district de Montréal, marchand, faisant affaires sous les nom et raison de C. O. Pease & Cie., failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé au village du Côteau Landing, contenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes ; en front au chemin de la

or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situate in the parish of Saint Ephrem d'Upton, in the eighteenth range, including sixty acres in superficies of lot number sixty four, purchased from Prudent Phaneuf, by the plaintiff, the lot number sixty five containing one hundred and eighty acres of land in superficies, and the lot number sixty six containing one hundred and ninety acres of land in superficies, as the whole is now fenced and enclosed in the following boundaries : on the south east the Black River and part of the nineteenth range, on the north east Prudent Phaneuf, on the north west the parish of Saint Liboire and Théophile Beaudry. Said land forming a point—with a flour mill, its grindstones, bolter machinery and apparatus, circumstances and dependencies, driven by water power, together with the canal and sluice, also a carding mill inside of the flour mill, and a saw mill with its frames, saws, machinery and apparatus, driven by water power, together with the canal and sluice, circumstances and dependencies, also a bridge across the Black River, eleven houses, sheds, dairies and outbuildings thereon erected.

2. A lot of land situate at the same place, being part of the lots sixty four and sixty five of the eighteenth range, containing about fifty acres of land in superficies,joining in front the Black River, in rear the nineteenth range, on the south west the land hereabove described, and on the north east Magloire Phaneuf—with one house, barn, stable, and other dependencies,with the right of a passage to join the verbalized road according to act to that effect. To be reserved from the land firstly hereinabove described one arpent in superficies of land, as occupied and belonging to the representatives of one Vincent.

To be sold at the parish church door in the village of Upton, on THURSDAY, the SIXTH day of DECEMBER, A. D. 1877, at TWELVE o'clock now.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 4th October, 1877. 7092

[First published, 6th October, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Charles Orton Pease, of Coteau Landing, district of Montreal, merchant, carrying on business under the firm of C. O. Pease & Co., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot situate in the village of Coteau Landing, containing all the ground comprised within the following limits : in front by the Queen's highway,

Reine, en arrière à la maison d'école et Orton Pease ou représentants, au côté est à Hiram P. Harmer, écuyer, et d'autre côté partie au dit Orton Pease et partie à Amédée Verronneau—avec maison, remise, écurie et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre portant numéro cinquante-six du côté sud-ouest de la Rivière-à-Delisle, en la paroisse de Saint-Polycarpe, en la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil ; tenant en front au chemin de bâse de la Côte Sainte-Catherine, en arrière aux représentants de Jean-Baptiste Jules Prévost, écuyer, d'un côté au chemin de descente des concessions Sainte-Catherine, d'autre côté aux représentants de feu l'Hon. G. R. S. de Beaujeu, de la contenance de trois arpents de front sur onze arpents de profondeur, le tout plus ou moins—avec une maison, une grange, une écurie et autres bâtisses dessus érigées.

3. La part indivise du dit failli dans un morceau de terre sis et situé au village du Côteau Landing susdit, comprenant tout le terrain qui peut se trouver dans les bornes suivantes, savoir : tenant en front au chemin de la Reine, en arrière au Lac Saint-François, d'un côté à la propriété en dernier lieu décrit, et d'autre côté à la propriété de la corporation du comté de Soulanges, et ayant environ quarante et un pieds de largeur—sans bâtisses.

4. La part indivise du dit failli, dans un emplacement sis et situé au dépot du chemin de fer "Le Grand Tronc du Canada," en la paroisse de Saint Polycarpe, contenant soixante pieds de profondeur ; tenant devant à la rue du chemin de fer, en arrière à Augustin Aumais, d'un côté à William Leroux, de l'autre côté à Ralph Sullivan—sans bâtisses.

5. La part indivise du failli dans un lopin de terre situé en la dite paroisse de Saint-Polycarpe, faisant partie du numéro dix, des terres du côté sud de la Rivière-à-Delisle, contenant un demi arpent de front sur trois quart d'arpent moins dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant en front au chemin de la Reine, en arrière et des deux côtés à Louis Adam Sauvé—avec une maison et un hangard à grain dessus construits.

Pour être vendus par encan public au dernier et plus haut enchérisseur, à la propriété en premier lieu mentionné, au Côteau Landing JEUDI, le SIXIÈME jour de DECEMBRE prochain (1877), à ONZE heures a. m.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques, Montréal. 7089 3

[Première publication, 6 octobre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de James Boyd, épicier et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présentrequises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

1. Toute cette étendue de terre formée et composée des (Nos. 1, 2 et 3) un, deux et trois, sur le plan et au livre de renvoi faits et déposés pour la

in rear by the school house and by Orton Peace or representatives, on the east side by Hiram P. Harmer, esquire, and on the other side partly by the said Orton Pease and partly by Amédée Verronneau—with a house, shed, stable and outbuildings thereon erected.

2. A land being number fifty six on the south west side of Delisle River, in the parish of Saint Polycarpe, in the seigniory of Nouvelle Longueuil, bounded in front by the base road of the Cote Sainte Catherine, in rear by the representatives of Jean Baptiste Jules Prevost, esquire, on one side by the road leading down from the Sainte Catherine concessions, on the other side by the representatives of the late Hon. G. R. S. de Beaujeu, measuring three arpents in front by eleven arpents in depth, the whole more or less—with a house, a barn, shed, stables and outbuildings thereon erected.

3. The undivided part belonging to the said insolvent in a piece of land situate and being in the village of Coteau Landing aforesaid, comprising all the ground to be found within the following limits, to wit : bounded in front by the Queen's highway, in rear by Lake Saint Francis, on one side by the property lastly above described, on the other side by the property belonging to the corporation of the county of Soulanges, measuring about forty one feet in width—no buildings.

4. The undivided part belonging to the said insolvent in a lot situate at the depot of the Grand Trunk Railway Company of Canada, in the parish of Saint Polycarpe, measuring sixty feet in depth ; bounded in front by the Railway street, in rear by Augustin Aumais, on one side by William Leroux, on the other side by Ralph Sullivan—no buildings.

5. The undivided half belonging to the insolvent in a lot of land situate and being in the said parish of Saint-Polycarpe, forming part of number ten, of the lands on the south side of the Delisle River, measuring one half arpent in front by three quarters of an arpent less ten feet in depth, the whole more or less ; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on both sides by Louis Adam Sauvé—with a house and grannary thereon erected.

To be sold at public auction to the last and highest bidder, on the premises firstly described, of Coteau Landing, on THURSDAY, the SIXTH day of DECEMBER next, 1877, at ELEVEN o'clock a. m.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street, Montreal. 7090

[First published, 6th October, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

In the matter of James Boyd, of the city and district of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables property, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law : all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, No. 59, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. All that part or portion of ground being formed and composed of lots (Nos. 1, 2 and 3,) one, two and three, on the plan and in the book of re-

subdivision du lot (No. 1206) douze cent six, quartier Sainte-Anne, dans la dite cité de Montréal ; borné en front par la rue Saint-Joseph, en arrière par une ruelle connue comme étant le lot numéro (13), sur le dit plan de subdivision, d'un côté partie par le lot numéro douze cent vingt-neuf du cadastre, et partie par le lot numéro douze cent trente, du cadastre, et de l'autre côté par le lot numéro quatre (No. 4), du dit plan de subdivision et au livre de renvoi pour la dite subdivision du lot (No 1206) douze cent six, contenant la dite étendue de terre, savoir : le dit lot numéro un, deux mille quatre cent vingt pieds en superficie, et les dits lots numéros deux et trois, chacun deux mille trois cent dix pieds en superficie, formant pour toute la dite étendue de terre sept mille quarante pieds en superficie, mesure anglaise—avec quatre maisons à trois étages lambrissées en briques, et autres bâtisses sus-érigées.

2. Un lopin de terre situé dans le quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal, paroisse de Montréal, et district de Montréal, désigné et connu sur le plan et au livre de renvoi officiels pour le dit quartier, sous le numéro neuf cent soixante-seize (No. 976) ; borné en front par la rue Sainte-Marguerite, d'un côté par le lot du cadastre numéro neuf cent soixante-quinze (975), et de l'autre côté par le numéro neuf cent soixante-dix-sept (977), du dit plan officiel, et en arrière par les lots du cadastre numéros neuf cent soixante-douze (972) et neuf cent soixante-quatorze (974), le dit emplacement contenant trente-trois (33) pieds de front sur quarante-cinq (45) pieds de profondeur, sans garantie de mesure précise.

Pour être vendus au Palais de Justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, VENDREDI, le VINGT-UNIEME jour de DECEMBRE prochain A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Montréal, 18 octobre 1877. 7475 3

[Première publication, 20 octobre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de François-Xavier Charbonneau, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requise de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 2, Merchant's Exchange Building, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un terrain sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, connu comme étant les numéros sept cent trente-sept [737], sept cent trente-huit [738], sept cent trente-neuf [739] et sept cent quarante [740], sur un certain plan de la propriété de William Workman et Alexandre Maurice Delisle, fait par H. M. Perrault, arpenteur, déposé dans le greffe de T. Doucet, notaire, suivant acte de dépot en date du vingt-trois mars mil huit cent soixante et quatre,

ference made and deposited for the subdivision of lot (No. 1206) twelve hundred and six, Saint Ann's ward, in the said city of Montreal ; bounded in front by Saint Joseph street, in the rear by a lane designated as lot number thirteen (No. 13), on said subdivision plan, on one side partly by cadastral lot number twelve hundred and twenty nine, and partly by cadastral lot number twelve hundred and thirty, and on the other side by lot number four (No. 4), of the said subdivision plan and book of reference for the said subdivision of the lot (No. 1206) twelve hundred and six, containing the said part or portion of ground, to wit : said lot number one, two thousand four hundred and twenty feet in superficies, and said lots numbers two and three, each two thousand three hundred and ten feet in superficies, forming for the whole of the said part or portion of ground, seven thousand and forty feet in superficies, english measure,—with four three storeys buildings encased with brick and outhouses thereon.

2. A lot of land or emplacement situate in Saint Antoine ward, of the city of Montreal, parish of Montreal, and district of Montreal, designated and known on the official plan and book of reference for the said ward, as number nine hundred and seventy six (No. 976) ; bounded in front by Sainte Marguerite street, on one side by cadastral lot number nine hundred and seventy five (975), and on the other side by lot number nine hundred and seventy seven (977), of said official plan, and in rear by cadastral lots numbers nine hundred and seventy two (972) and nine hundred and seventy four (974), containing the said land or emplacement thirty three (33) feet in front by forty five (45) feet in depth, without warranty of precise measure.

To be sold at the Court House, in the city of Montreal, in the room appropriated for matters in insolvency, on FRIDAY, the TWENTY FIRST day of DECEMBER next, A. D. 1877, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Montreal, 18th October, 1877. 7240

[First published, 20th October, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

In the matter of François Xavier Charbonneau, of the city of Montreal, contractor and builder, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuller*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, No. 2, Merchants' Exchange Buildings, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale : oppositions *ayn de conserver*, may be filled at any time within six days next after the day of sale to wit:

A land situate and being in the Saint Antoine ward, in the city of Montreal, and known as lots (numbers 737, 738, 739 and 740), seven hundred and thirty seven, seven hundred and thirty eight, seven hundred and thirty nine, and seven hundred and forty, on a certain plan of the property belonging to William Workman and Alexander Maurice Delisle, made by H. M. Perrault, sworn land surveyor, and deposited in the office of Theo. Doucet, notary public, dated the twenty third day of March

et connu maintenant comme étant les lots numéros onze (11), douze (12), treize (13) et quatorze (14), sur le plan des subdivisions du lot numéro quatre-vingt-six, (86), sur le plan officiel et livre de renvoi du dit quartier Saint-Antoine, et contenant cent pieds de front sur cent cinquante-huit pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins ; borné en front au sud-est par la rue Quesnel, en arrière au nord-ouest par une ruelle sur le plan de la dite propriété, d'un côté au nord-est par le lot (736) sept cent trente-six, et de l'autre côté au sud-ouest par les lots numéros (741) sept cent quarante-un, (742) sept cent quarante-deux, (743) sept cent quarante-trois, (745) sept cent quarante-cinq, sur le dit plan—avec six maisons en briques, sur la rue Quesnel, et six maisons en briques sur la ruelle en arrière sus érigées.

La dite terre est tenue en *franc alleu roturier*, et commuée.

Pour être vendue au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, LUNDI, le DIXIEME jour de DECEMBRE prochain A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

JAMES COGHILAN,
Syndic.

Montréal, 3 octobre 1877. 6993 3

[Première publication, 6 octobre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de Michael McShane, des cité et district de Montréal, boucher et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeubles ci-après décrits sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

1. Ce certain lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, faisant front sur la rue Dorchester, contenant cinquante-sept pieds quatre pouces de largeur de front par quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins, tel qu'actuellement borné le dit lot maintenant connu comme numéro deux cent quinze (215), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint Louis—avec la maison et autres bâtisses sus-érigées, et l'usage d'une ruelle en commun avec les autres ayant tel usage, communicant avec la rue Sainte-Élizabeth, suivant les droits de vendeurs avec le droit de vendeur dans le fossé passant à travers le lot No. 216, adjoignant la rue Germain, et qui se trouve y avoir droit.

2. Un lot, morceau ou partie de terre ou emplacement sis et situé dans la dite cité de Montréal, dans le quartier Saint-Antoine, faisant front sur la rue Chatham, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, déposés au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro one thousand eight hundred and sixty four, and now known as the lots numbers (11, 12, 13 and 14), eleven, twelve, thirteen and fourteen, on the subdivision plan of the lot number [86], eighty six, on the official plan and book of reference of the said Saint Antoine ward, and containing one hundred feet in front by one hundred and fifty eight feet in depth, english measure, more or less; bounded in front to the south east by Quesnel street, in rear to the north west by a lane on the plan of the said Workman and Delisle property, on one side to the north east by lot number [736], seven hundred and thirty six of the said plan, and on the other side to the south east by lots numbers [741, 742, 743, 745], seven hundred and forty one, seven hundred and forty two, seven hundred and forty three, seven hundred and forty five, of the said plan—with six brick encased houses on the front line on Quesnel street, and six brick encased houses in the rear line fronting on the said lane, thereon erected.

The above property is held under the tenure of *franc aleu roturier* and commuted.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on MONDAY, the TENTH day of DECEMBER next, A. D. 1877, at TEN of the clock of the forenoon.

JAMES COGHLAN,
Assignee.

Montreal, 3rd October, 1877. 6694

[First published, 6th October, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

In the matter of Michael McShane, of the city and district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, No. 59, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. That certain lot of land being and situate in the Saint Lewis ward, of the said city of Montreal, fronting on Dorchester street, containing fifty seven feet four inches wide in front by ninety five feet in depth, the whole english measure, more or less, as now enclosed, said lot now known as number two hundred and fifteen (No. 215), of the official plan and book of reference of said Saint Lewis ward—with the house and outbuildings thereon erected, and the use of the lane in common with others having such use communicating with Saint Elizabeth street, according to the vendors titles with the right of the vendor in the drain passing through the lot No. 216, adjoining to Germain street, and as he is now entitled to the same.

2. A lot, piece or parcel of land or emplacement situate, lying and being in the said city of Montreal, in the Saint Antoine ward, fronting on Chatham street, and known and distinguished on the official plan and book of reference of said Saint Antoine ward, deposited of record in the office of the registrar for the registration division of Mon-

deux cent cinq (205), et contenant deux cent un pieds de front par cent trente et un pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, et borné en front par la rue Chatham, en arrière par la propriété de Henry Judah *et al.*, d'un côté vers le nord par Louis Champeau, et de l'autre côté par Robert Brown, représentant la succession Greenwood.

Pour être vendus au Palais de Justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, VENDREDI, le VINGT-UNIEME jour de DECEMBRE prochain, A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Montréal, 18 octobre 1877. 7459 3

[Première publication, 20 octobre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Damase A. St. Amour, de la ville de Beauharnois, brasseur et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le our de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un lot de terre sis et situé en la ville de Beauharnois, dans la paroisse de Saint-Clément, contenant cent cinquante pieds de front par un arpent de profondeur, le tout plus ou moins ; borné en front par la rue Saint-Laurent, en arrière par le lac Saint-Louis, du côté nord-est par la propriété de Charles S. Rodier, représentant Mary Duncan, et du côté sud-ouest par la propriété de Joachim Brossoit, senior, ou représentants—avec la brasserie, étable, hangar, four, magasin, glacière et autres bâtisses sus-érigées, et toutes les dépendances appartenant aux dites bâtisses et au dit lot de terre.

2. Un emplacement situé au village de la paroisse de Saint-Clément de Beauharnois, contenant trois perches et douze pieds de large sur un arpent et cinq pieds de profondeur, sans garantie de mesure précise, le plus ou moins quelqu'il soit devant tourner au profit ou désavantage de l'acquéreur ; borné devant par la rue Ellice, derrière par les propriétés de Benjamin Parent et de Joachim Brossoit, d'un côté au nord-est par la propriété de John et Thomas Caverhill, et d'autre côté au sud-ouest par la propriété de Joseph Roy, fils de Basile—avec une maison lambrissée en briques, écurie et hangars dessus construits.

Pour être vendu au Palais de Justice, en la ville de Beauharnois, dans la salle réservée aux affaires de faillite, JEUDI, le TROISIEME jour de JANVIER prochain A. D. 1878, à UNE heure de l'après-midi.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Montréal, 25 octobre 1877. 7637 3

[Première publication, 27 octobre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Amable Brassard, père, du village de Napierville, marchand, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus

treal, by the number two hundred and five (205), and containing two hundred and one feet in front by one hundred and thirty one feet, english measure, in depth, more or less ; and bounded in front by Chatham street, in rear by the property of Henry Judah *et al.*, on one side to the north by Louis Champeau, and on the other side by Robert Brown, representing the estate Greenwood.

To be sold at the Court House, in the city of Montreal, in the room appropriated for matters in insolvency, on FRIDAY, the TWENTY FIRST day of DECEMBER next A. D. 1877, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Montreal, 18th October, 1877. 7460

[First published, 20th October, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Damase A. St. Amour, of the town of Beauharnois, brewer and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, No. 59, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situate lying and being in the town of Beauharnois, in the parish of Saint Clement, containing one hundred and fifty feet in front by one arpent in depth, the whole more or less ; bounded in front by Saint Lawrence street, in rear by Lake Saint Louis, on the north east side by the property of Charles S. Rodier, representing Mary Duncan, and on the south west side by the property of Joachim Brossoit, senior, or representatives—with the brewery, stable, shed, kiln, store, ice house and other buildings thereon erected, and with all the appurtenances to the said buildings and lot of land belonging and appertaining.

2. A lot situate in the village of the parish of Saint Clement de Beauharnois, containing three perches and twelve feet in width by one arpent and five feet in depth, without warranty as to precise measurement, the *surplus* or difficit to be the purchaser's gain or less ; bounded in front by Ellice street, in rear by the properties of Benjamin Parent and Joachim Brossoit, on one side to the north east by the property of John and Thomas Caverhill, and on the other side to the south west by the property of Joseph Roy, son of Basile —with a house faced with brick, a shed and hangard thereon erected.

To be sold at the Court House, in the town of Beauharnois, in the room appropriate for matters in insolvency, on THURSDAY the THIRD day of JANUARY next A. D. 1878, at the hour of ONE of the clock in the afternoon.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Montreal, 25th October, 1877. 7638

[First published, 27th October, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Amable Brassard, senior, of the village of Napierville, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at

au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé au village Napierville, sur le niveau de la rue Burton, connu comme le numéro trente-deux, de cinq perches de front sur un arpent de profondeur, moins trente-deux pieds de front sur toute la profondeur vendus à Jos. Coupal ; borné en front par la rue Burton, en arrière par le lot numéro dix-neuf (19), côté nord-ouest par le lot numéro trente et un (31), et côté sud-est par une rue communiquant de la rue Burton à la rue Christie—avec les bâtisses dessus érigées.

2. La moitié indivise d'un emplacement situé au village de Napierville, formant partie des lots numéros vingt-sept et vingt-huit (27 et 28), contenant quarante-cinq perches en superficie, plus ou moins ; borné en front par la place du Marché, en arrière par Julien Grégoire, d'un côté par Daniel Guay, et d'autre côté par Louis Pacé—avec aussi la moitié indivise d'une maison et autres bâtisses dessus érigées.

3. Un lopin de terre situé dans le village de Napierville, de la contenance de trois arpents de front sur trente-deux arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rivière Montréal, en arrière par Hilaire Landry, d'un côté par un lot de deux arpents ci-après designé, et d'autre côté par J. B. Palin—avec les bâtisses dessus érigées.

4. Un lopin de terre situé au village de Napierville, contenant deux arpents de front sur trente-deux arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rivière Montréal, en arrière par Hilaire Landry, d'un côté par le lot No. 3 plus haut mentionné, et d'autre côté par le lot numéro cinq ci-après désigné—avec les bâtisses dessus érigées.

5. Un lopin de terre situé dans le village de Napierville, de la contenance de quatre arpents de front sur trente-deux arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rivière Montréal, en arrière par Hilaire Landry, d'un côté par le lot numéro quatre plus haut mentionné, et d'autre côté par Hubert Grégoire—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Saint-Cyprien de Napierville, JEUDI, le VINGT-SEPTIEME jour de DECEMBRE, mil huit cent soixante et dix-sept, à DEUX heures de l'après-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 17 octobre 1877. 7349 3
[Première publication, 20 octobre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Brunet, entrepreneur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régist ateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin

the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler- afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned,at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot situate in the village of Napierville, on Burton street, known as number thirty two, of five perches in front by one arpent in depth, less thirty two feet in front by the whole deph sold to Jos. Coupal ; bounded in front by Burton street, in rear by lot number nineteen (19), on the north west side by lot number thirty one (31), and on the south east side by a street leading from Burton street to Christie street—with the buildings thereon erected.

2. The undivided half of a lot situate in the village of Napierville, forming part of lots numbers twenty seven and twenty eight (27 and 28), containing forty five perches in superficial extent, more or less ; bounded in front by the Market place, in rear by Julien Grégoire, on one side by Daniel Guay, and on the other side by Louis Pacé —with the undivided half of a house and outbuildings thereon erected.

3. A lot of land situate in the village of Napierville, of three arpents in front by thirty two arpents in depth, more or less ; bounded in front by the Montreal river, in rear by Hilaire Landry, on one side by a lot of two arpents hereinafter described, and on the other side by J. B. Palin—with the buildings thereon erected.

4. A lot of land situate in the village of Napierville, measuring two arpents in front by thirty two arpents in depth, more or less ; bounded in front by the river Montreal, in rear by Hilaire Landry, on one side by lot No. 3 hereinabove mentioned, and on the other side by lot number five hereinafter described—with the buildings thereon erected.

5. A lot of land situate in the village of Napierville, measuring four arpents in front by thirty two arpents in depth, more or less ; bounded in front by the river Montreal, in rear by Hilaire Landry, on one side by lot number four hereinabove described, and on the other side by Hubert Grégoire —with the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Cyprien de Napierville,on THURSDAY, the TWENTY SEVENTH day of DECEMBER, one thousand eight hundred and seventy seven, at TWO o'clock in the afternoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 17th October, 1877. 7350
[First published, 20th October, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Brunet, contractor and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same which the registrar is not bound to include in his certificate,under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other

de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Trois emplacements situés dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connus et désignés sur le plan officiel et au livre de renvoi du dit quartier Saint Jacques, sous le numéro huit cent quatre-vingt deux (882) ; bornés en front par la rue Saint-André, d'un côté par le lot numéro huit cent quatre-vingt-un (881), de l'autre côté par le lot numéro huit cent quatre-vingt trois (883), en arrière par une ruelle avec le droit de passage pour communiquer à la rue Mignonne, les dits trois emplacements contenant soixante et quatorze pieds de front sur quatre-vingt-deux pieds et trois pouces de profondeur, plus ou moins—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

2. Deux emplacements situés dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connus et désignés au plan officiel et au livre de renvoi pour le dit quartier Saint-Jacques, sous les numéros de subdivision soixante et six (66) et soixante et sept (67), du lot officiel numéro douze cent sept (1207) ; borné en front par la rue Maple,en arrière par une ruelle, au côté sud-est par le lot 1207-5, au nord-ouest par le lot 1207-7, chaque lot contenant vingt pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées avec le droit de passage dans la ruelle ci-dessus mentionnée.

3. Un emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi du dit quartier Sainte-Marie, comme lot de subdivision quatre vingt-huit (88), du lot officiel onze cent un (1101) ; borné en front par la rue Sydenham. Sujet à une déduction de treize pieds pour former une ruelle ou passage en commun avec le dit acquéreur et les propriétaires voisins qui ont ou qui pourraient avoir droit de passage—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-QUATRIEME jour de DECEMBRE A. D. 1877, à ONZE heures du matin.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 17 octobre 1877. 7393 3

[Première publication, 20 octobre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Decelles, fils, entrepreneur, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres ppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre situé dans la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle de Montréal,dans le district de Montréal, de forme irrégulière, de la contenance d'environ un arpent et demi de terre

oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Three lots of land situated in Saint James ward, of the city of Montreal, known and designated upon the official plan and book of reference of the said Saint James ward, as number eight hundred and eighty two (882) ; bounded in front by Saint André street, on one side by lot number eight hundred and eighty one (881), on the other side by lot number eight hundred and eighty three (883), in rear by a lane with right of passage with Mignonne street, said three lots containing seventy four feet in front by eighty two feet three inches in depth, more or less—with a house and other buildings thereon erected.

2. Two lots of land situate in the Saint James ward, of the city of Montreal, known and designated upon the official plan and book of reference of the said Saint James ward, as subdivision numbers sixty six (66) and sixty seven (67), of lot official number twelve hundred and seven (1207) ; bounded in front by Maple street, in rear by a lane on the south east side by lot 1207-5, on the north west side by lot 1207-7, each lot containing twenty feet in front by eighty feet in depth—with a house and other buildings thereon erected, with right of passage in the lane above mentioned.

3. A lot of land situated in the Saint Mary's ward, of the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of said Saint Mary's ward, as subdivision number eighty eight (88), of lot official number eleven hundred and one (1101) ; bounded in front by Sydenham street. Subject to a reduction of thirteen feet to form a lane or passage in common with the said purchaser and the neighbouring proprietors who have or might have the right of passage—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of Lajoie, Perrault and Seath, No. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TWENTY FOURTH day of DECEMBER, A. D. 1877, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault and Seath,
Montreal, 17th October, 1877. 7394

[First published, 20th October, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Jean-Baptiste Decelles, junior, contractor, of the town of Saint John's, in the district of Iberville, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A lot of land situate in the parish of Sainte Anne du Bout de l'Isle de Montréal, in the district of Montreal, of irregular outline, containing about one arpent and a half of land in superficial

en superficie ; borné en front par le chemin public, en profondeur par la rivière Ottawa, à l'est par le terrain du gouvernement, et à l'ouest par les représentants de feu John Forbes—avec une maison y érigée.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, de la contenance d'environ un demi arpent de terre en superficie ; borné en front par le cimetière de la dite paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, en profondeur par la rivière Ottawa, d'un côté à l'est par Régis Vinet ou représentants, et de l'autre côté à l'ouest par le terrain du gouvernement—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, le SEPTIEME jour de JANVIER 1878, à UNE heure de l'après-midi.

L. A. AUGER,
Syndic.

Saint-Jean, 2 novembre 1877. 7825 2

[Première publication, 3 novembre 1877].

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Horatio Gates Webster et Charles Wright Sleeper, commerçants associés, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de ville situé en la ville de Saint Jean, district d'Iberville, au côté ouest de la rue Saint-Pierre, de la contenance de cent quarante-quatre pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, formant partie du lot numéro onze cent quarante et un (1141), des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Saint Jean—avec une bâtisse en bois de 25 × 40 pieds, contenant un engin, une machine à planer le bois, scies rondes, etc.

Pour être vendu sur les lieux, le QUATRIEME jour de JANVIER 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. A. AUGER,
Syndic.

Saint-Jean, 2 novembre 1877. 7823 2

(Première publication, 3 novembre 1877.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de la Compagnie de Verre de Saint-Jean, de la ville de Saint-Jean, P. Q., failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Saint-Jean, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

extent; bounded in front by the main road, in rear by the Ottawa river, on the east by the government lands, and on the west by the representatives of the late John Forbes—with a house thereon erected.

2. Another lot of land situate in the same place, of about one half arpent of land in superficial extent; bounded in front by the cemetery of the said parish of Sainte Anne du bout de l'Isle, in rear by the Ottawa river, on one side by the east by Regis Vinet or representatives, and on the other side to the west by the government lands, —without buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Anne du Bout de l'Isle, on the SEVENTH day of JANUARY, 1878, at ONE o'clock in the afternoon.

L. A. AUGER,
Assignee.

Saint John's, 2nd November 1877. 7826

[First published, 3rd November, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Horatio Gates Webster and Charles Wright Sleeper, traders and partners, of the town of Saint Johns, in the district of Iberville, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A town lot situate in the town of Saint John's, district of Iberville, on the west side of Saint Peter street, measuring one hundred and forty four feet in front by one hundred and forty four feet in depth, forming part of lot number eleven hundred and forty one (1141), on the official plan and in the book of reference for the town of Saint John's—with a wooden building 25 × 40 feet, containing an engine, a planing machine, circular saws, &c.

To be sold on the premises, on the FOURTH day of JANUARY, 1878, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. A. AUGER,
Assignee.

Saint John's, 2nd November, 1877. 7824

(First published, 3rd November, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of the Saint Johns Glass Company, of the town of Saint Johns, P. Q., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled at the office of the undersigned, in the town of Saint Johns, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit :

Une pointe de terre située dans la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, composée de tout le lot numéro trois cent trente-trois, et une partie du lot numéro trois cent trente-quatre, sur le côté ouest de la rue de la Reine, et partie du lot numéro trois cent trente-deux, sur le côté ouest de la rue Albert, le dit lot numéro trois cent trente-trois contenant soixante-douze pieds de largeur sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, mesure française, et les parties des dits lots numéro trois cent trente-quatre et numéro trois cent trente-deux, formant ensemble environ la contenance du dit lot numéro trois cent trente-trois, plus ou moins ; le tout borné à l'extrémité ouest par la dite rue de la Reine, à l'extrémité est par la rue Albert, au côté sud par la rue Saint-George, et du côté nord par le chemin de fer de Montréal et Champlain—avec les quatre bâtisses sus-érigées. La dite propriété étant désignée sur le plan et au livre de renvoi officiels de la ville de Saint-Jean, pour les fins d'enrégistrement, sous les numéros six cent quatre-vingt-dix-neuf et sept cent.

Pour être vendue à mon bureau, dans la ville de Saint-Jean, MARDI, le QUINZIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

E. C. KNIGHT,
Syndic.

Saint-Jean, P. Q., 30 octobre 1877. 7835 2

(Première publication, 3 octobre 1877.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET LES ACTES QUI L'AMENDENT.

Dans l'affaire de Damase A. St. Amour, de la ville de Beauharnois, brasseur et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Ignace du Côteau du Lac, dans le comté de Soulanges, de la contenance de deux arpents six perches et six pieds et demi de front ou largeur sur la profondeur qu'il peut y avoir du bord nord du chemin de Roi, à gagner au bout des vingt arpents que la dite terre doit avoir ; tenant devant au bord nord du chemin public ou de front du dit lieu de Saint-Ignace, par derrière au flanc de la première terre du côté sud de la Rivière Rouge, joignant d'un côté à Godfroy Beaudet, écuyer, et de l'autre côté à Abraham Charest, icelle terre désignée sous le numéro quarante-huit (48)—avec deux maisons, une grange, une écurie et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Ignace du Coteau du Lac, MERCREDI, le NEUVIEME jour du mois de JANVIER prochain A. D. 1878, à UNE heure et DEMIE de l'après-midi.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Montréal, 25 octobre 1877. 7635 3

[Première publication, 27 octobre 1877.]

A point of land situate in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, composed of the totality of the lot number three hundred and thirty three, and a part of lot number three hundred and thirty four, on the west side of Queen street, and part of lot number three hundred and thirty two, on the west side of Albert street, the said lot number three hundred and thirty three containing seventy two feet in width by one hundred and forty four feet in depth, french measure, and the part of said lot number three hundred and thirty four and number three hundred and thirty two, forming together about the contenance of said lot number three hundred and thirty three, more or less ; the whole being bounded at the west end by said Queen street, at the east end by Albert street, on the south side by Saint George street, and on the north side by the Montreal and Champlain railway—with the four buildings thereon erected. Said property being designated on the plan and official book of reference of the town of Saint Johns, for registration purposes, under the numbers six hundred and ninety nine and seven hundred.

To be sold at my office, in the town of Saint Johns, on TUESDAY, the FIFTEENTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

E. C. KNIGHT,
Assignee.

Saint Johns, P. Q., 30th October, 1877. 7836

[First published, 3rd November, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Damase A. St. Amour, of the town of Beauharnois, brewer and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable property belonging to the said estate of the above named insolvent will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, No. 59, Saint François Xavier street, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the sale, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Ignace du Côteau du Lac, in the county of Soulanges, containing two arpents six perches and six feet and a half in front or width by the depth there may be from the north edge or the King's highway, running to the end of the twenty arpents which the said land should have ; bounded in front by the north edge of the main of front road of Saint Ignace aforesaid, in rear by the flank of the first land on the south side of the Red River (*Rivière Rouge*), on one side by Godfroy Beaudet, esquire, and on the other side by Abraham Charest, said land being known and designated as number forty eight (48)—with two houses, a barn shed and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Ignace du Côteau du Lac, on WEDNESDAY, the NINTH day of JANUARY next (1878), at HALF PAST ONE o'clock in the afternoon.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Montreal, 25th October, 1877. 7636

[First published, 27th October, 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Graham, marchand de bois, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, en sa qualité d'exécuteur testamentaire du testament de feu John Robb, en son vivant, fabriquant de biscuits, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits et appartenant à la succession du dit failli ès-qualité, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Vingt-sept lots de terre ou emplacements sis et situées dans le quartier Saint-Marie, de la cité de Montréal, et connus et d signés comme étant les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-sept, vingt-huit et vingt-neuf, de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montreal, sous le numéro mille trois cent soixante et quatre (Nos. 1364–1, 1364–2, 1364–3, 1364–4, 1364–5, 1364–6, 1364–7, 1364–8, 1364–10, 1364–11, 1364–12, 1364–13, 1364–14, 1364–15, 1364–16, 1364–17, 1364–18, 1364–19, 1364–20, 1364–21, 1364–22, 1364–23, 1364–24, 1364–25, 1364–27, 1364–28 et 1364–29)—sans bâtisses.

2. Deux autres lots de terre ou emplacements situés au même lieu, connus et désignés sous les numéros trente et trente et un, de la subdivision officielle du dit lot de terre, portant le numéro treize cent soixante et quatre (Nos. 1364–30 et 1364–31)—avec une manufacture de biscuits, en briques à deux étages et boulangeries, et ses accessoires dessus érigés.

3. Huit autres lots de terre ou emplacements situés au même lieu, et connus et désignés comme étant les numéros trente-deux, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept. trente-huit, trente-neuf et quarante, de la dite subdivision officielle du lot de terre portant le dit numéro treize cent soixante-quatre—sans bâtisses, (Nos. 1364–32, 1364–34, 1364–35, 1364–36, 1364–37, 1364–38, 1364–39 et 1364–40.)

4. Huit autres lots de terre ou emplacements situés au même lieu, et connus et désignés comme étant les numéros quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante sept et quarante-huit, de la dite subdivision officielle du lot de terre portant le dit numéro mille trois cent soixante-quatre—avec huit maisons (cottages), en brique à un étage, soubassements en pierre et attique, comble français, avec aussi hangard et buanderie en brique dessus construits, (Nos. 1364–41, 1364–42, 1364–43, 1364–44, 1364–45, 1364–46, 1364–47 et 1364–48.)

5. Six lots de terre ou emplacements aussi situés au même lieu, connus et désignés comme étant les numéros quatre et cinq, de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro quatorze cent trois (Nos. 1403–4 et 1403–5), et les numéros huit et neuf, de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatorze cent

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Robert Graham, of the city of Montreal, in the district of Montreal, wood merchant, in his capacity of testamentary executor of the will of the late John Robb, in his lifetime, of the said city of Montreal, district of Montreal, biscuit manufacturer, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described belonging to the, estate of the said insolvent *ès-qualité*, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire*, *afin de charges* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Twenty seven lots of land or emplacements lying and situated in Sainte Mary's ward, in the city of Montreal, and known and described as being the number one, two, three, four, five, six, seven, eight, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty one, twenty two, twenty three, twenty four,, twenty five, twenty seven, twenty eight and twenty nine, of the official subdivision of lot of land known and described on the official plan and in the book of reference of Saint Mary's ward, of the city of Montreal, as lots thirteen hundred and sixty four (Nos. 1364–1, 1364–2, 1364–3, 1364–4, 1364–5, 1364–6, 1364–7, 1364–8, 1364–10, 1364–11, 1364–12, 1364–13, 1364–14, 1364–15, 1364–16, 1364–17, 1364–18, 1364–19, 1364–20, 1364–21, 1364–22, 1364–23, 1364–24, 1364–25, 1364–27, 1364–28 and 1364–29)—without buildings.

2. Two other lots of land or emplacements situated at the same place, known and described as numbers thirty and thirty one, of the official subdivision of the aforesaid lot of land bearing number thirteen hundred and sixty four (Nos. 1364–30 and 1364–31)—with a two story brick factory of biscuit and bakery, and accessories thereon erected.

3. Eight other lots of land or emplacements situated at the same place, and known and described as being the numbers thirty two, thirty four, thirty five, thirty six, thirty seven, thirty eight, thirty nine and forty, of the aforesaid official subdivision of lot of land bearing numbers thirteen and sixty four—without buildings, (Nos. 1364–32, 1364–34, 1364–35, 1364–36, 1364–37, 1364–38, 1364–39, and 1364–40.)

4. Eight other lots of land or emplacements situated at the same place, and known and described as being the numbers forty one, forty two, forty three, forty four, forty five, forty six, forty seven and forty eight, of the said official subdivision of the lot of land bearing the said number one thousand three hundred and sixty four—with eight one storey high houses (cottages), with stone basements and attics, french roof with shed and brick laundry thereon erected (Nos. 1364–41, 1364–42, 1364–43, 1364–44, 1364–45, 1364–46, 1364–47 and 1364–48.)

5. Six lots of land or emplacements also situated at the same place, known and described as being numbers four and five, of the official subdivision of lot land known and described on the official plan and in the book of reference of Sante Mary's ward, as numbers fourteen hundred and three (Nos. 1403–4 and 1403–5), and numbers eight and nine, of the official subdivision of lot of land known and described as number fourteen hundred and

deux, aux dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, (Nos. 1402-8, 1402-9), et les numéros un, deux et trois de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatorze cent quatre, aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte Marie (Nos. 1404-1, 1404-2 et 1404-3), et les numéros un, deux et trois, de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatorze cent cinq, aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, (Nos. 1405-1, 1405-2 et 1405-3)—avec une rangée de maisons en brique à deux étages, avec soubassements en pierre et attiques, comble français, formant six maisons, et contenant douze logements, avec hangards en bois lambrissé en brique dessus construits.

Enfin trois lots de terre ou emplacements situés au même lieu, et connus et désignés sous les numéros un, deux et trois, de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatorze cent trois, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, (No. 1403-1, 1403-2, 1403-3), et les numéros cinq, six et sept, de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatorze cent deux, aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie (Nos. 1402-5, 1402-6 et 1402-7)—sans bâtisses dessus érigées.

Avec droit aux acquéreurs de ces lots et à tous autres qu'il appartiendra de la jouissance des rues montrées au plan de la dite subdivision officielle. et connus et désignés sous les numéros neuf, vingt-six, trente-trois et quarante neuf, de la subdivision officielle du lot numéro mil trois cent soixante et quatre (Nos. 1364-9, 1364-26, 1364-33 et 1364-49), ainsi que de la ruelle montrée au dit plan de la dite subdivision, et portant le numéro quatre de la subdivision du lot de terre portant le numéro quatorze cent deux (No. 1402-4), et le numéro quatre de la dite subdivision officielle du lot de terre portant le dit numéro quatorze cent quatre (No. 1404-4), et le numéro quatre de la dite subdivision officielle du dit lot de terre portant le numéro quatorze cent cinq (No. 1405-4).

Pour être vendus dans les salles d'encan de Messieurs McGlashan & Harman, numéro quatre-vingt cinq, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, à ONZE heures de l'avant-midi, MARDI, le VINGT-DEUXIEME jour de JANVIER prochain (1878).

EDWARD EVANS.
Syndic.

Montréal, 1er novembre 1877. 7833 2

[Première publication, 3 novembre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Adolphe Duhamel, du village de Verchères, district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentioner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposces au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

Un morceau de terre situé en la paroisse de Verchères, de la contenance d'un arpent de front sur un demi arpent de profondeur, plus ou moins ; borné au sud-ouest par le chemin de la Reine, au nord-est par Hubert Bertrand, représentant Marguerite Robert, épouse de Joseph Milotte, au

two, on the said official plan and book of reference of Sainte Mary's ward, Nos. 1402-8, 1402-9), and numbers one, two and three, of the official subdivision of the lot of land known as number fourteen hundred and four, on the said official plan and book of reference of said Sainte Mary's ward (Nos. 1404-1, 1404-2 and 1404-3), and numbers one, two and three, of the official subdivision of a lot of land known and described as number fourteen hundred and five, on the said official plan and in the book of reference of the said Sainte Mary's ward (Nos. 1405-1, 1405-2 and 1405-3)—with a row of two story high brick houses, with stone basements and attics, french roof forming six houses and containing twelve tenements—with sheds encased in brick thereon erected.

Lastly three lots of land or emplacements situated at the same place, known and described under numbers one, two and three, of the official subdivision of lots of land known and described under number fourteen hundred and three, on the official plan and book of reference of said Saint Mary's ward, (Nos. 1403-1, 1403-2, 1403-3), and numbers five, six and seven, of the official subdivision of the lot of land known and described under the number fourteen hundred and two, on the official plan and in the book of reference of the said Saint Mary's ward (Nos. 1402-5, 1402-6 and 1402-7)—without buildings thereon erected.

With right for the purchasers of these lots and for whom it may concern of using the streets shown on the plan of the said official subdivision, and known and described as numbers nine, twenty six, thirty three and forty nine, of the official subdivision of said lot thirteen hundred and sixty four (Nos. 1364-9, 1364-26, 1364-33 and 1364-49), and also of the lane shown on said plan of said subdivision and bearing number four of the said subdivision of lot of land bearing said number fourteen hundred and two (No. 1402-4, and the number four of the official subdivision of said lot of land bearing number fourteen hundred and four (No. 1404-4), and the number four of the said official subdivision of said lot of land bearing the said number fourteen hundred and five (No. 1405-4).

To be sold within the auction rooms of Messieurs McGlashan & Harman, number eighty five, Saint James street, in the city of Montreal, at the hour of ELEVEN o'clock in the forenoon, on TUESDAY, the TWENTY SECOND day of JANUARY next (1878).

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 1st November, 1877. 7834

[First published, 3rd November, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Adolphe Duhamel, of the village of Vercheres, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed at the office of the undersigned, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A piece of land situate in the parish of Vercheres, containing one arpent in front by one half arpent in depth, more or less ; bounded on the south west by the Queen's highway, on the north east by Hubert Bertrand, representing Marguerite Robert, wife of Joseph Milotte, on the north west

nord-ouest représentant Milotte, et au sud-est au dit Hubert Bertrand—avec maison et autres bâtisses érigées.

Pour être vendu par encan public au plus offrant et dernier enchérisseur, en mon bureau, en la cité de Montréal, MARDI, le HUITIÈME jour de JANVIER prochain, (1878), à ONZE heures de l'avant-midi.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques, Montréal, 7795 2
[Première publication, 3 novembre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de Michel Bélanger, commerçant, du côteau Saint-Louis, dans le district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montreal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lopin de terre située au côteau Saint-Louis, dans la paroisse de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro 92, sur le plan et au livre de renvoi officiels du village du côteau Saint-Louis, dans le comté d'Hochelaga, contenant quarante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française—avec une maison en briques et autres bâtisses sus-érigées.

2. Un lopin de terre situé au susdit côteau Saint-Louis, et étant partie du lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro 133, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit village de côteau Saint-Louis, et contenant cent trente-cinq pieds de front sur la rue Saint-Dominique, sur une profondeur de soixante-quinze pieds ; borné en front à la rue Saint-Dominique, d'un côté à la rue Saint-Joseph, de l'autre côté à un nommé Rodier ou représentants, et en arrière au lot No. 92—avec une maison en brique à trois étages et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus dans la salle réservée pour les affaires de faillite, au palais de justice, en la cité de Montréal, JEUDI, le SIXIEME jour de DÉCEEBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JAMES PARKYN,
Syndic.

Montréal, 27 septembre 1877. 6955 3
[Première publication, 6 octobre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de T. Saucier & Cie., faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrit, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. utes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres opposi-

by the representatives Milotte, and on the south east by the said Hubert Bertrand—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at public auction, to the last and highest bidder, in my office, in the city of Montreal, on TUESDAY, the EIGHTH day of JANUARY next, (1878,) at ELEVEN o'clock in the forenoon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street, Montreal. 7796
[First published, 3rd November, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montréal.

In the matter of Michel Bélanger, of Coteau Saint Louis, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A lot of land situate at Coteau Saint Louis, in the parish of Montreal, and known and designated as lot number 92, on the official plan and book of reference of the village of Coteau Saint Louis, in the county of Hochelaga, containing forty feet in front by eighty feet in depth, more or less, french measure—with a brick house and other buildings thereon erected.

2. A lot of land situated at Coteau Saint Louis aforesaid, and being part of the lot of land known and designated as lot number 133, on the official plan and book of reference of the said village of Coteau Saint Louis, and containing one hundred and thirty five feet in front on Saint Dominique street, by a depth of seventy five feet ; bounded in front by Saint Dominique street, on one side by Saint Joseph street, on the other side by one Rodier or representatives, and in rear by lot No. 92—with a three story brick house and other buildings thereon erected.

To be sold in the room set apart for procedings in insolvency, in the court house, at the city of Montreal, on THURSDAY, the SIXTH day of DECEMBER next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon.

JAMES PARKYN,
Assignee.

Montreal, 27th September, 1877. 6956
[First published, 6th October, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of T. Saucier & Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed

tions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Québec, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un terrain situé au premier rang de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, contenant dix-huit perches environ de front sur environ quatorze arpents de profondeur ; borné au bout nord-ouest à Pierre Miville, écuyer, maintenant représenté par Alfred Miville, au bout sud-est au dit Pierre Miville, représenté comme susdit, au côté sud-ouest à Paschal Amable Dionne ou ses représentants, et au nord-est à la route du moulin.

2. Un emplacement situé au premier rang de la dite paroisse de Saint-Roch des Aulnets, contenant un demi-arpent de front sur un demi arpent de profondeur ; borné au bout nord au dit Paschal Amable Dionne ou représentant, au boud sud-est au chemin Royal, au côté nord-est et au côté sud-ouest à Pierre Miville, écuyer, maintenant Alfred Miville—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la salle publique, de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, MARDI, le ONZIEME jour de DECEMBRE, à ONZE heures de l'avant-midi.

D. LORTIE,
Syndic.

Québec, 3 octobre 1877. 6965 3

[Première publication, 6 octobre 1877.]

with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A land situate in the first range of the parish of Saint Roch des Aulnets, measuring eighteen perches or thereabouts in front by about fourteen arpents in depth ; bounded at the north western extremity by Pierre Miville, esquire, now represented by Alfred Miville, at the south eastern extremity by Pierre Miville, represented as aforesaid, and on the south west side by Paschal Amable Dionne or representatives, and on the north eastern side by the mill road.

2. A land situate in the first range of the said parish of Saint Roch des Aulnets, measuring one half arpent in front by one half arpent in depth ; bounded at the north end by the said Paschal Amable Dionne or representatives, at the south west end by the Queen's highway, on the north east and south west sides by Pierre Miville, esquire, now Alfred Miville—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold in the public hall, of the parish of Saint Roch des Aulnets, on TUESDAY, the ELEVENTH day of DECEMBER, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

D. LORTIE,
Assignee.

Quebec, 3rd October, 1877. 6966

[First published, 6th October, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donne que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : EUGENE CREPEAU, Demandeur ; contre JOSEPH BELAND, Défendeur.
No. 545.

Quarante-neuf acres de terre en superficie à prendre dans la partie sud-ouest du lot numéro deux, dans le rang A, du canton d'Arthabaska, joignant d'un côté au nord-est à Antoine Champagne, et au sud-ouest à Louis Béland, contenant environ trois arpents de front ; bornés par un bout au sud-est à la rivière Nicolet, en arrière à Jean Provencher—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Arthabaskaville, 25 juillet 1877. 5439 3

(Première publication, 28 juillet 1877.)

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : EUGENE CREPEAU, Plaintiff ; against JOSEPH BELAND, Defendant.
No. 545.

Forty nine acres of land in superficies to be taken of the south westerly part of lot number two, in the range A, of the township of Arthabaska, joining on one side to the north east Antoine Champagne, and to the south west Louis Béland, containing about three arpents in front ; bounded at one end to the south east by the river Nicolet, in rear by Jean Provencher—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the FIRST day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of December next.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Arthabaskaville, 25th July, 1877. 5440

(First published, 28th July, 1877.)

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } OSCAR BROWN, De-
No. 553. } mandeur ; contre HERCULE AUBUCHON, Défendeur.

Le lot de terre numéro vingt, dans le deuxième rang du canton de Simpson, contenant deux cents acres en superficie.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le CINQUIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 27 juillet 1877. 5437 3
(Première publication, 28 juillet 1877.)

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } GEORGE JEREMIE
No. 36. } PACAUD, Demandeur ; contre DAVID PELLERIN, Défendeur.

La moitié est du lot de terre numéro vingt-quatre, du huitième rang du canton de Stanfold, contenant cent acres en superficie.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 25 juillet 1877. 5441 3
[Première publication, 28 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } JEAN CHARLES
No. 114. } BEAUDETTE, Demandeur ; contre ONESIME AUDETTE DIT LAPOINTE, Défendeur.

1. Le juste tiers nord-ouest du lot de terre numéro seize, du cinquième rang du canton d'Halifax (sud), contenant environ soixante et six acres et deux tiers en superficies—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un acre de terre de front, plus ou moins, sur la profondeur du lot, à prendre en la partie sud-est du dix-septième lot du cinquième rang du canton d'Halifax (nord) circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le TRENTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 25 juillet 1877. 5431 3
(Première publication, 28 juillet 1877.)

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Arthabaska, à savoir : } AMABLE COTE, De-
No. 592. } mandeur ; contre BASILE GREGOIRE, Défendeur.

La moitié nord-ouest du lot de terre numéro vingt-cinq, dans le dixième rang du canton d'Halifax, contenant cent acres en superficie.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le TRENTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à NEUF heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 25 juillet 1877. 5433 3
[Première publication, 28 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } OSCAR BROWN, Plain-
No. 553. } tiff ; against HERCULE AUBUCHON, Defendant.

Lot of land number twenty, in the second range of the township of Simpson, containing two hundred acres in superficies.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the FIFTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 27th July, 1877. 5438
(First published, 28th July, 1877.)

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } GEORGE JEREMIE
No. 36. } PACAUD, Plaintiff ; against DAVID PELLERIN, Defendant.

The easterly half of lot of land number twenty four, in the eighth range of the township of Stanfold, containing one hundred acres in superficies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the FIRST day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 25th July, 1877. 5442
(First published, 28th July, 1877.)

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } JEAN CHARLES BEAU-
No. 114. } DETTE, Plaintiff ; against ONESIME AUDETTE DIT LAPOINTE, Defendant.

1. The exact north westerly third of lot of land number sixteen, in the fifth range of the township of Halifax (south), containing about sixty six acres and two thirds in superficies—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. One acre of land in front, more or less, by the depth of the lot, to be taken off the south easterly portion of lot number seventeen, in the fifth range of the township of Halifax (north)—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of December next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 25th July, 1877. 5432
[First published, 28th July, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Quebec.

Arthabaska, to wit : } AMABLE COTE, Plain-
No. 592. } tiff ; against BASILE GREGOIRE, Defendant.

The north west half of lot of land number twenty five, in the tenth range of the township of Halifax, containing one hundred acres in superficies.

To be sold at the registry office of the county of Megantic, at Inverness, on the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at NINE of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of December next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 25th July, 1877. 5434
(First published, 28th July, 1877.)

Ventes par le Shérif–Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : } JAMES QUIG, Demandeur ; contre JOHN KELLY, en sa qualité de curateur nommé à John Quig, absent, Défendeur.
No. 854. }

1. Une étendue de terre étant partie du lot numéro vingt-un, situé dans la ville de Beauharnois, près du chemin LaBeauce, et ayant son front sur la rue Ellice, de la dite ville, la dite étendue de terre ayant un front sur la dite rue de cinquante-six pieds sur cent cinq pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française ; bornée en front par la rue Ellice, en arrière par le lot numéro vingt-deux, à l'est par l'autre étendue du même lot numéro vingt-un, et à l'ouest par le lot numéro vingt-quatre.

2. Cette étendue de terre étant tout le lot numéro vingt, et vingt pieds les joignant immédiatement et à prendre du lot numéro vingt-un, et situé dans la ville de Beauharnois, ayant front sur la rue Ellice, de la dite ville, près du chemin LaBeauce, la dite étendue de terre ayant un front sur la rue Ellice, de quatre-vingt-seize pieds sur cent cinq pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française ; bornée en front par la dite rue, en arrière par le lot numéro dix-neuf, et partie du lot numéro vingt-deux, à l'est par le lot numéro dix-sept, et à l'ouest par l'autre partie du lot numéro vingt-un—avec deux maisons, hangards, écuries et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendues en mon bureau, dans le palais de justice, dans la ville de Beauharnois, le DEUXIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 20 novembre 1877. 8351

[Première publication, 24 novembre 1877.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : } JAMES QUIG, Plaintiff ; against JOHN KELLY, in his quality of curator to John Quig, absent, Defendant.
No. 854. }

1. A piece or parcel of land being portion of lot number twenty one, situate in the town of Beauharnois, near LaBeauce road, and fronting on Ellice street of said town, said piece or parcel of land having a frontage on said street of fifty six feet by one hundred and five feet in depth, more or less, french measure ; bounded in front by Ellice street, in rear by lot number twenty two, on the east side by the other portion of same lot number twenty one, and on the west side by lot number twenty four.

2. That certain piece or parcel of land being the whole of lot number twenty, and twenty feet immediately adjoining it of lot number twenty one, and situate in the town of Beauharnois, fronting on Ellice street, of said town, near LaBeauce road, said piece or parcel of land having a frontage on Ellice street, of ninety six feet by one hundred and five feet in depth, more or less, french measure ; bounded in front by said street, in rear by lot number nineteen and portion of lot number twenty two, on the east side by lot number seventeen, and on the west side by the other portion of lot number twenty one—with two houses, sheds, stables and other buildings thereon erected.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Beauharnois, on the SECOND day of APRIL next, at TEN o'clock in the morning. The said writ returnable on the thirtieth day of April next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 20th November, 1877. 8352

[First published, 24th November, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des reclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immediatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } PIERRE BERIAU, Demandeur ; contre les terres et
No. 985. } tenements d'EUSÈBE AUDETTE, ès-qualité, Défendeur.

Une étendue de terre située dans la paroisse de Saint-Romuald de Farnham, faisant partie des lots numéros quarante-sept et quarante-huit, dans le cinquième rang des lots du canton de Farnham, contenant deux acres et un quart de large par dix-huit acres de long, plus ou moins ; bornée en front par la rivière Yamaska, en arrière par le lot numéro quarante-neuf du cinquième rang, d'un côté par les terres d'un nommé Antoine Favreau, junior, ou représentants, et de l'autre côté par Jean-Bte. Smith ou représentants—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour le comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, dans le district de Bedford, JEUDI, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour d'avril prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 17 novembre 1877. 8295

[Première publication, 24 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } MARY JANE McCOR-
No. 1722. } KILL, Demanderesse ; contre les terres et tenements de HENRY CHILLINGSWORTH, Défendeur, et Margaret Holbert, Défenderesse par reprise d'instance.

1. Un emplacement situé dans la ville de Farnham, dans le district de Bedford, mesurant soixante pieds de largeur sur cent six pieds de longueur dans la ligne ouest, et cent douze pieds dans la ligne est d'icelui ; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par un cours d'eau, à l'ouest par une rue appelée rue Sarsfield, et à l'est par la terre de Mary Jane McCorkill—avec les bâtisses sus-érigées.

2. Un autre emplacement joignant celui ci-dessus décrit ; borné à l'ouest par la dite rue Sarsfield, mesurant sur cette ligne soixante-dix pieds de largeur ; borné au nord partie par l'emplacement ci-dessus décrit, et par la terre de Mary J. McCorkill, ou un cours d'eau sur icelui, mesurant soixante-quatorze pieds, à l'est par la terre d'un nommé Baraby, mesurant dans cette ligne soixante-trois pieds, et au sud par la terre d'un nommé Dumas ou ses représentants, et mesurant dans cette ligne soixante-dix-huit pieds—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, dans le district de Bedford, JEUDI, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'avril prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 19 novembre 1877. 8297

[Première publication, 24 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } WILLIAM MOREAU
No. 2093. } FULLER *et al*, Demandeurs ; contre les terres et tenements de MARGARET HOLBERT, ès-qualité, Défenderesse.

Un lot de village situé dans la ville de Farnham, dans le dit district de Bedford, connu et désigné comme formant partie du lot numéro quarante-quatre, dans le cinquième rang des lots situés dans la partie ouest du canton de Farnham, contenant environ un quart d'acre de terre en superficie ; borné en front au sud par le chemin de la Reine, en arrière et d'un côté par la ligne

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } PIERRE BERIAU, Plaintiff ;
No. 985 } against the lands and tenements of EUSEBE AUDETTE, *ès-qualité*, Defendant.

A piece or parcel of land situated in the parish of Saint Romuald de Farnham, forming parts of lots numbers forty seven and forty eight, in the fifth range of lots in the township of Farnham, containing two acres and one fourth in width by eighteen acres, more or less, in length ; bounded in front by the Yamaska river, in rear by lot number forty nine of the fifth range, on one side by land of one Antoine Favreau, junior, or representatives, and on the other side by Jean Bte. Smith or representatives—with a house and other buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, in the district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY EIGHTH day of MARCH next, at the hour of TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable the ninth day of April next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 17th November, 1877. 8296

[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } MARY JANE McCOR-
No. 1722. } KILL, Plaintiff ; against the lands and tenements of HENRY CHILLINGSWORTH, Defendant, and Margaret Holbert, Defendant *par reprise d'instance.*

1. A building lot or emplacement in the town of Farnham, in the district of Bedford, measuring sixty feet in width by one hundred and six feet in length on the west line thereof, and one hundred and twelve feet on the east line thereof ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by a water course, on the west by a street called Sarsfield street, and on the east by the land of Mary Jane McCorkill—with the buildings thereon.

2. Another building lot or emplacement adjoining the building lot already described ; bounded to the west by said Sarsfield street, measuring on that line seventy feet in width ; bounded to the north partly by the building lot firstly described, and by the land of Mary J. McCorkill, or a water course thereon, measuring seventy four feet, to the east by the land of one Baraby, measuring on that line sixty three feet, and to the south by the lands of one Dumas or his representatives, and measuring on that line seventy eight feet—without buildings.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, in the district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY EIGHTH day of MARCH next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the eighth day of April next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Sweetsburgh, 19th November, 1877. 8298

[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } WILLIAM MOREAU FUL-
No. 2093. } LER *et al.*, Plaintiffs ; against the lands and tenements of MARGARET HOLBERT *ès-qualité*, Defendant.

A certain village lot situate and lying in the town of Farnham, in said district of Bedford, known and distinguished as forming part of lot number forty four, in the fifth range of lots in the west part of the township of Farnham, containing about one quarter of an acre of land in superficies ; bounded in front south side by the Queen's highway, in rear and on one side by the Stanstead,

du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, et de l'autre côté par Richard Buck—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enrégistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, JEUDI, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 19 novembre 1877. 8299
[Première publication, 24 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure— District de Bedford.

Bedford, à savoir : } WILLIAM DONAHUE,
No. 2129. } écuyer, Demandeur ; contre les terres et tenements de FRANÇOIS XAVIER MARCOTTE, Défendeur.

Une étendue de terre située dans la ville de Farnham, dans le district de Bedford, formant partie du lot numéro quarante-cinq, dans le cinquième rang des lots du canton de Farnham, contenant soixante-douze pieds de front sur la profondeur qui peut-être trouvée à partir du chemin de la Reine ; lequel la borne en front jusqu'à la rivière Yamaska, qui la borne en arrière partant du coin ouest du magasin de William Donahue, et bornée des deux côtes par le dit William Donahue —avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau d'enrégistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, JEUDI, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 19 novembre 1877. 8301
[Première publication, 24 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } GEORGE CHESTER
No. 2045. } DYER, Demandeur ; contre les terres et tenements d'ALLEN A. SHEPARD, Défendeur.

1. Le quart nord du lot numéro six, dans le deuxième rang des lots du canton de Sutton, dans le district de Bedford, supposé contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins.

2. Quinze acres de terre en superficie, plus ou moins, à distraire du lot numéro six, dans le troisième rang des lots du dit canton de Sutton ; bornés comme suit : au nord par une partie du dit lot possédé et occupé par Madame Polly Barber, au sud par le dit lot numéro six, dans le dit deuxième rang, et à l'ouest par le chemin public.

3. Quatre acres de terre, plus ou moins, à distraire du lot numéro cinq, dans le dit deuxième rang ; bornés au nord par le dit lot numéro six, dans le dit deuxième rang, à l'est par la rivière Missisquoi, au sud par le chemin public, et à l'ouest par Néré W. Holmes.

4. Cent vingt acres de terre, plus ou moins, étant une partie du lot numéro sept, dans le dit deuxième rang des lots ; bornés au nord par la ligne nord du dit lot, au sud par le chemin public, et à l'ouest par la ligne du côté ouest du dit lot et de la dite rivière—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme, dans le district de Bedford, SAMEDI, le TRENTIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bret rapportable le neuvième jour d'avril prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 19 novembre 1877. 8293
[Première publication, 24 novembre 1877.]

Shefford and Chambly railroad line, and on the other side by Richard Buck—with the buildings and other improvements theron erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY EIGHTH day of MARCH next, at the hour of TWELVE o'clock noon. The said writ returnable the tenth day of April next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 19th November, 1877. 8300
[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS

Superior Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } WILLIAM DONAHUE,
No. 2129. } esquire, Plaintiff ; against the lands and tenements of FRANÇOIS XAVIER MARCOTTE, Defendant.

A parcel of land situate in the town of Farnham, in the district of Bedford, forming part of lot number forty five, in the fifth range of lots of the township of Farnham, containing seventy two feet in front or width by the depth which may be found from the Queen's highway ; which bounds it in front to the river Yamaska, which bounds it in rear starting from the corner west of the store house of William Donahue, and bounded on both sides by the said William Donahue—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY EIGHTH day of MARCH next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the tenth day of April next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 19th November, 1877. 8502
[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } GEORGE CHESTER DYER,
No 2045. } Plaintiff ; against the lands and tenements of ALLEN A. SHEPARD, Defendant.

1. The north quarter of lot number six, in the second rang of lots of the township of Sutton, in the district of Bedford supposed to contain fifty acres of land in superficies, be the same, more or less.

2. Fifteen acres of land in superficies, more or less, off lot number six, in the third range of lots in said township of Sutton ; bounded as follows : on the north by part of the said lot owned and occupied by Mrs. Polly Barber, on the south by said lot number six, in the said second range, and on the west by the highway.

3. Four acres of land, more or less, of lot number five, in the said second range ; bounded on the north by said lot number six, in said second range, on the east by the river Missisquoi, south by the highway, and on the west by Néré W. Holmes.

4. One hundred and twenty acres of land, more or less, being a part of lot number seven, in the said second range of lots ; bounded on the north by the north line of said lot, south by the highway, and west by the west side line of said lot and the said river—with all the buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, in the district of Bedford, on SATURDAY, the THIRTIETH day of MARCH next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the ninth day of April next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 19th November, 1877. 8294
[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JOHN BUCHANAN, De-
No. 8908. } mandeur ; contre les terres et tenements de C. H. WELLS, Défendeur.

Premièrement.—Un lot de village ou emplacement sis et situé dans le village de Cowansville, dans le district de Bedford, formant partie du lot numéro vingt-cinq, dans le quatrième rang des lots du canton de Dunham, commençant au chemin qui conduit du village de Cowansville à Dunham Flats, cinquante-quatre pieds sud du coin nord-est d'environ un acre de terre, ci-devant vendu par un nommé Quackenboss à un nommé David Kirkpatrick, et duquel dit acre de terre le dit lot de village fait partie ; de là courant sud quatre perches ; de là courant ouest environ quatorze perches parallèle avec la ligne sud du dit lot de village au point de départ.

Deuxièmement un autre lot de village ou emplacement adjoignant celui ci-dessus décrit, sis et situé dans le dit village de Cowansville, formant partie du même lot dans le dit canton de Dunham, commençant au centre du chemin public qui conduit de Cowansville susdit à Dunham Flats ; de là nord suivant le dit chemin public quatre perches, plus ou moins, jusqu'à sa rencontre avec le poteau du coin sud-est du lot de village ci-dessus décrit ; de là courant ouest suivant la ligne sud du dit lot de village treize perches, plus ou moins, jusqu'à sa rencontre avec la terre d'un nommé H. E. Gleason ; de là sud le long de la dite terre Gleason, quatre perches, plus ou moins ; de là courant est le long de la ligne nord de John Kennedy, treize perches, plus ou moins, jusqu'au point de départ —ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les deux morceaux de terre.

Pour être vendus au bureau du régistrateur du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge et district de Bedford, JEUDI, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'avril prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 19 novembre 1877. 8303
[Première publication, 24 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } RICHARD PETERS, De-
No. 2023. } mandeur; contre les terres et tenements d'ASA OSMUND BLUNT, Défendeur.

Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Stukely, dans le district de Bedford, connue et désignée comme la moitié est du lot numéro quatorze, dans le premier rang du dit canton de Stukely—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites, supposée contenir cent acres de terre en superficie, plus ou moins.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford,district de Bedford, JEUDI,le VINGT-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 13 août 1877. 5923 3
[Première publication, 18 août 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JOHN BUCHANAN, Plain-
No. 8908. } tiff ; against the lands and tenements of C. H. WELLS, Defendant.

Firstly.—A village lot or emplacement situated lying and being in the village of Cowansville, in the district of Bedford, forming part of lot number twenty five, in the fourth range of lots in the township of Dunham, commencing on the road leading from said Cowanswille to Dunham Flats, fifty four feet south of the north east corner of about one acre of land, heretofore sold by one Quackenboss to one David Kirkpatrick, and of which said acre of land the said village lot is the counterpart ; thence running south four rods ; thence running west about fourteen rods paralell with the south line of the said village lot to the place of beginning.

Secondly.—Another village lot or emplacement adjoining that above described, situate, lying and being in the said village of Cowansville, forming part of the same lot in the said township of Dunham, commencing at the centre of the highway leading from said Cowansville to Dunham Flats ; thence north following the said highway four rods, more or less, till it strikes the south east corner post of the above described village lot ; thence running west following the south line of the said village lot thirteen rods, more or less, till it strikes the land owned by H. E. Gleason ; thence south along said Gleason's land four rods, more or less ; thence running east along John Kennedys, north line thirteen rods, more or less, until it strikes the starting point—together with all the buildings and improvements on said two pieces of land.

To be sold at the office of the registrar of the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY EIGHTH day of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the eighth day of April next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburg, 19th November, 1877. 8304
[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford to wit : } RICHARD PETERS, Plain-
No. 2023. } tiff; against the lands and tenements of ASA OSMUND BLUNT, Defendant.

That certain piece tract or parcel of land lying, being and situate in the township of Stukely, in the district of Bedford,known and distinguished as the east half of lot number fourteen, in the first range of the said township of Stukely—together with all the buildings and improvements thereon made and erected, supposed to contain one hundred acres of land in superficies, more or less.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY SEVENTH day of DECEMBER next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the thirty first day of December next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 13th August, 1877. 5924
(First published, 18th August, 1877.)

Ventes par le Shérif—Chicoutimi.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir : } ISRAEL MORIN, écuyer,
No. 311. } marchand, demeurant au village de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, Demandeur ; contre JULES BOIVIN, cultivateur, demeurant en le canton de Métabetchouan, comté de Chicoutimi, Défendeur.

Le lot de terre numéro quinze du rang B, dans le canton de Métabetchouan, district de Chicoutimi, de la contenance de cent acres en superficie, plus ou moins—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro deux, à Hebertville, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de mars prochain.

O. BOSSÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Chicoutimi, 28 septembre 1877. 6951 2

[Première publication, 6 octobre 1877.]

Sheriff's Sales—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit : } ISRAEL MORIN, esquire,
No. 311. } merchant, residing in the village of Chicoutimi, county of Chicoutimi, Plaintiff ; against JULES BOIVIN, farmer, residing in the township of Metabetchouan, county of Chicoutimi, Defendant.

A lot of land being number fifteen of range B, in the township of Metabetchouan, district of Chicoutimi, containing one hundred acres in superficial extent, more or less—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the registration division of Chicoutimi, number two, at Hebertville, on the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of March next.

O. BOSSÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Chicoutimi, 28th September, 1877. 6952

[First published, 6th October, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Canada, } THE TRUST AND
Province de Québec, } LOAN COMPANY
District d'Iberville. } OF CANADA, Demande-
No. 2637. } deresse ; vs. JOSEPH BROUSSEAU, Défendeur ; et l'Honorable Jean Louis Beaudry, es-qualité, défendeur par reprise d'instance ; et Dame Delphine Brousseau *et vir.*, *et al.*, opposants.

1. Les neuf dixièmes indivis d'un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Rémi, dans le district d'Iberville, contenant un arpent et demi de large sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rivière Saint-Pierre, en arrière

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Montreal.

Canada, } THE TRUST AND
Province of Quebec, } LOAN COMPANY OF
District of Iberville. } CANADA, Plaintiff ; vs.
No. 2637. } JOSEPH BROUSSEAU Defendant ; and the Honorable Jean Louis Beaudry, *es-qualité*, defendant by continuance of suit; and Dame Delphine Brousseau *et al.*, opposants.

1. The undivided nine tenths of a lot of land situate in the parish of Saint Rmei, in the district of Iberville, containing one arpent and a half in width by thirty arpents in depth, more or less bounded in front by the river Saint Rémi, in rea

par les terres de la côte Sainte-Thérèse, d'un côté au nord-est par la propriété de la communauté entre feu Joseph Brousseau et Sophie Turcot—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

2. Un dixième indivis d'un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Rémi, dans le district d'Iberville, contenant un arpent et demie de large sur quinze arpents de profondeur; de là trois arpents de large sur quinze arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rivière Saint-Pierre, en arrière par les terres de la côte Sainte-Thérèse, d'un côté au nord-est par la propriété du dit feu Joseph Brousseau et de Demoiselle Victorine Brousseau, et d'autre côté au sud-ouest partie par la propriété de Paul Aganier, et partie par la propriété de Joseph Giroux ou ses représentants—avec une grange dessus construite.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Rémi, le TROISIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 12 novembre 1877. 8027 2

[Première publication, 17 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Canada, Province de Québec, District d'Iberville. No. 146.

JOHN BLACK *et al.*, Demandeurs; contre CHARLES VILLEMAIRE, Défendeur.

La moitié nord du lot de terre connu comme le lot numéro quatre cent quatre vingt-un, situé en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, cette dite moitié nord contenant trente-six pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, mesure française; et étant borné en front vers l'est par la rue Saint-Jean, en profondeur vers l'ouest par Andrew Dewar ou son représentant, du côté nord par Edouard Langlois, et du côté sud par la moitié sud du susdit lot appartenant à André Lanciau—avec une maison en brique dessus construite.

Pour être vendue à mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le VINGTIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de janvier prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 11 août 1877. 5883 3

[Première publication, 18 août 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: No. 98.

JOSEPH P. CARREAU, Demandeur; vs. DAME FLAVIE LAMOUREUX *et vir.*, Défendeur.

Un lot de terre connu et désigné comme étant la moitié nord du lot désigné sous le numéro trois cent vingt-huit, situé au côté ouest de la rue Albert, en la ville de Saint-Jean, la dite moitié mesurant trente-six pieds de largeur sur cent quarante-quatre pieds de profondeur; borné en front à l'est par la dite rue Albert, en profondeur par Joseph Dufresne, au sud par Thomas Boissonneault, fils, et au nord par Joseph Lanoue—avec une maison dessus construite.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le VINGTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de janvier prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 15 août 1877. 5957 3

(Première publication, 18 août 1877.)

by the lands of the cote Saint Thérèse, on one side to the north east by the property of the community between the late Joseph Brousseau and Sophie Turcot—with a house and other buildings thereon erected

2. The undivided one tenth of a lot of land situate in the parish of Saint Remi, in the district of Iberville, containing one arpent and a half in with by fifteen arpents in depth; and then three arpents in width by fifteen arpents in depth, more or less; bounded in front by the river Saint Pierre in rear by the lands of the côte Sainte Thérèse, on one side to the north east side by the property of the late Joseph Brousseau and of Miss Victorine Brousseau, and on the other side to the south west partly by the property of Paul Aganier, and partly by the property of Joseph Giroux or representatives—with a barn thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Rémi, on the THIRD day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the tenth day of December next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint John, 12th November, 1877. 8028

[First published, 17th November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Canada, Province of Quebec, District of Iberville, No. 146.

JOHN BLACK *et al.*, Plaintiffs; against CHARLES VILLEMAIRE, Defendant.

The north half of the lot of land known as lot number four hundred and eighty one, situate in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, said north half containing thirty six feet in front by one hundred and forty four feet in depth, french measure; and being bounded in front towards the east by Saint John street, in depth towards the west by Andrew Dewar or representatives, on the north side by Edouard Langlois, and on the south side by the south half of said lot, belonging to André Lanciau—with a brick house thereon erected.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the TWENTIETH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of January next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 11th August, 1877. 5884.

[First published, 18th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: No. 98.

JOSEPH P. CARREAU, Plaintiff; vs. DAME FLAVIE LAMOUREUX *et vir.*, Defendant.

A lot of land known and designated as the north half of number three hundred and twenty eight, situate on the west side of Albert street, in the town of Saint Johns, said half measuring thirty six feet in width by one hundred and forty four feet in depth; bounded in front to the east by said Albert street, in depth by Joseph Dufresne, to the south by Thomas Boissonneault, fils, and to the north by Joseph Lanoue—with a house thereon erected.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint John's, on the TWENTIETH day of DECEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighth day of January next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 15th August, 1877. 5958

[First published, 18th August, 1877.]

Ventes par le Shérif—Montmagny.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six ours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

A LA FOLLE ENCHERE D'ONEZIME LANGELIER.

District de Montmagny, No. 143. } BARTHELEMY POULIOT, écuyer, marchand, de la paroisse de l'Islet ; contre PLACIDE LANGELIER, du même lieu, cultivateur, savoir :

Une terre située en le deuxième rang de la paroisse de l'Islet, contenant quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur ; tenant nord au premier rang de l'Islet, sud aux terres de Saint-Eugène, joignant d'un côté au nord-est à Joseph Giasson, et de l'autre côté au sud-ouest à Cézaire Fraser—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de l'Islet, JEUDI, le VINGTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de janvier prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 20 novembre 1877. 8291
[Première publication, 24 novembre 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, No. 17. } DAME HÉLÈNE FOURNIER, épouse de Siméon Rousseau, navigateur, et le dit Siméon Rousseau, tous deux de la paroisse de Saint-Thomas ; contre ALFRED MIGNEAULT, du même lieu, voyageur, savoir :

Un terrain de forme irrégulière, ayant cinq perches de front par le bout sud se terminant par le bout nord à trois perches de front sur cinq perches de profondeur, situé en la paroisse de Saint-Thomas, première concession au sud de la Rivière du Sud; joignant d'un côté au nord-est à Théophile Bernier, d'autre côté au sud-ouest à Jacques Fournier, d'un bout par le nord à la Rivière du Sud, d'autre bout par le sud au dit Théophile Bernier—avec la maison, hangard et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, MERCREDI, le DIX-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de janvier prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 13 août 1877. 5895 3
[Première publication, 18 août 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Québec. No. 938. } JOSEPH HAMEL, FERDINAND HAMEL, EDOUARD HAMEL, ALPHONSE HAMEL et

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

AT THE FOLLE ENCHERE OF ONEZIME LANGELIER.

District of Montmagny, No. 143. } BARTHELEMY POULIOT, esquire, merchant, of the parish of l'Islet ; against PLACIDE LANGELIER, of the same place, yeoman, to wit :

A lot of land situate in the second range of the parish of l'Islet, containing four arpents in front by forty acres in depth ; bounded on the north by the first range of l'Islet, on the south by the lands of Saint Eugène, joining on the north east side by Joseph Giasson, and on the south west side by Cézaire Fraser—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of l'Islet, on THURSDAY, the TWENTIETH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the third day of January next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 20th November, 1877. 8292
[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, No. 17. } DAME HELENE FOURNIER, wife of Simeon Rousseau, boatman, and the said Simeon Rousseau, both of the parish of Saint Thomas ; against ALFRED MIGNEAULT, of the same place, *voyageur*, to wit :

A lot of land of irregular outline, measuring five perches in front at the southern extremity, and ending at the northern extremity at three perches in front by five perches in depth, situate in the parish of Saint Thomas, first concession south of the River du Sud ; bounded on one side to the north east by Theophile Bernier, on the other side to the south west by Jacques Fournier, at one end to the north by the River du Sud, and at the other end to the south by the said Theophile Bernier—with a house, hangard and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Montmagny, on WEDNESDAY, the NINETEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of January next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 13th August, 1877. 5896
[First published, 18th August, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Quebec, No. 938. } JOSEPH HAMEL, FERDINAND HAMEL, EDOUARD HAMEL, ALPHONSE HAMEL and

ADOLPHE HAMEL, cité de Québec, marchands en société, et comme tels faisant commerce ensemble à Québec, sous les nom et raison de Joseph Hamel & Frères; contre P. THEMISTOCLE DUPONT, de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, écuyer, notaire, savoir :

1. Un terrain situé au premier rang de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, contenant dix-huit perches environ de front sur environ quatorze arpents de profondeur; borné au bout nord-ouest, à Pierre Miville, écuyer, maintenant représenté par Alfred Miville, au bout sud-est au dit Pierre Miville, représenté comme susdit, au côté sud-ouest à Paschal Amable Dionne ou représentants, et au nord-est à la route du moulin.

2. Un emplacement situé en le premier rang de la dite paroisse de Saint-Roch des Aulnets, contenant un demi arpent de front sur un demi arpent de profondeur; borné au bout nord au dit Paschal Amable Dionne ou représentant, au bout sud-est au chemin Royal, au côté nord-est et au côté sud-ouest à Pierre Miville, écuyer, maintenant Alfred Miville—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, VENDREDI, le VINGT-UNIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de janvier prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 13 août 1877. 5899 3

[Première publication, 18 août 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

District de Montmagny, No. 312. } LOUIS HENRI BLAIS, écuyer, avocat, de la paroisse de Saint-Thomas, contre PIERRE SERVAIS, cultivateur, demeurant dans le township de Montminy, savoir :

1. Un lot de terre sous le numéro vingt-deux, de la contenance de quatre-vingt-deux acres, situé dans le cinquième rang sud-ouest du township de Montminy; joignant d'un côté au nord-est aux représentants de feu Denis Létourneau, d'autre côté au sud-ouest à Joseph Servais, d'un bout par le nord à Joseph Talbot, d'autre bout par le sud aux tenanciers du sixième rang—avec une maison et grange dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre sous le numéro vingt-neuf, de la contenance de quatre-vingt-deux acres, situé dans le cinquième rang sud-ouest du dit township de Montminy; joignant d'un côté au nord-est à Ambroise Cloutier, d'autre côté au sud-ouest à Honoré Dagneau, d'un bout par le nord aux tenanciers du quatrième rang, d'autre bout par le sud aux terres de la couronne—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, MERCREDI, le DIX-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de janvier prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 13 août 1877. 5897 3

[Première publication, 18 août 1877.]

ADOLPHE HAMEL, all of the city of Quebec, merchants and partners, carrying on business together at Quebec, under the name and style of Joseph Hamel & Frères; against P. THEMISTOCLE DUPONT, of the parish of Saint Roch des Aulnets, esquire, notary, to wit :

1. A land situate in the first range of the parish of Saint Roch des Aulnets, measuring eighteen perches or thereabouts in front by about fourteen arpents in depth; bounded at the north western extremity by Pierre Miville, esquire, now represented by Alfred Miville, at the south eastern extremity by Pierre Miville, represented as aforesaid, and on the south west side by Paschal Amable Dionne or representatives, and on the north eastern side by the mill road.

2. A land situate in the first range of the said parish of Saint Roch des Aulnets, measuring one half arpent in front by one half arpent in depth; bounded at the north end by the said Paschal Dionne or representatives, at the south east end by the Queen's highway, on the north east and south west sides by Pierre Miville esquire, now Alfred Miville—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Roch des Aulnets, on FRIDAY, the TWENTY FIRST day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of January next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 13th August, 1877. 5900

[First published, 18th August, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

District of Montmagny: No. 312. } LOUIS HENRI BLAIS, esquire, advocate, of the parish of Saint Thomas; against PIERRE SERVAIS, farmer, residing in the township of Montminy, to wit :

1. A lot of land being number twenty two, measuring eighty two acres, situate in the fifth range south west of the twonship of Montminy; bounded on one side to the north east by the representatives of the late Denis Letourneau, on the other side to the south west by Joseph Servais, at one end to the north by Joseph Talbot, at the other end to the south by the resident of the sixth range—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land being number twenty nine, measuring eighty two acres, situate in the fifth range south west of township Montminy aforesaid; bounded on one side to the north east by Ambroise Cloutier, on the other side to the south west by Honoré Dagneau, at one end to the north by the residents of the fourth range, at the other end to the south by the crown lands—circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Montmagny, on WEDNESDAY, the NINETEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of January next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Montmagny, 13th August, 1877. 5898

[First published, 18th August, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known accord

Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin p'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH BIZAILLON,
No. 1767. } Demandeur ; contre MAXIME PARENT, Défendeur.

Un lot de terre situé dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue Napoléon, étant composé le dit lot des numéros trois cent vingt (320) et trois cent vingt et un (321), des plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint Jacques—avec une maison en briques, une maison en bois, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 20 Novembre 1877. 8283

[Première publication, 24 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME ZOE ROY dite LA-
No. 1810. } PENSÉE, Demanderesse ; contre CHARLES SICOTTE, Défendeur.

1. Un emplacement situé dans le quartier Sainte-Anne, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné sous le numéro mil vingt et un (1021), au plan et dans le livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, contenant quarante-cinq pieds de front sur cent pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front au nord-ouest par la rue des Manufactures—avec une maison en bois lambrissée en briques à deux étages, et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un lot de terre situé au même lieu, étant la juste moitié sud-est du lot connu et désigné sous le numéro mil vingt-deux (No. 1022), au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, la dite moitié de lot contenant cinquante pieds de front sur quarante pieds de profondeur, le tout plus ou moins, et mesure française ; borné en front au nord-est par la rue des Seigneurs, en arrière par le numéro mille vingt et un (1021), ci-dessus décrit, du côté nord-ouest par la moitié nord-ouest du dit lot numéro mil vingt-deux (No. 1022), et du côté sud-est par le lot numéro neuf cent quatre-vingt-dix-huit (No. 998), des dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne—avec une maison en bois lambrisée en briques à deux étages, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'avril prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 20 novembre 1877. 8287

[Première publication, 24 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOHN TAYLOR, Demandeur ; contre PIERRE
No. 4420. } LACOMBE, Défendeur.

Une terre sise et située au nord de la rivière à Delisle, en la paroisse de Saint-Polycarpe, connue et désigné comme partie du numéro (42) quarante-

ing to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOSEPH BIZAILLON,
No. 1767. } Plaintiff ; against MAXIME PARENT, Defendant.

A lot of land situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Napoleon street, the said lot being formed of numbers three hundred and twenty (320) and three hundred and twenty one (321), of the official plan and book of reference of the said city of Montreal, Saint James ward—with one brick house, one frame house and other buildings thereon erected.

To be sold in my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of April next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 20th November, 1877. 8283

[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME ZOE ROY dite
No. 1810. } LAPENSÉE, Plaintiff ; against CHARLES SICOTTE, Defendant.

1. An emplacement situate in Saint Ann's ward, in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and designated as number one thousand and twenty one (1021), on the official plan and book of reference of the said Saint Ann's ward, containing forty five feet in front by one hundred feet in depth, more or less ; bounded in front on the north west by Manufacturers street—with a two storey frame house encased in brick, and other buildings thereon erected.

2. A lot of land situate in the same place, being the exact south east half of the lot known and designated as number one thousand and twenty two (1022), on the official plan and book of reference of the said Saint Ann's ward, the said half lot containing fifty feet in front by forty feet in depth, the whole more or less, french measure ; bounded in front on the north east by the des Seigneurs street, in rear by number one thousand and twenty one (1021), above described, on the north west side by the north west half of the said lot number one thousand and twenty two (No. 1022), and on the south east side by the lot number nine hundred and ninety eight (No. 998), of the said official plan and book of reference of the said Saint Ann's ward—with a two story frame house encased in brick, and another buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of April next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 20th November, 1877. 8288

[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOHN TAYLOR, Plaintiff ;
No. 4420. } against PIERRE LACOMBE, Defendant.

A lot of land situate on the north bank of the river Delisle, in the parish of Saint Polycarpe, known and designated as part of number (42)

deux, de la contenance de deux arpents et cinq perches de front sur vingt arpents de profondeur, le tout sans garantie de mesure précise ; tenant en front au chemin public de la dite rivière Delisle, en arrière aux héritiers de Romain Desforge, d'un côté au chemin de montée, connu et désigné sous le nom du chemin Chénier, et de l'autre côté à Isaïe Leroux—avec une maison et une grange en bois dessus construite, moins et à distraire un terrain appartenant à un nommé Jean-Baptiste Gauthier ; tenant en front au dit chemin public, derrière et d'un côté à la dite terre, et de l'autre côté au chemin Chénier, de la contenance de cinq perches de front sur deux arpents de profondeur.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-Polycarpe, le VINGT-SIXIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de mars prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif. Député Shérif.
Montréal, 20 novembre 1877. 8285
[Première publication, 24 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ALFRED GARIEPY, De-
No. 326. } mandeur ; contre ALPHONSE CHARTRAND *et al.*, Défendeurs, saisi comme appartenant à Dieudonné Plante, l'un des dits Défendeurs.

Un morceau de terrain situé dans la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, sur la rue Frontenac, étant composé le dit morceau de terre des numéros cinq cent sept et cinq cent huit, de la subdivision du lot numéro cent soixante-six (166–507) et (166–508), des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, paroisse de Montréal—avec une maison à deux côtés à deux étages en bois, lambrissée en briques, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 20 novembre 1877. 8289
[Première publication, 24 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } BERNARD BERNARD *et*
No. 992. } *al.*, Demandeurs ; contre PIERRE SAURIOL, Défendeur.

Un terrain sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, de la dite cité ; borné en front par la rue Panet, étant partie de la moitié du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze cent vingt (1120), des plan et livre de renvoi officiels de la dite cité et dit quartier, de la contenance de trente-huit pieds de front sur cent pieds de profondeur, mesure anglaise ; borné devant par la rue susdite, en arrière par le reste du dit lot, laissé pour former moitié d'une rue de quarante pieds de large, d'un côté par le lot numéro onze cent vingt-trois (1123), du susdit plan, et d'autre côté par une rue de trente pieds dont six pieds de large sont pris sur la longueur du numéro onze cent vingt (1120)—avec deux maison en bois, à deux étages lambrisées en briques, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 15 août 1877. 5961 3
[Première publication, 18 août 1877.]

forty two, containing two arpents and five rods in front by twenty acres in depth, the whole without warranty as to precise measurement ; bounded in front by the public highway of the said river Delisle, in rear by the heirs of Romain Desforge, on one side by the *chemin de montée*, known and designated by the name of Chenier's road, and on the other side by Isaie Leroux—with one house and one barn thereon erected, less and to be struck off, a lot of land belonging to one Jean Baptiste Gauthier ; bounded in front by the said public highway, in rear and on one side by the said lot of land, and on the other side by Chenier's road, containing five rods in front by two acres in depth.

To be sold at the parochial church door of the parish Saint Polycarpe, on the TWENTY SIXTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty ninth day of March next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 20th November, 1877. 8286
[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } ALFRED GARIEPY, Plain-
No. 326. } tiff ; against ALPHONSE CHARTRAND *et al.*, Defendants, seized as belonging to Dieudonné Plante, one of the said Defendants.

A lot of land situate in the parish of La Nativité de la Sainte Vierge, being heretofore part of the parish of Montreal, on Frontenac street, the said lot of land being formed of numbers five hundred and seven and five hundred and eight, of the subdivision of the lot number one hundred and sixty six (166–507) and (166–508), of the official plan and book of reference of the incorporated village of Hochelaga, parish of Montreal—with a two side and two storey frame house, encased in brick, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of MARCH next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of April next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 20th November, 1877. 8290
[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } BERNARD BERNARD *et al.*,
No. 992. } Plaintiffs ; against PIERRE SAURIOL, Defendant.

A lot situate in the city of Montreal, in Sainte Mary's ward, of the said city ; bounded in front by Panet street, and forming part of half of the lot known and designated as number eleven hundred and twenty (1120), of the official plan and book of reference for the said city and ward, measuring thirty eight feet in front by one hundred feet in depth, english measure ; bounded in front by the aforesaid street, in rear by the residue of the said lot, left to form half of a street forty feet wide, on one side by lot number eleven hundred and twenty three (1123), on the aforesaid plan, and on the other side by a street thirty feet wide, whereof six feet in width are taken off the width of number eleven hundred and twenty (1120)—with two storey wooden houses faced with brick, and others buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINETEENTH day of DECEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of December next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 15th August, 1877. 5962
[First published, 18th August, 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } FÉLIX G. MARCHAND
No. 2081. } *et al.*, Demandeurs ; contre DAME HEMERENCE LAURENDEAU *et vir.*, Défendeurs, et John S. Knox, requérant pour folle enchère.

Un lopin de terre sis et situé en la paroisse Saint-Gabriel, district de Montréal, faisant ci-devant partie du village incorporé Saint-Augustin, dans la paroisse de Montréal, dit district, et connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé Saint-Augustin, comme étant les subdivisions huit, neuf et dix, du lot numéro trois mille trois cent trente-six A, les subdivisions une, deux, trois et quatre du lot numéro trois mille trois cent quatre-vingt-treize, partie de la subdivision sept, et la subdivision huit du lot numéro trois mille trois cent quatre-vingt-douze, (3336–A–8–9–10), (3393–1–2–3–4), 3392–8), et partie ouest du (3392–7), le dit lopin de terre comprenant soixante et cinq pieds de front par quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins, mesure anglaise ; borné en front par la rue Knox—avec une maison en bois encaissée de briques à deux étages, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la folle enchère de Félix G. Marchand *et al.*, les demandeurs et les ci-devant adjudicataires. Le dit bref rapportable le onzième jour de décembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 13 novembre 1877. 8067 2

[Première publication, 17 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } BERNARD BERNARD *et*
No. 981. } *al.*, Demandeurs ; contre ANTOINE FAVREAU, Défendeur.

Un terrain sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, de la dite cité ; borné en front par la rue Visitation, faisant partie de la moitié nord-ouest du lot de terre connu et designé sous le numéro onze cent trente (1130), sur le plan et livre de renvoi officiels de la dite cité et dit quartier et partie de la moitié sud-est du lot de terre numéro onze cent trente trois (1133), du susdit plan, de la contenance de quarante-quatre (44) pieds de front sur cent (100) pieds de profondeur, mesure anglaise ; borné en front comme susdit, en arrière par le reste des dites moitiés de lots laissés pour former moitié d'une rue de quarante pieds de long, d'un côté par l'autre moitié du dit lot onze cent trente, et d'autre côté par l'autre moitié du dit lot onze cent trente trois—avec une maison en bois à trois étages lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Montréal, 15 août 1877. 5959 3

[Première publication, 18 août 1877.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des récla-

VENDITIONI EXPONAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } FÉLIX G. MARCHAND *et*
No. 2081. } *al.*, Plaintiffs ; against DAME HEMERENCE LAURENDEAU *et vir.*, Defendants, and John S. Knox, petitioner for resale.

A lot of land situate and being in the parish of Saint Gabriel, district of Montreal, forming heretofore part of the incorporated village of Saint Augustin, in the parish of Montreal, district aforesaid, known and described on the official plan and in the book of reference for the incorporated village of Saint Augustin, as being the subdivisions eight, nine and ten, of lot number three thousand three hundred and thirty six A, subdivisions one, two, three and four of lot number three thousand three hundred and ninety three, part of the sub division seven and eight of number three thousand three hundred and ninety two (3336–A–8–9–10), (3393–1–2–3–4), (3392–8), and the west part of (3392–7), said lot of land measuring sixty five feet in front by ninety feet in depth, the whole more or less, english measure ; bounded in front by Knox street—with a house encased with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon, at the *folle enchère* of Félix G. Marchand *et al.*, the plaintiffs and former purchasers. The said writ returnable on the eleventh day of December next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 13th November, 1877. 8068

[First published, 17th November, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } BERNARD BERNARD *et al.*,
No. 981. } Plaintiffs ; against ANTOINE FAVREAU, Defendant.

A lot situate in the city of Montreal, in Saint Mary's ward, in the said city ; bounded in front by Visitation street, forming part of the north west half of the lot of land known and designated as number eleven hundred and thirty (1130), on the official plan and in the book of reference for the said city and ward, and part of the south east half of lot number eleven hundred and thirty three (1133), of the aforesaid plan, measuring forty four (44), feet in front by one hundred (100) feet in depth, english measure ; bounded in front as aforesaid, in rear by the residue of the said half lots left to form half of a street forty feet long, on one side by the other half of the said lot number eleven hundred and thirty, and on the other side by the other half of the said lot number eleven hundred and thirty three—with a three storey wooden house faced with brick thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINETEENTH day of DECEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of December next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 13th August, 1877. 5960

[First published, 18th August, 1877.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not

mations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } PHILOMENE PARENT, de
No. 1172. } la paroisse de Beauport, fille majeure, marchande publique ; contre LOUIS CHALIFOUR, de la paroisse de Beauport, et JOSEPHINE BOUCHER, son épouse et autres, à savoir :

Un lopin de terre sis et situé en la paroisse de Beauport, contenu dans les bornes suivantes, savoir: borné par devant au sud par le chemin Royal, et par derrière au nord au bout de la profondeur par Jean Bte. Daigle, representant Alexandre Parent, d'un côté au nord-est à veuve François Parents, et d'autre côté au sud-ouest au dit Jean Bte. Daigle, représentant le dit Alexandre Parent—avec ensemble une maison et grange dessus construite, circonstances et dependances. Le dit lopin de terre etant le (No 657), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Beauport, et au livre de reference d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Beauport, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 19 novembre 1877. Shérif.
[Première publication, 24 novembre 1877.] 8313

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 558. } CITÉ DE QUEBEC ; contre MARIE GOUDREAU, veuve de Jean-Baptiste Beaulieu, des cité et district de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Richardson, mesurant quarante-six pieds de front sur soixante pieds et six pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord à la dite rue Richardson, en arrière vers le sud à Dame veuve Jean Maheux, d'un côté vers l'est à Dame veuve Jean Lemelin, de l'autre côté vers l'ouest à Edouard Cloutier—avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 868 A.), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de reférence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 19 novembre 1877. Shérif.
[Première publication, 24 novembre 1877.] 8311

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } CHARLES JOSEPH MAR-
No 2307. } CHILDON, commerçant, de la paroisse de Saint-Pierre Les Becquets, district des Trois-Rivières ; contre NAPOLEON PARIS, cultivateur et briquetier, de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, district de Québec, à savoir :

1. Une terre sise et située en la première concession de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, de trois quarts d'arpent plus ou moins, de front,

bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } PHILOMENE PARENT, of the
No. 1172. } parish of Beauport, *fille majeure, marchande publique* ; against LOUIS CHALIFOUR, of the parish of Beauport, and JOSEPHINE BOUCHER, his wife and anothers, to wit :

A lot of land situate in the parish of Beauport, contained in the following limits, to wit : bounded in front on the south by the Queen's highway and in rear on the north at the end of the depth by Jean Baptiste Daigle, representing Alexandre Parent, on one side on the north east by willow François Parent, and on the other side on the south west by the said Jean Baptiste Daigle, representing the said Alexandre Parent—together with a house, barn, thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot of land being (No. 657), on the cadastral plan and book of reference of the parish of Beauport, as laid out by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the said parish of Beauport, on the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable in the thirtieth day of March next.

C. ALLEYN,
Quebec, 19th November, 1877. Sheriff.
[First published, 24th November, 1877.] 8311

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 558. } THE CITY OF QUEBEC ; against MARIE GOUDREAU, widow of Jean-Baptiste Beaulieu, of the city and district of Quebec, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, on Richardson street, measuring forty six feet in front by sixty feet and six inches in depth, more or less ; bounded in front on the north by the said Richardson street, in rear on the south by Dame widow Jean Maheux, on one side on the east by Dame widow Jean Lemelin, on the other side on the west by Edouard Cloutier—with a house, outhouses and premises thereon erected. The said emplacement being number (868-A), on the plan and book of reference of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, as laid out by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY EIGHTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of April next.

C. ALLEYN,
Quebec, 19th November, 1877. Sheriff.
[First published, 24th November, 1877.] 8312

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } CHARLES JOSEPH MAR-
No. 2307. } CHILDON, trader, of the parish of Saint Pierre Les Becquets, district of Three Rivers ; against NAPOLEON PARIS, yeoman and brickmaker, of the parish of Saint Jean Deschaillons, district of Quebec, to wit :

1. A lot of land situate in the first concession of the parish of Saint Jean Deschaillons, containing three quarters of an acre, more or less, in

sur environ quarante arpents de profondeur, avec la juste moitié d'une briqueterie dessus construite et ses dépendances ; le tout borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud au cordon des terres qui sépare la première à la deuxième concession de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, du côté nord-est à Edouard Paris, du côté sud ouest à Victor Lebœuf—avec une maison et une laiterie dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement sis et situé en la première concession de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, avec une briqueterie et shed ses dépendances dessus construites, le tout borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud au chemin Royal, du côté nord-est partie à W. E. Chester et partie à Augustin Toussignant, du côté sud-ouest à Léopold Courteau—avec une maison et laiterie dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 17 novembre 1877. Shérif.
[Première publication, 24 novembre 1877.] 8309

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 819. } CITE DE QUEBEC ; contre DELPHINE WILLIAMS, épouse de John Auld, des cité et district de Québec, et de son dit mari, duement séparée quant aux biens, et le dit John Auld, mis en cause, pour assister sa dite épouse, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Joseph, mesurant trente-trois pieds de front sur cinquante neuf pieds et neuf pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le sud à la dite rue Saint-Joseph, en arrière vers le nord au lot numéro trois, ci-après décrit, d'un côté vers l'est à Théodore Gastonguay, de l'autre côté vers l'ouest au lot numéro deux, ci-après décrit—avec ensemble une maison en pierre à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement faisant partie du lot (No. 1001), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de reference d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un autre emplacement contigu au lot numéro un, mesurant trente-cinq pieds et neuf pouces de front sur cinquante-neuf pieds et neuf pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le sud à la rue Saint-Joseph, en arrière vers le nord à Dame veuve Louis Jacob, d'un côté vers l'est au lot numéro un ci-haut décrit, de l'autre côté vers l'ouest à Théodore Gastonguay—avec ensemble une maison en pierre à deux étages dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement faisant partie du lot (No. 1001), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de reférence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

3. Deux autres lots de terre lesquels seront vendus comme un seul et même lot, situés en la cité de Québec, rue Saint-François, mesurant les dits deux lots trente-cinq pieds et quatre pouces de front sur quarante-neuf pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord à la dite rue Saint-François, en arrière vers le sud au lot numéro un ci-haut décrit, d'un côté vers l'est à Willis Russell, écuyer, de l'autre côté vers l'ouest à Dame veuve Louis Jacob—avec ensemble une maison en bois à deux étages avec le devant lambrissée en brique dessus construite, circonstances et dépendances. Les dits deux lots étant les (Nos. 944 et 945), données sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de reférence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

front, by about forty acres in depth, with the half of a brick yard and its outbuildings thereon erected ; the whole bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the division line separating the lands of the first and second concession of the said parish of Saint Jean Deschaillons, on the north east side by Edouard Paris, on the south west side by Victor Lebœuf—with a house and a dairy, outbuildings and premises thereon erected.

2. An emplacement situate in the first concession of the said parish of Saint Jean Deschaillons, with a brickyard, shed and outbuildings thereon erected ; the whole bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the Queen's highway, on the north east side in part by W. E. Chester and in part by Augustin Toussignant, on the south west side by Leopold Courteau—with a house and a dairy and outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Jean Deschaillons, on the TWENTY EIGHTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of May next.

C. ALLEYN,
Quebec, 17th November, 1877. Sheriff.
[First published, 24th November, 1877.] 8310

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 819. } THE CITY OF QUEBEC ; against DELPHINE WILLIAMS, wife of John Auld, of the city and district of Quebec, and from his said husband, duly separated as property, and the said John Auld, *mis en cause*, to assist his said wife, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Saint Joseph street, containing thirty three feet in front by fifty nine feet and nine inches in depth, more or less ; bonnded in front on the south by the said Saint Joseph street, in rear on the north by lot number three, hereinafter described, on the east side by Théodore Gastonguay, on the west side by lot number two, hereinafter described—together a two storey stone house, outhouses and premises thereon erected. The said emplacement being part of lot (No. 1001), on the plan and book of reference of Saint Roch's ward, in the city of Quebec, as laid out by the commissioner of crown lands.

2. Another emplacement adjoining lot number one, containing thirty five feet and nine inches in front by fifty nine feet and nine inches in depth, more or less ; bounded in front on the south by Saint Joseph street, in rear on the north by Dame widow Louis Jacob, on the east side by lot number one hereinabove described, on the west side by Théodore Gastonguay—together with a two storey stone house, outhouses and premises thereon erected. The said emplacement being part of lot (No. 1001), on the plan and book of reference of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, as laid out by the commissioner of crown lands.

3. Two other lots of land which will be sold as a single lot, situate in the city of Quebec, Saint François street, the said two lots containing thirty five feet and four inches in front by forty nine feet in depth, more or less ; bounded in front on the north by the said Saint François street, in rear on the south by lot number one hereinabove described, on the east side by Willis Russell, esquire, and on the west side by Dame widow Louis Jacob—together with a two storey frame house with the front encased in brick, outhouses and premises thereon erected. The said two lots being (Nos 944 and 945), on the plan and book of reference of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, as laid out by the commissioner of crown lands.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 21 novembre 1877. Shérif.
[Première publication, 24 novembre 1877.] 8315

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JAMES DINNING et ANDREW DUNLOP WEBSTER, de la cité de Québec, marchands-associés, et comme tels y faisant affaires sous les nom et raison de Dinning et Webster, Demandeurs ; contre ZEPHIRIN BOULANGER, forgeron, du village de Bienville, dans le comté de Lévis, dans le district de Québec, adjudicataire, savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé au dit village de Bienville, en la paroisse Notre-Dame de la Victoire, au sud d'une petite rue, contenant trente-cinq pieds de front sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur ; borné par devant à la dite rue ci-dessus mentionné, et en arrière à François Lemieux, d'un côté au nord-est à Marc Fortin, et de l'autre côté au sud-ouest à François Thibault—avec une maison en bois dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le VINGT-UNIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de decembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 11 août 1877. Shérif.
[Première publication, 18 août 1877.] 5925 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } FRANÇOIS XAVIER GRÉGOIRE, de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, dans le district de Québec, marchand ; contre JOSEPH PICHETTE, cultivateur, de la paroisse du Château Richer, à savoir :

Une terre située en la paroisse du Château Richer, en la concession nord-est du Sault à la Puce, formée par la réunion de deux lots contigus l'un à l'autre, formant cinq arpents de front sur trente-quatre arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée du côté sud-ouest par le dit bras de la rivière du Sault à la Puce, et du côté nord-est au bout de la dite profondeur, du côté nord à François Régis Picard, et du côté sud par Casimir Fortin ou représentants—avec ensemble la maison et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse du Château Richer, le VINGT-UNIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 11 août 1877. Shérif.
[Première publication, 18 août 1877.] 5929 3

FIERI FACIAS.

Quebec, à savoir : } L'HONORABLE ANTOINE JUCHEREAU DUCHESNAY, de la cité de Québec, ex-sénateur de la division La Salle ; contre MICHAEL CROGAN ALIAS GROGAN, de l'endroit appelé Capelton, dans le district de Saint-François, à savoir :

Une étendue de terre située dans la paroisse de Sainte-Catherine, dans le comté de Portneuf, dans le district de Québec, étant le lot appelé lot numéro quinze de la partie nord-est du rang appelé le dixième rang de la seigneurie de Fossambault, dans la dite paroisse de Sainte-Catherine, lequel dit lot de terre contient trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; et est borné comme suit : en front par le rang appelé le neuvième rang de la dite seigneurie, en arrière par le rang appelé le onzième rang de la dite seigneurie ou paroisse,

To be sold in my office, in the city of Quebec, on the TWENTY EIGHTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of April next.

C. ALLEYN,
Quebec, 21st November, 1877. Sheriff.
[First published, 24th November, 1877]. 8316

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } AMES DINNING and ANDREW DUNLOP WEBSTER, of the city of Quebec, merchants and co-partners as such there under the name and firm of Dinning and Webster, Plaintiffs ; against ZEPHIRIN BOULANGER, of the village of Bienville, in the county of Levis, in the district of Quebec, blacksmith, *adjudicataire*, to wit :

A lot of land situate in the village of Bienville, in the parish of Notre Dame de la Victoire, on the south of a little street, measuring thirty five feet in front by ninety six feet in depth ; bounded in front by the said street hereinabove mentioned, in rear by François Lemieux, on one side to the north east by Marc Fortin, and on the other side to the south west by François Thibault—with a wooden house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Notre Dame de la Victoire aforesaid, on the TWENTY FIRST day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Sait writ returnable on the thirty first day of December next.

C. ALLEYN,
Quebec, 11th August, 1877. Sheriff.
[First published, 18th August, 1877.] 5926

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } FRANCOIS XAVIER GREGOIRE, of the parish of Saint Sauveur de Quebec, in the district of Quebec, merchant ; against JOSEPH PICHETTE, farmer, of the parish of Chateau Richer, to wit :

A land situate in the parish of Chateau Richer, in the concession north east of the Sault à la Puce, made up of two contiguous lot, both forming together five arpents in front by thirty four arpents in depth, more or less ; bounded on the south west side by the said arm of the river Sault à la Puce, on the north east side by the end of the said depth, on the north side by François Regis Picard, and on the south side by Casimir Fortin or representatives—with a house and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Chateau Richer, on the TWENTY FIRST day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of January next.

C. ALLEYN,
Quebec, 11th August, 1877. Sheriff.
(First published, 18th August, 1877.) 5930

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE HONORABLE ANTOINE JUCHEREAU DUCHESNAY, of the city of Quebec, ex-senator, for the division of La Salle ; against MICHAEL CROGAN ALIAS GROGAN, of the place called Capelton, in the district of Saint Francis, to wit :

A certain lot of land situated in the parish of Sainte-Catherine, in the county of Portneuf, in the district of Quebec, being lot called lot number fifteen of the north east part of the range called the tenth range of the seigniory of Fossambault, in the said parish of Sainte Catherine, which said lot of land contains three arpents in front by thirty arpents in depth ; and is bounded as follows : in front by the range called the ninth range of the said seigniory, in the rear by the range called the eleventh range of the said seigniory or

d'un côté à un lot vacant, et de l'autre côté à un autre lot vacant occupé par William Conway ou représentants, représentant un nommé John Landers, fils.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Sainte-Catherine, le VINGTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 11 août, 1877. Shérif.
[Première publication, 18 août 1877.] 5927 3

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Québec, à savoir : ARTHUR PREVOST, de la cité de Montréal, marchand, et autres ; contre CHARLES L'HEUREUX, cultivateur, de la paroisse des Grondines, district de Québec, à savoir :

No. 169.

1. Un emplacement situé au premier rang de la paroisse des Grondines, d'un demi arpent de front sur deux arpents de profondeur environ, prenant son front au nord au chemin Royal, aboutissant au sud au fleuve Saint-Laurent, joignant au sud-ouest à Marcel Mathieu, et au nord-est partie à Charles Guilbeault et partie à Samuel Guilbeault—avec ensemble une maison en pierre et une grange et étable en bois dessus construites, circonstances et dépendances.

2. La moitié sud-ouest d'un autre emplacement situé au même lieu de la dite paroisse de Grondines, contenant en totalité quarante pieds quarrés ; borné au sud au chemin Royal, en profondeur à Charles Guilbeault, joignant au sud-ouest au dit Charles Guilbeault, et au nord-est à Onésime Naud —avec moitié indivise d'une maison en bois dessus construite, circonstances et dépendances.

3. La moitié sud-ouest d'un autre emplacement situé au même lieu de la dite paroisse des Grondines, contenant en totalité un demi arpent quarré, borné vers le nord au chemin Royal, et au sud et au sud-ouest à Charles Guilbeault, au nord-est à Joseph Blais—avec une étable en bois dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse des Grondines, le VINGT-UNIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 15 août 1877. Shérif.
[Première publication, 18 août 1877.] 5933 3

parish, on one side by a vacant lot, and on the other side by another vacant lot occupied by William Conway or representatives, representing one John Landers, junior.

To be sold at the church door of the said parish of Sainte Catherine, on the TWENTIETH day of DECEMBER next at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of January next.

C. ALLEYN,
Quebec, 11th August, 1877. Sheriff.
[First published, 18th August, 1877.] 5928

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Quebec, to wit : ARTHUR PREVOST, of the city of Montreal, merchant, and others ; against CHARLES L'HEUREUX, farmer, of the parish of Grondines, district of Quebec, to wit :

No. 169.

1. A lot situate in the first range of the parish of Grondines, of one half arpent in front by two arpents in depth, or thereabouts ; bounded in front to the north by the Queen's highway, on the south by the river Saint Lawrence, on the south west by Marcel Mathieu, on the north east partly by Charles Guilbeault and partly by Samuel Guilbeault—together with a stone house and a barn and stable of wood thereon erected, circumstances and dependencies.

2. The south west half of another lot situate at the same place in the said parish of Grondines, containing in all forty feet square ; bounded on the south by the Queen's highway, in rear by Charles Guilbeault, on the south west by the said Charles Guilbeault, and on the north east by Onesime Naud—with the undivided half of a wooden house thereon erected, circumstances and dependencies.

3. The south west half of another lot situate at the same place in the said parish of Grondines, containing in all one half arpent square ; bounded on the north by the Queen's highway, on the south and south west by Charles Guilbeault, and on the north east by Joseph Blais—with a wooden stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Grondines, on the TWENTY-FIRST day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventeenth day of January next.

C. ALLEYN,
Quebec, 15th August, 1877. Sheriff.
[First published, 18th August, 1877.] 5934

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des reclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procedure civile du Bas-Canada, sont par le present requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immediatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale : oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } ALPHONSE GAULIN, De-
No. 1997. } mandeur ; contre JOSEPH JALBERT, Défendeur.

1. Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le huitième rang du township de Brandon, contenant deux arpents et demi de front sur dix-huit arpents de profondeur ; tenant devant au neuvième rang du dit township, derrière à la concession Saint-Jean, du côté nord-est à Pierre Maure et à Jean-Baptiste Gouin, et du côté sud-ouest à un chemin de ligne—avec bâtisses y érigées.

2. Une autre terre située au sud-ouest du Lac Maskinongé, dans la seigneurie de Lanaudière, en la dite paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le comté de Berthier, contenant deux arpents de front sur une profondeur d'environ vingt-sept arpents ; tenant devant au Lac Maskinongé, en profondeur à Cuthbert Lafrenière, d'un côté au township de Brandon, et d'autre côté à Onésime Jalbert—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendues comme suit, savoir : la terre en premier lieu désignée au bureau d'enregistrement du comté de Berthier, en la ville de Berthier, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et celle en second lieu désignée, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, le même jour, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'avril prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 21 novembre 1877. 8395

[Première publication, 24 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, Comté d'Yamaska—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } FRANÇOIS MAHER, Deman-
No. 4198. } deur ; contre ALFRED VERTEFEUILLE, Défendeur.

Un lopin de terre situé dans le comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, formant partie du lot numéro vingt-six, de la sixième rangée du township d'Upton, de deux arpents de front ou environ sur vingt-cinq arpents de profondeur ou plus ; tenant devant au cordon qui divise la sixième rangée de la cinquième rangée, derrière au cordon entre la sixième rangée et la septième rangée, d'un côté vers le nord-est au terrain de M. Athanase Racicot, et de l'autre côté vers le sud-ouest au terrain de M. Antré Mingo dit Dumaine, partie en culture et le reste en en bois—avec maison, grange et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le VINGT-HUITIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'avril prochain.

P. GUÉVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 21 novembre 1877. 8397

[Première publication, 24 novembre 1877.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

AVIS PURLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas

FIERI FACIAS

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } ALPHONSE GAULIN, Plain-
No. 1997. } tiff ; against JOSEPH JALBERT, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Gabriel de Brandon, in the eighth range of the township of Brandon, containing two acres and a half in front by eighteen acres in depth ; bounded in front by the ninth range of the said township, in rear by the concession Saint Jean, on the north east side by Pierre Maure and Jean-Baptiste Gouin, and on the south west by a leading road—with the buildings thereon erected.

2. Another lot of land situate on the south west side of Lake Maskinongé, in the seigniory of Lanaudière, in the said parish of Saint Gabriel de Brandon, in the county of Berthier, containing two acres in front by about twenty seven acres in depth ; bounded in front by Lake Maskinongé, in rear by Cuthbert Lafrenière, on one side by the township of Brandon, and on the other side by Onésime Jalbert—with the buildings thereon erected.

To be sold as follows, to wit : the lot first hereinabove described at the registry office of the county of Berthier, in the town of Berthier, on the TWENTY SEVENTH day of the month of MARCH next at TEN of the clock in the forenoon ; and the lot described in the second place, at the parochial church door of the parish of Saint Gabriel de Brandon, on the same day, at THREE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the second day of the month of April next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 21st November, 1877. 8396

[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, County of Yamaska—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } FRANCOIS MAHER, Plaintiff ;
No. 4198. } against ALFRED VERTEFEUILLE, Defendant.

A lot of land situate in the county of Yamaska, in the parish of Saint Guillaume d'Upton, forming part of lot number twenty six, of the sixth range of the township of Upton, containing about two acres in front by twenty five acres or more in depth ; bounded in front by the division line separating the lands of the fifth and sixth ranges, in rear by the division line separating the lands of the sixth and seventh ranges, on the north east side by the land of Mr. Athanase Racicot, and on the south west side by the land of Mr. Andre Mingo dit Dumaine, partly cultivated and partly in standing timber—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the TWENTY EIGHTH day of the month of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon. The writ returnable the eighteenth day of April next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Sorel, 21st November, 1877. 8398

[First published, 24th November, 1877.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them

Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieurre—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } EDOUARD LACROIX,
No. 302 (C. S. 926.) } écuyer, ancien marchand, de la paroisse de Matane, Demandeur ; contre EDOUARD DESCHENE, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Félicité, Défendeur, savoir :

Une terre située au premier rang de la paroisse de Sainte-Félicité, township Cherbourg, district de Rimouski, faisant partie du lot numéro cinq, étant de quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée au nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, au sud-est aux terres du second rang, au nord-est à Dominique Harrisson, au sud ouest à Vital Tremblay ou représentants—avec les bâtisses sus-construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau du régistrateur de la première division d'enregistrement du comté de Rimouski, à Matane, le VINGTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures a. m. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre prochain.

J. A. ROULEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Rimouski, 8 août 1877. 5813 3

[Première publication, 18 août 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } EDOUARD LA-
No. 301, (No. 888 C. S.) } CROIX, écuyer, de la paroisse de Matane, Demandeur; contre ANDRE TREMBLAY, marchand, de la paroisse de Saint-Félicité, Défendeur, savoir :

1. Une terre située au premier rang de la paroisse de Sainte-Félicité, dans le canton Saint-Dénis, contenant deux arpents de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur ; borné au nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, au sud-est au bout de la dite profondeur, au nord-est à Thomas Boulanger, et au sud ouest à Joseph Bélanger—avec les bâtisses sus-construites, circonstances et dépendances.

2. Un lopin de terre ou emplacement d'un demi arpent de terre de front sur un arpent de profondeur, situé au premier rang de la paroisse de Sainte-Félicité ; borné au sud-est au chemin de front actuel du premier rang, au nord-ouest à un arpent du dit chemin, au sud-ouest au terrain de l'église, et au nord-est à Magloire Turcot—avec une maison et autres bâtisses sus-construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau du régistrateur de la première division d'enregistrement du comté de Rimouski, à Matane, le VINGTIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures a. m. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre prochain.

J. A. ROULEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Rimouski, 8 août 1877. 5815 3

[Première publication, 18 août 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } DAME EMELIE
No. 306 (C. S. 983). } MICHAUD, de la paroisse de Saint-Octave de Métis, veuve de feu Jean-Baptiste Fitzbag, en son vivant, cultivateur, du même lieu, Demanderesse ; vs. DAVID LAGACE, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-

known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } EDOUARD LACROIX,
No. 302 (S. C. 926.) } esquire, formerly merchant, of the parish of Matane, Plaintiff ; against EDOUARD DESCHENE, farmer, of the parish of Sainte Félicité, Defendant, to wit :

A land situate in the first range of the parish of Sainte Félicité, township of Cherbourg, district of Rimouski, forming part of lot number five, measuring four arpents in front by forty arpents in depth, more or less ; bounded on the north west by the river Saint Lawrence, on the south east by the lands of the second range, on the north east by Dominique Harrisson, and on the south west by Vital Tremblay or representatives—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the first registration division for the county of Rimouski, at Matane, on the TWENTIETH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of December next.

J. A. ROULEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, 8th August, 1877. 5814

[First published, 18th August, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } EDOUARD LACROIX,
No. 301 (No. 888 S. C. } esquire, of the parish of Matane, Plaintiff; against ANDRÉ TREMBLAY, merchant, of the parish of Sainte Felicite, Defendant, to wit :

1. A land situate in the first range of the parish of Sainte Félicite, in the township of Saint Denis, containing two arpents in front by about twenty five arpents in depth ; bounded on the north west by the river Saint Lawrence, on the south east by the end of the said depth, on the north east by Thomas Boulanger, and on the south west by Joseph Bélanger—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land of one half arpent in front by one arpent in depth, situate in the first range of the parish of Sainte Felicite ; bounded on the south east by the actual front road of the first range, on the north west by one arpent from the said road, on the south west by the church lot, and on the north east by Magloire Turcot—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the first registration division of the county of Rimouski, at Matane, on the TWENTIETH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty seventh day of December next.

J. A. ROULEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, 8th August, 1877. 5816

[First published, 18th August, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } DAME EMELIE
No. 306, (S. C. 983.) } MICHAUD, of the parish of Saint-Octave de Métis, widow of the late Jean-Baptiste Fitzbag, in his lifetime, farmer, of the same place, Plaintiff ; vs. DAVID LAGACE, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint

Octave de Métis, en le fief Pachat, en le deuxième rang, contenant trois arpents de front sur trente-huit arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en avant au chemin actuel, en arrière au fronteau ; tenant au nord-est à William Page, et au sud-ouest partie par le Notaire Martin, et partie par John McGregan ou représentant—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

A distraire de la terre sus-décrite un emplacement contenant environ un demi arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, appartenant à Emelie Michaud, de la paroisse de Saint-Octave de Métis, veuve de feu Jean-Baptiste Fitzbag.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Octave de Métis, le ONZIEME jour de FEVRIER mil huit cent soixante et dix-huit, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de février mil huit cent soixante et dix-huit.

CHS. S. ROULEAU,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Rimouski, 1er octobre 1877. 6949 2
[Première publication, 6 octobre 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } DAME LUCE GERTRUDE DRAPEAU
No. 305, (C. C. 1199.) } *et al*, Demandeurs ; contre CELESTIN GAGNÉ, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Angèle, Défendeur.

Une terre sise et située en le sixième rang de la seigneurie Lepage et Thibierge, en la paroisse de Sainte-Angèle, contenant sept arpents de front sur trente arpents de profondeur ; tenant au nord-ouest aux terres du cinquième rang, au sud-est à la rivière Métis, au nord-est à Samuel Gagnon, au sud-ouest à Bruneau Dionne—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Sainte-Angèle, le DOUZIEME jour de FEVRIER, mil huit cent soixante et dix-huit, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de février, mil huit cent soixante et dix-huit.

CHS. S. ROULEAU,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Rimouski, 1er octobre 1877. 6947 2
[Première publication, 6 octobre 1877.]

Ventes par le Shérif.—Saguenay.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.
Coar de Circuit—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir : } SERAPHIN VILLE-
No. 170. } NEUVE, de la paroisse Saint-Etienne de la Malbaie, cultivateur, Demandeur ; contre THOMAS McLEAN, du village de

Octave de Métis, in the Pachat fief, in the second range, measuring three arpents in front by thirty eight arpents in depth, more or less ; bounded in front by the actual road, in rear by the front line, on the north east by William Page, and on the south west partly by the Notary Martin, and partly by John McGregan or representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Reserving therefrom a lot measuring about one half arpent in front by three quarters of an arpent in depth, belonging to Emelie Michaud, of the parish of Saint Octave de Métis, widow of the late Jean Baptiste Fitzbag.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Octave de Métis, on the ELEVENTH day of FEBRUARY, one thousand eight hundred and seventy eight, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourteenth day of February, one thousand eight hundred and seventy eight.

CHS. S. ROULEAU,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Rimouski, 1st October, 1877. 6950
[First published, 6th October, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } DAME LUCE GERTRUDE DRAPEAU
No. 305. (C. C. 1199.) } *et al.*, Plaintiffs ; against CELESTIN GAGNE, farmer, of the parish of Sainte Angele, Defendant.

A land situate and being in the sixth range of the seigniory Lepage and Thibierge, in the parish of Sainte Angele, measuring seven arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded on the north west by the lands of the fifth range, on the south east by the river Metis, on the north east by Samuel Gagnon, and on the south west by Bruneau Dionne—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Sainte Angele, on the TWELFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of February, one thousand eight hundred and seventy eight.

CHS. S. ROULEAU,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Rimouski, 1st October, 1877. 6948
[First published, 6th October, 1877.]

Sheriff's Sales.—Saguenay.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit : } SERAPHIN VILLENEUVE,
No. 170. } of the parish of Saint Etienne de la Malbaie, farmer, Plaintiff ; against THOMAS McLEAN, of the village of Pointe au

la Pointe au Pic, faisant ci-devant partie de la dite paroisse Saint-Etienne de la Malbaie, navigateur, Défendeur, à savoir :

Une maison en bois à un étage, d'environ trente pieds sur vingt-cinq pieds, située sur un terrain appartenant à sieur Achille McLean ou ses représentants, en la concession et village de la Pointe au Pic, tenant le dit terrain d'un côté au sud à George Barrette, et d'autre côté au nord au terrain de Pierre Alexis Tremblay, écuyer ; borné en front au chemin Royal, et par derrière au bout de sa profondeur.

Pour être vendue à mon bureau, en la paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, le VINGT-SIXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'avril prochain.

P. H. CIMON,
Shérif, D. S.

Bureau du Shérif,
Malbaie, 16 novembre 1877. 8307

[Première publication, 24 novembre 1877.]

Pic, forming heretofore part of the parish of Saint Etienne de la Malbaie, mariner, Defendant, to wit :

A one storey frame house, about thirty feet in length by twenty five feet in depth, situate on a lot of land belonging to Mr. Achille McLean or his representatives, in the concession and village of the Pointe au Pic, the said lot of land being bounded on the south side by George Barrette, and on the north side by the land of Pierre Alexis Tremblay, esquire ; bounded in front by the Queen's highway, and in rear by the end of its depth.

To be sold at my office, in the parish of Saint Etienne de la Malbaie, on the TWENTY SIXTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of April next.

P. H. CIMON,
Sheriff, D. S.

Sheriff's Office.
Malbaie, 16th November, 1877. 8308

[First published, 24th November, 1877.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } LA BANQUE DES
No. 62. } CANTONS DE L'EST, Demanderesse ; contre les terres et tenements d'ABRAM WAIT, du canton de Compton, dans le district de Saint-François, et autres, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit Abram Wait.

Tout ce lot de terre sis et situé dans le dit canton de Compton, connu et désigné comme partie du lot numéro vingt-trois, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Compton, décrit comme suit : commençant à un poteau en cèdre et une pierre avec du verre dessous placés sur le côté nord du chemin qui conduit de Waterville à la ferme appelé Ferme Tilden, sur la ligne qui divise les moitiés est et ouest du dit lot. deux chaînes et trente chaînons, ouest quatre-vingt-quatorze chaînons jusqu'à une borne semblable ; de là sud vingt-six dégrés ouest deux chaînes et quinze chaînons jusqu'à une borne semblable sur le côté nord du dit chemin ; de là sud cinquante-quatre dégrés et trente minutes est, une chaîne et cinquante-trois chaînons, jusqu'au point de départ, et contenant une vergée de terre en superficie—avec toutes les bâtisses sus-érigées, améliorations faites et appartenances.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 19 novembre 1877. 8265

[Première publication, 24 novembre 1877.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } THE EASTERN
No. 62. } TOWNSHIPS BANK, Plaintiffs ; against the lands and tenements of ABRAM WAIT, of the township of Compton, in the district of Saint Francis, and another, Defendants, to wit :

As belonging to said Abram Wait.

All that piece parcel and lot of land lying and being in the said township of Compton, known and distinguished as part of lot number twenty three, in the second range of lots in said township of Compton, described as follows : commencing at a cedar post and stone with glass thereunder planted on the north side of the road leading from Waterville to the Tilden farm so called, on the line dividing the east and west halves of said lot, two chains and thirty links, west ninety four links to a similar boundary ; thence south twenty six degrees west two chains and fifteen links to a similar boundary on the north side of said road ; thence south fifty four degrees and thirty minutes east, one chain and fifty three links, to the place of beginning, and containing one rood of land in superficies—together with all and every the buildings and improvements thereon erected, and the appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of April next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 19th November, 1877. 8266

[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } L'HONORABLE LU-
No. 270. } CIUS S. HUNTINGDON, ci-devant de la cité de Montréal, maintenant de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, Maitre-Général des Postes du Canada, Demandeur ; contre les terres et tenements de JOHN McDONALD, cultivateur, du canton d'Orford, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

La moitié ouest du quart sud-ouest du lot numéro huit, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton d'Orford, contenant vingt-cinq acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur de la division d'enrégistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 19 novembre 1877. 8267
[Première publication, 24 novembre 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.
Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } JOHN PROUSE, de
No 954. } la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, charpentier et menuisier, Demandeur ; contre les terres et tenements de CHARLES J. S. BACON, du même lieu, syndic officiel, en sa qualité de tuteur dûment nommé par la loi à Charles Seymour, du même lieu, enfant mineur, Défendeur, à savoir :

Les lots ou morceaux de terre connus et désignés comme le quart ouest du lot numéro sept, dans le block A, et la moitié est du lot numéro sept dans le block B, dans la dite cité de Sherbrooke, contenant ensemble trois acres et trente-six perches de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le QUATRIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais et dépens de Patrick Seymour, journalier, de Sherbrooke, adjudicataire. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 17 novembre 1877. 8269
[Première publication, 24 novembre 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } EMMA J. POLLARD,
No. 793. } veuve, du canton de Compton, dans le district de Saint-François, Demanderesse ; contre les terres et tenements de ROBERT M. HALL, du canton d'Orford, dans le dit district, Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Brompton, dans le dit district, particulièrement connu et désigné comme les soixante-quinze acres de terre en superficie, formant partie du lot numéro trente un, dans le cinquième rang des lots du dit canton de Brompton ; bornée au sud par la ligne qui divise les cantons de Brompton et Orford, au nord par une ligne courant parrallèle avec la dite ligne de division, et à une distance suffisante d'icelle pour former les dits soixante-quinze acres, à l'ouest par la terre de M. Berwick, et à l'est par la terre de MM. Scott et Beattie—avec les bâtisses sus-érigées, améliorations faites et toutes autres circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Rich-

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court—Saint Francis.

Saint Fancis, to wit : } THE HONORABLE LU-
No. 270. } CIUS S. HUNTINGDON, heretofore of the city of Montreal, now of the city of Ottawa, in the province of Ontario, Post Master General of Canada, Plaintiff; against the lands and tenements of JOHN McDONALD, of the township of Orford, in the district of Saint Francis, farmer, Defendant, to wit :

The west half of the south west quarter of the lot number eight, in the second range of lots in the said township of Orford, containing twenty five acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of April next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 19th November, 1877. 8268
[First published, 24th November, 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.
Superior Court.

Saint Francis, to wit : } JOHN PROUSE, of the
No. 954. } city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, carpenter and joiner, Plaintiff; against the lands and tenements of CHARLES J. S. BACON, of the same place, official assignee, in his quality of tutor indue form of law appointed to Charles Seymour, of the same place, a minor, Defendant, to wit :

The lots or parcels of land known and distinguished as the west quarter of lot number seven, in block A, and the east half of lot number seven in block B, in said city of Sherbrooke, containing together three acres and thirty six perches of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in the said city of Sherbrooke, on the FOURTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon, at the *folle enchère*, costs and charges of Patrick Seymour, of Sherbrooke, laborer, the *adjudicataire*. The said writ returnable on the twentieth day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 17th November, 1877. 8270
[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } EMMA J. POLLARD, of
No. 793. } the township of Compton, in the district of Saint Francis, widow, Plaintiff ; against the lands and tenements of ROBERT M. HALL, of the township of Orford, in said district, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Brompton, in said district more particularly known and distinguished as seventy five acres in superficies, forming part and portion of the lot number thirty one, in the fifth range of lots in the said township of Brompton ; bounded on the south by the line dividing the township of Brompton and Orford, on the north by a line running parallel with the said division line, and at a sufficient distance therefrom to form the said seventy five acres, on the west by the land of M. Berwick, and on the east by the land of Messrs. Scott and Beattie—with the buildings and improvements thereon erected and made, and other the members and appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the

mond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 20 novembre 1877. 8367

[First published, 21th November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } WILLIAM BEATTIE, du village
No. 195. } de Melbourne, dans le district de Saint-François, marchand, Demandeur ; contre les terres et tenements de EDWARD LAMB, du canton de Melbourne, dans le dit district, cultivateur, Défendeur, à savoir :

Trente-trois acres de terre étant la moitie sud-est du lot numéro vingt-quatre, dans le huitième rang des lots du dit canton de Melbourne. Le lot numéro vingt-cinq, dans le huitième rang du dit canton de Melbourne, contenant cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins ; le lot numéro vingt-six, dans le dit huitième rang de Melbourne, contenant quarante-cinq acres de terre, plus ou moins, à distraire cinq acres de terre vendus à un nommé Gleason—avec les améliorations faites sur les dits morceaux de terre et bâtisses érigées.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement pour le comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 21 novembre 1877. 8409

[Première publication, 24 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Montréal.

Saint-François. à savoir : } THOMAS TIFFIN et
No. 186. } autre, Demandeurs ; contre MARC GOULET et autres, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit Marc Goulet.

Un morceau de terre contenant quatre arpents de largeur à être distrait de la partie sud-est du lot numéro quatorze, dans le cinquième rang des lots du canton de Wolfestown, dans le district de Saint-François, contenant quatre-vingt acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, dans le dit district, le VINGT-UNIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 9 août 1877. 5901 3

[Première publication, 18 août 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } AARON L. BROWN, du canton de Comp-
No. 141. } ton, dans le district de Saint-François, commerçant, Demandeur ; contre HUBERT COTE, du canton de Clifton, dans le dit district, Défendeur, à savoir :

Tout ce morceau ou lot de terre sis et situé dans le dit canton de Clifton, connu et désigné comme la moitié ouest du lot numéro dix-neuf, dans le septième rang du dit canton de Clifton, contenant cent acres de terres, plus ou moins ; borné au nord et à l'ouest par une terre appartenant à la British American Land Company, à l'est par Pierre Lemere, et au sud par Henri Lafond—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

village of Richmond, in said district, on th TWENTY EIGHTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of April next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 20th November, 1877. 8368

[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } WILLIAM BEATTIE,
No. 195. } of the village of Melbourne, in the district of Saint Francis, merchant, Plaintiff ; against the lands and tenements of EDWARD LAMB, of the township of Melbourne, in said district, farmer, Defendant, to wit :

Thirty three acres of land being the south east half of the lot number twenty four, in the eighth range of lots in the said township of Melbourne. The lot number twenty five, in the eighth range of the said township of Melbourne, containing fifty five acres of land, more or less ; the lot number twenty six, in the said eighth range of Melbourne, containing forty five acres of land, more or less, (save and except five acres thereof sold to one Gleason)—with the improvements on the said several parcels of land erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the TWENTY EIGHTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of April next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 21st November, 1877. 8410

[First published, 24th November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Montreal.

Saint Francis, to wit : } THOMAS TIFFIN and
No. 186. } another, Plaintiffs ; against MARC GOULET and others, Defendants, to wit :

As belonging to the said Marc Goulet.

A parcel of land containing four arpents in width to be taken off of the south east part of the lot number fourteen, in the fifth range of lots in the township of Wolfestown, in the district of Saint Francis, containing eighty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district, on the TWENTY FIRST day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 9th August, 1877. 5902

[First published, 18th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } AARON L. BROWN, of
No. 141. } the township of Compton, in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff ; against HUBERT COTE, of the township of Clifton, in said district, Defendant, to wit :

All that piece parcel or lot of land situate lying and being in the said township of Clifton, known and distinguished as the west half of lot number nineteen, in the seventh range of the said township of Clifton, containing one hundred acres of land, more or less ; bounded on the north and west by land of the British American Land Company, on the east by Pierre Lemere, and on the south by Henry Lafond—with all the buildings and improvements thereon erected.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le DIX-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de janvier prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 15 août 1877. 5915 3

[Première publication, 18 août 1877.)

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Montréal.

Saint-François, à savoir : } THOMAS TIFFIN
No. 184. } et autre, Demandeurs ; contre CHARLES PAQUET et autres, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit Charles Paquet.

Un morceau de terre contenant six arpents de front sur la juste moitié de la longueur du lot, à être distrait de la moitié sud-est de la moitié sud-ouest du lot numéro vingt, dans le deuxième rang des lots du canton de Wolfeston, dans le district de Saint-François, et contenant environ soixante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, dans le dit district, le VINGT-UNIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 9 août 1877. 5903 3

[Première publication, 18 août 1877.]

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the NINETEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of January next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 15th August, 1877. 5916

[First published, 18th August, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Montreal.

Saint Francis, to wit: } THOMAS TIFFIN and
No. 184. } another, Plaintiffs; against CHARLES PAQUET and others, Defendants, to wit:

As belonging to the said Charles Paquet.

A parcel of land containing six arpents in front on the equal half of the length of the lot, to be taken from the south east half of the south west half of the lot number twenty, in the second range of lots in the township of Wolfestown, in the district of Saint Francis, and containing about sixty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district, on the TWENTY FIRST day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 9th August, 1877. 5904

[First published, 18th August, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—District de Terrebonne.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, à savoir : No. 95. } ANTHIME PILON, Demandeur; contre JEAN BAPTISTE FRANCHE dit LAFRAMBOISE, Défendeur.

1. Un emplacement situé dans le village de Saint-Benoit, dans le comté des Deux Montagnes, district de Terrebonne, contenant un demi arpent de front sur un arpent de profondeur ; tenant devant à la rue Saint Jean-Baptiste, derrière à Pierre Dufresne, d'un côté à Auguste Clairmont, et de l'autre côté à Dominique Chartrand—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre située à la Grande Frenière, en la dite paroisse de Saint-Benoit, comté des Deux-Montagnes, dit district, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; tenant devant à la Rivière au Prince, en arrière au terrain de Jean-Baptiste Catafard, d'un côté à l'Honorable F. X. Lemaire et François Fauteux, et de l'autre côté à Anthime Charbonne au

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—District of Terrebonne.

Canada, Province of Quebec, District of Terrebonne, to wit : No. 95. } ANTHIME PILON, Plaintiff ; against JEAN-BAPTISTE FRANCHE dit LAFRAMBOISE, Defendant.

1. An emplacement situate in the village of Saint Benoit, in the county of Two Mountains, district of Terrebonne, containing half an acre in front by an acre in depth ; bounded in front by Saint Jean Baptiste street, in rear by Pierre Dufresne, on one side by Auguste Clairmont, and on the other side by Dominique Chartrand—with a house, barn and other buildings thereon erected.

2. A lot of land situate at the Grande Freniere, in the parish of Saint Benoit, county of Two Mountains, in the above mentioned district, containing three acres in front by thirty acres in depth, more or less ; bounded in front by Prince River, in rear by the land of Jean Baptiste Catafard, on one side by the Honorable F. X. Lemaire and François Fauteux, and on the other side by

et Thomas Richer—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Benoit, dit district, MARDI, le VINGT-SIXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'avril prochain (1878.)

Z. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 20 novembre 1877. 8369

[Première publication, 24 novembre 1877.]

Ventes par le Shérif.-Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } FRANÇOIS HAMELIN, cultivateur,
No. 644. } de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, Demandeur ; contre LOUIS GUILBEAULT, cultivateur, de la dite paroisse, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, dans le second rang du fief Dorvillier, d'un arpent de front sur environ trente-six arpents de profondeur ; bornée en front au chemin de la Reine, et se terminant en profondeur à Cyrille Frigon, joignant d'un côté au nord-est aux représentants de feu Aimé Beaudoin, et de l'autre côté au sud-ouest à Joseph Perrault—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. A la charge par l'acquéreur adjudicataire mentionnée dans un certain acte de donation, consenti par Olivier Beaudoin et son épouse, à Dame Cléophée Beaudoin et Louis Guilbault, le Défendeur, son époux, passé devant Mtre. Ed. Morin, notaire, le six fevrier, mil huit cent soixante et huit, et ci-après exprimée, savoir : de loger, nourrir avec eux, coucher, blanchir, raccommoder et entretenir les donateurs de hardes et linges, chaussures et coiffures, d'une manière convenable à leur état, leur vie durant, de les mener et ramener au service divin et ailleurs, à leur besoin, le donateur pouvant prendre un cheval à son besoin, requérir par eux le curé et le médecin au besoin, entretenir proprement leur lit qu'ils se réservent leur vie durant et du survivant d'eux, leur laisser un libre accès dans toutes les bâtisses à leur besoin, leur procurer tous secours et besoins nécessaires tant spirituels que corporels suivant l'exigence des cas, en maladie surtout, leur procurer les douceurs nécessaires, de plus à la charge arrivant le décès des donateurs de les faire enterrer dans le cimetière de la paroisse où ils décèderont, et leur faire chanter à chacun un service commun et ordinaire, et un autre au bout de l'an, et faire dire pour chacun des donateurs dix messes basses de *requiem*, dans l'année du décès, pour le repos de leurs âmes.

Anthime Charbonneau and Thomas Richer—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Benoit, said district, on TUESDAY, the TWENTY SIXTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of April next, (1878),

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sainte Scholastique, 20th November, 1877. 8369

[First published, 24th November, 1877.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } FRANÇOIS HAMELIN, farmer,
No. 644. } of the parish of Sainte Anne de la Pérade, Plaintiff; against LOUIS GUILBEAULT, farmer, of the said parish, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the parish of Saint Anne de la Perade, in the second range of the fief Dorviller, containing an acre in front by about thirty six acres in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Cyrille Frigon, on the north east side by the representatives of late Aimé Beaudoin, and on the south west side by Joseph Perrault—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The purchaser to be subject to a charge as mentioned in a certain deed of donation agreed to by Olivier Beaudoin and his wife, to Dame Cleophée Beaudoin and Louis Guilbault, the Defendant, her husband, passed before Mtre. Ed. Morin, notary, on the sixth day of February, one thousand eight hundred and sixty eight, and hereafter described, namely : to lodge, board with them, bed, wash, mend and furnish the donators with clothes and linen, shoes and head dresses, in a manner suitable to their condition during their lifetime, to take them to and bring them back from divine service, and elsewhere, according to their wants, the donator being allowed to take a horse whem wanted, and the donee to be oblidged to fetch the curate and the doctor when required to do so, to keep in good order their bed which they have reserved to themselves during their lifetime or that of the survivor, to allow them free access to all buildings they may wish to enter, to procure for them all assistance and necessary wants whether spiritual or corporeal according to the exigences of the case, in time of sickness, and specially to procure them the luxuries necessary, subject moreover to the charge, at the death of the donators to have them buried in the cemetery of the parish wherein they shall die and to have a common and ordinary funeral service, sung for them at their death, and another at the end of a year, and to have said ten low *requiem* masses, for each of the donators, during the year following their demise for the repose of their souls.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, le VINGT-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 21 novembre 1877. 8411
[Première publication, 24 novembre 1877.]

To be sold at the door of the parochial church of Saint Anne de la Pérade, on the TWENTY SEVENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of December next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 21st November, 1877. 8412
[First published, 24th November, 1877]

Demandes au Parlement.

Avis public est par le présent donné que la compagnie de chemin à lisses de Lévis et Kennebec s'adressera à la législature de cette province, à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à sa charte et le pouvoir de substituer de nouveaux bons à ceux déjà émis, de canceller les anciens et de prendre par rachat ou autrement des arrangements avec les porteurs actuels, et aussi pour régler et établir quelle est la position des directeurs présens et passés de la compagnie en raison des actes du bureau de direction.

Québec, 21 novembre 1877. 8425

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, en faveur des représentants légaux de feu William Petry et William Petry, fils, pour obtenir un acte permettant au curateur nommé aux substitutions créées par les testaments des dits William Petry et William Petry, fils, de vendre certaines propriétés appartenant aux dites successions, et de replacer le prix suivant leurs dits testaments.

W. G. PETRY,
Curateur.

Québec, 17 novembre 1877. 8427

AVIS.

DEMANDE A LA LÉGISLATURE.

La Compagnie des Moulins à Coton de V. Hudon, Hochelaga, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander l'autorisation et le pouvoir de nommer un, deux ou trois syndics chargés et ayant pouvoir et autorité d'assurer en leur nom ou en celui de la compagnie, les bâtisses, engins machines, métiers, etc., érigés et construits sur les terrains ou immeubles de la dite compagnie, et ce pour une somme suffisante pour couvrir le montant des débentures en aucun temps émises et non rachetées par la dite compagnie ; et avec pouvoir aussi aux dits syndics, en cas d'incendie, de retirer le montant des dites assurances pour sur icelui payer toute somme nécessaire pour réparer ou reconstruire les dites bâtisses, machines etc., ou dans le cas ou la compagnie déciderait de ne pas reconstruire, payer alors aux porteurs de débentures à même les dits fonds, le montant d'icelles ou toute proportion à laquelle ils pourront avoir droit, remettant ensuite la balance à la compagnie ; et enfin pour faire légaliser les dispositions d'un certain réglement passé par les directeurs de la dite compagnie, le onze mars 1876, et approuvé et sanctionné par les actionnaires d'icelle le vingt-neuf du même mois, autorisant la nomination de syndics tel que sus-mentionné et leur donnant les pouvoirs ci-dessus et tous actes faits par la dite compagnie et ses directeurs en conformité aux dispositions susdites de ce règlement, et ceux faits par les syndics nommés en vertu d'icelui et aux fins y pourvues.

F. C. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

Montréal, 23 novembre 1877. 8413

Applications to Parliament.

Public notice is hereby given that the Levis and Kennebec Railway Company will make application, at the next session of the Legislative Assembly of this province, to obtain amendments to its charter, and power to substitute new bonds for those already issued, to cancel the old ones and to take by redemption or otherwise, arrangements with the actual holders, and also to settle and define the position of present and past directors of the company by virtue of the acts of the board of directors.

Quebec, 21st November, 1877. 8426

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, on behalf of the legal representative of the late William Petry and William Petry, junior, for an act to permit the curator to the substitutions created by the wills of the said William Petry and William Petry, junior, to sell certain properties belonging to the said estates and to reinvest the price for the purpose of their said wills.

W. G. PETRY,
Curator.

Quebec, 17th November, 1877. 8428

NOTICE.

APPLICATION TO THE LEGISLATURE.

The V. Hudon, Cotton Mill Company of Hochelaga, will make application to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for authority and power to appoint one, two or three trustees having charge power and authority to insure in their name and in the name of the company, the buildings, engines, machines, looms, &c., erected and built on the grounds on the real estate of the said company, for a sum sufficient to cover the amount of the bonds at any time emitted and not redeemed by the said company ; and the said trustees to have also power, in case of fire, to collect the amount of insurance to therewith pay all sums necessary for the repairing or reconstructing the said buildings, machines, &c., or in the event of the company deciding not to rebuild, to there upon pay to the bond holders, out of the said funds, the amount of said bonds or all such proportion as they may have a right to, returning the balance to the company, and lastly to have legalized the provisions of a certain by law passed by the directors of the said company, on the eleventh day of March, 1876, and approved and sanctioned by the shareholders of the said company on the twenty ninth day of the said month of March, authorizing the appointment of trustees as above setforth and giving them the powers above described and all acts done by the said company and its directors in conformity with the above mentioned provisions of this by law, and those done by the trustees appointed under the said by law and for the ends therein provided.

F. C. CHARBONNEAU,
Secretary.

Montreal, 23rd November, 1877. 8414

Avis Divers.

Province de Québec, District de Beauharnois. } *Cour Supérieure.*

Dame Anne Sinclair, épouse de Alexander Fraser, du township de Dundee, dit district, cultivateur, a ce jour intenté une action (No. 530), en séparation de biens contre son dit mari.

JOHN J. MACLAREN,
Avocat de la Demanderesse.

Beauharnois, 15 novembre 1877. 8319

AVIS.

L'Honorable Sir Narcisse Fortunat Belleau, Conseil de la Reine, l'Honorable M. Isidore Thibaudeau, marchand, le colonel William Rhodes, agronôme, et MM. James Gibb Ross, marchand, Owen Murphy, maire de Québec, John Lawson Gibb, marchand, Jean-Baptiste Renaud, marchand, Siméon Lesage, assistant-commissaire de l'agriculture et des travaux publics de cette Province, Joseph Whitehead, marchand, Pierre V. Valin, constructeur de navires, William Withall, marchand, Elisée Beaudet, marchand, David Bell, fabricant, Ferdinand Hamel, marchand, et Edouard A. Bernard, directeur de l'agriculture au département de l'agriculture et des travaux publics de cette Province, demanderont au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, des lettres patentes les incorporant, ainsi que telles autres personnes qui deviendront actionnaires dans la dite compagnie, comme corps politique et incorporé sous le nom de " La compagnie de fabrication de sucre de betterave canadienne," pour fabriquer le sucre de betteraves en cette province.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la cité de Québec et dans le comté de Québec.

Le capital sera de deux cent mille piastres, divisé en deux mille actions de cent piastre chacune.

Les dits Sir Narcisse F. Belleau, James Gibb Ross, John Lawson Gibb, l'honorable Isidore Thibaudeau et Owen Murphy, tous sujets de Sa Majesté de naissance, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

Québec, 22 novembre 1877. 8415

Province de Québec, District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Avis est donné par les présentes que Dame Adéline Tremblay, de la paroisse de Saint-Cyprien, dans le district d'Iberville, épouse de Gilbert Grégoire, cultivateur et commerçant, du même lieu, a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre son dit époux.

CHARLAND & PARADIS,
Avocats de la Demanderesse.

Saint-Jean, 14 novembre 1877. 8399

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Félix St. Jean, de la paroisse de Saint-Edouard, district d'Iberville, marchand, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 16 novembre 1877. 8333

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, District of Beauharnois. } *Superior Court.*

Dame Anne Sinclair, wife of Alexandre Fraser, of the township of Dundee, in said district, farmer, has this day instituted an action (No. 530), for separation of property against her said husband.

JOHN J. MACLAREN,
Attorney for plaintiff.

Beauharnois, 15th November, 1877. 8320

NOTICE.

Application will be made to the Lieutenant Governor in Council, by the Honorable Sir Narcisse Fortunat Belleau, Queen's Council, the Honorable Isidore Thibaudeau, merchant, colonel William Rhodes, gentleman, farmer, and Messrs. James Gibb Ross, merchant, John Lawson Gibb, merchant, Owen Murphy, mayor of Quebec, Jean Baptiste Renaud, merchant, Siméon Lesage, assistant commissioner of agriculture and public works of this Province, Joseph Whitehead, merchant, Pierre V. Valin, ship builder, William Withall, merchant, Elisée Beaudet, merchant, David Bell, manufacturer, Ferdinand Hamel, merchant, and Edward A. Bernard, director of agriculture at the department of agriculture and public works, for letters patent, constituting them and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body politic and corporate, under the name of the " Canadian beet sugar company " in this province.

The said company's principal place of business will be in the city of Quebec and in the county of Quebec.

The capital of the company will be two hundred thousand dollars, divided in two thousand shares of one hundred dollars each.

The said Sir Narcisse Fortunat Belleau, honorable Isidore Thibaudeau, James Gibb Ross, John Lawson Gibb and Owen Murphy, all of whom are Her Majesty's subjects will be the first directors of the said company.

Quebec, 22nd November, 1877. 8416

Province of Quebec, District of Iberville. } *Superior Court.*

Notice is hereby given that Dame Adéline Tremblay, of the parish of Saint Cyprien, in the district of Iberville, wife of Gilbert Grégoire, farmer and trader, of the same place, has, this day, instituted an action for separation as to property against her said husband.

CHARLAND & PARADIS,
Attorneys for Plaintiff.

Saint Johns, 14th November, 1877. 8400

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Félix St. Jean, of the parish of Saint Edouard, district of Iberville, merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 16th November, 1877. 8334

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Stephen J. Thompson, de la ville de Saint-Henri, y faisant affaires seul sous les nom et raison de John MacKinnon & Cie., manufacturiers et commerçants, failli.

Je, soussigné, Charles Ovide Perrault, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 16 novembre 1877. 8375

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Kimber, de la cité de Montréal, peintre et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques. en la cité de Montréal, mardi, le onzième jour de décembre A. D. 1877, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 20 novembre 1877. 8331

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Gauthier et Duval, de la cité de Montreal, marchands de quincaillerie et commerçants, faillis.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 21 novembre 1877. 8339

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Philippe Pelletier, de Saint-Sauveur, Québec, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville, Québec, mercredi, le cinquième jour de décembre prochain, à trois heures p. .m, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville,
Bâtisses de la Banque Union.
Québec, 20 novembre 1877. 8327

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Beauharnois. }
Dans l'affaire de Wallace M. Holbrooke, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et mercredi, le vingt-sixième jour de décembre prochain, il demandera à la dite cour une ratification de la décharge ainsi effectuée.

WALLACE M. HOLBROOKE,
Par JOHN J. MACLAREN,
Son procureur *ad litem.*
Beauharnois, 21 novembre 1877. 8323

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Stephen J. Thompson, of the town of Saint Henri, there doing busines alone under the name and style of John MacKinnon & Co., manufacturers and traders, an Insolvent.

I, the undersigned, Charles Ovide Perrault, of the city of Montreal, official assignee, have been apponted assignee in this matter. Creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 and 68, Saint James street.
Montreal, 16th November, 1877. 8376

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Kimber, of the city of Montreal, painter and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me,and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the eleventh day of December A. D. 1877, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 20th November, 1877. 8332

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Gauthier and Duval, of the city of Montreal, hardware merchants and traders, Insolvents.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 21st November, 1877. 8340

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Philippe Pelletier, of Saint Sauveur, Quebec, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 56, Saint Peter street, Lower Town, Quebec, on Wednesday, the fifth day of December next, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ODILON ROY,
Assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street, Lower Town.
Union Bank Buildings.
Quebec, 20th November, 1877. 8328

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Beauharnois. }
In the matter of Wallace M. Holbrooke, of Helena, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Wednesday, the twenty sixth day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

WALLACE M. HOLBROOKE,
By JOHN J. MACLAREN,
His attorney *ad litem.*
Beauharnois, 21st November, 1877. 8324

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Shannon frères, épiciers et commerçants, de la cité de Montreal, faillis.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dixième jour de décembre prochain A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : No. 59, rue Saint-François Xavier.
Montréal, 21 novembre 1877. 8407

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Macdonald, Moodie & Cie., faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dixième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COURT,
Syndic.

Montréal, 23 novembre 1877. 8345

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de E. E. Brewster, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions au bureau de MM. Evans & Riddell, jusqu'à mardi, le quatrième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 21 novembre 1877. 8357

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Daniel Ford, des cité et district de Montréal, entrepreneur, Demandeur; vs. John D. Bennett, des cité et district de Montréal, ébéniste, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic officiel.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 15 novembre 1877. 8337

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Stephen E. Gilman et Eugène E. Gilman, du canton de Kingsey, district d'Arthabaska, province de Québec, commerçants, sous les nom et raison de S. M. Gilman & Cie., faillis.

Je, soussigné, John Whyte, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations entre mes mains, sont notifiés de le faire sous un mo s.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Bureau : 102, rue Saint-Francois-Xavier,
Montréal, 20 novembre 1877. 8355

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edouard Lenglet, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dixième jour de décembre prochain, A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 21 novembre 1877. 8363

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Shannon Bros., of the city of Montreal, grocers and traders, Insolvents.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the tenth day of December next A. D. 1877, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : No. 59, Saint François Xavier street.
Montreal, 21st November, 1877. 8408

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Macdonald, Moodie & Co., an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the tenth day of December next, after which dividend will be paid.

JAMES COURT,
Assignee.

Montreal, 23rd November 1877. 8346

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of E. E. Brewster, an Insolvent.

A first and final dividend has been declared open to objection at the office of Messrs. Evans & Riddell, until Tuesday, the fourth day of December next, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 21st November, 1877. 8358

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Daniel Ford, of the city and district of Montreal, contractor, Plaintiff; vs. John D. Bennett, of the city and district of Montreal, cabinet maker, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

ARTHUR M. PERKINS,
Official assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 15th November, 1877. 8338

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Stephen E. Gilman and Eugène E. Gilman, of the township of Kingsey, district of Arthabaska, province of Quebec, traders, under the name and style of S. M. Gilman & Co., Insolvents.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before me within one month.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Office : 102, Saint François Xavier street.
Montreal 20th November, 1877. 8356

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Edouard Lenglet, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, open to objection up to the tenth day of December next, A. D. 1877, after which it will be paid.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street.
Montreal, 21st November, 1877. 8364

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Beauharnois. }

Dans l'affaire de Dame Sarah Kelly, faillie.

La soussignée a déposée au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et mercredi, le vingt-sixième jour de décembre prochain, elle demandera à la dite cour une ratification de la décharge ainsi effectuée.

SARAH KELLY,
Par JOHN J. MACLAREN,
Son procureur *ad litem.*

Beauharnois, 21 novembre 1877. 8321

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de François-Xavier Roy, des cité et district de Montréal, Demandeur ; vs. Louis Laliberté, loueur de voitures, de la cité et district de Québec, Défendeur, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville, Québec, vendredi, le septième jour de décembre prochain, à trois heures p. m, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville, Québec,
Bâtisses de la Banque Union.

Québec, 22 novembre 1877. 8325

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moise Lefebvre et David Lefebvre, marchands-associés, de la ville d'Iberville, district d'Iberville, et y faisant affaires sous les nom et raison sociales de Lefebvre & Lefebvre, faillis.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 19 novembre 1877. 8335

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de James K. Pollock, failli.

Un bordereau des dividendes sur composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dixième jour de décembre A. D. 1877, après lequel jour la composition sera payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 22 novembre 1877. 8347

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Stacy, des cité et district de Montréal, manufacturier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, jeudi, le sixième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour régler les affaires généralement.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

Montréal, 20 novembre 1877. 8359

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Beauharnois. }

In the matter of Dame Sarah Kelly, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by her creditors, and on Wednesday, the twenty sixth day of December next, she will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

SARAH KELLY,
By JOHN J. MACLAREN,
Her attorney *ad litem.*

Beauharnois, 21st November, 1877. 8322

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of François Xavier Roy, of the city and district of Montreal, Plaintiff; vs. Louis Laliberté, livery stable keeper, of the city and district of Quebec, Defendant, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 56, Saint Peter street, Lower Town, Quebec, on Friday, the seventh day of December next, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ODILON ROY,
Assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street,
Lower Town, Quebec,
Union Bank Buildings.

Quebec, 22nd November, 1877. 8326

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO

In the matter of Moise Lefebvre and David Lefebvre, co-partners and traders, doing business in co-partnership, in the town of Iberville, district of Iberville, under the name style and firm of Lefebvre & Lefebvre, Insolvents.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.

Montreal, 19th November, 1877. 8336

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of James K. Pollock, an Insolvent.

A dividend sheet of the composition has been prepared open to objection until the tenth day of December A. D. 1877, after which composition will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 22nd November, 1877. 8348

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George Stacy, of the city and district of Montreal, manufacturer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Thursday, the sixth day of December next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

EDWARD EVANS,
Official assignee.

Montreal, 20th November, 1877. 8360

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

The Union Stove Works, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis de l'Amérique, Demanderesse ; vs. Daniel Munro et William Bickerstaff, tous deux des cité et district de Montréal, plombiers et gaziers, et y faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de Munro & Bickerstaff, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, No. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, samedi, le huitième jour de décembre A. D. 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.

Montréal, 20 novembre 1877. 8379

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Wilder Reed, du canton d'Ascot, meunier et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à l'Hotel de Ville, cité de Sherbrooke, vendredi, le trentième jour de novembre courant, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 21 novembre 1877. 8383

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edouard Hunt, de la ville de Lévis, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 9, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, vendredi, le septième jour de décembre prochain, (1877), à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite généralement.

ALFRED LEMIEUX.
Syndic.

Québec, 20 novembre 1877. 8423

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Geo. S. Bowden, Demandeur ; vs. Thos. Burdett, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, vendredi, le septième (7) jour de décembre prochain, à trois heures de l'après-midi, dans le but de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel,

Bureau de Dupuy, Taylor et Duff,
No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 21 novembre 1877. 8361

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Lavallée & Roy, de Lévis, faillis.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au dixième jour de décembre prochain, après lequel le dividende sera payé.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 22 novembre 1877. 8421

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

The Union Stove Works, a body politic and corporate, having their principal place of business at the city of New-York, in the state of New-York, one of the United Sates of America, Plaintiff ; vs. Daniel Munro and William Bickerstaff, both of the city and district of Montreal, plumber and gasfitters, and there doing business together as such under the name style and firm of Munro & Bickerstaff, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, No. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Saturday, the eighth day of December, A. D. 1877, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statement of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.

Montreal, 20th November, 1877. 8380

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Wilder Reed, of the township of Ascot, millowner and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the City Building, city of Sherurooke, on Friday, the thirtieth day of November instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 21st November, 1877. 8384

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Edouard Hunt, of the town of Levis, an Insolvent.

The insolvent has made to me an assignment of his estate, and the creditors are notified to meet at my office, No 9, Saint Peter street, in the city of Quebec, on Friday, the seventh day of December next, (1877), at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 20th November, 1877. 8424

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Geo. S. Bowden, Plaintiff ; vs. Thos. Burdett, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, on Friday, the seventh (7th) day of December next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 21st November, 1877. 8362

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Lavallée & Roy, of Levis, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared and opened to objections until the tenth day of December next, after which dividend will be paid.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 22nd November, 1877. 8422

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. T. Barbeau, de Sainte-Marie Beauce, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au dixième jour de décembre prochain, après lequel le dividende sera payé.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 22 novembre 1877. 8419

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Eugène Bernier, de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Lévis, 21 novembre 1877. 8417

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Thompson & Cie., faillis.

Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, No. 76, rue Saint-Pierre, Québec, jeudi, le sixième jour de décembre prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération un certain acte de composition et décharge déposé par les dits faillis, dont les conditions sont le paiement de soixante centins dans la piastre, payable à trois, six, neuf et douze mois avec garantie.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.

Québec, 21 novembre 1877. 8341

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de F. & H. Guérin, de Montréal, marchands de marchandises sèches et commerçants, faillis.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le onzième jour de décembre A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath.
Montréal, 21 novembre 1877. 8381

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Laurent Audette, failli.

Un premier bordereau de vingt centins dans la piastre sur dettes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au premier jour de décembre prochain A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 21 novembre 1877. 8365

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Edward J. Maxwell, de la cité de Montréal, marchand, y faisant affaires comme tel sous les nom et raison de E. J. Maxwell & Compagnie, Demandeur ; vs. Théophile Brodeur, de Saint Jean, province de Québec, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, dans la cour Supérieure pour le Bas-Canada, dans le district d'Iberville, adressé à moi.

P. COWAN,
Syndic officiel.
Pour le district judiciaire de Bedford.
Sweetsburg, 20 novembre 1877. 8371

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. T. Barbeau, of Sainte Marie Beauce, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared opened to objection until the tenth day of December next, after which dividend will be paid.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 22nd November, 1877. 8420

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Eugène Bernier, of Levis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, has been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Levis, 21st November, 1877. 8418

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Thompson & Co., Insolvents.

A meeting of creditors will be held at my office, No. 76, Saint Peter street, Quebec, on Thursday, the sixth day of December next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration a certain deed of composition and discharge deposited by the said insolvents, the terms of which are the payment of sixty cents in the dollar, payable in three, six, nine and twelve months with security.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.

Quebec, 21st November, 1877. 8342

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of F. & H. Guérin, of Montreal, dry goods merchants and traders, Insolvents.

A second and final dividend has been declared open to objection until Tuesday, the eleventh day of December A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 21st November, 1877. 8382

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Laurent Audette, an Insolvent.

A first dividend of twenty cents on the dollar on liabilities has been declared open to objection until the first day of December next A. D. 1877, after which it will be paid.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre-Dame street,
Montreal, 21st November, 1877. 8366

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Edward J Maxwell, of the city of Montreal, merchant, doing business there as such under the name style and firm of E. J. Maxwell & Company, Plaintiff ; vs. Theophile Brodeur, of Saint Johns, province of Quebec, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, in the Superior Court for Lower Canada, in the district of Iberville, addressed to me.

P. COWAN,
Official assignee.
In the judicial district of Bedford.
Sweetsburgh, 20th November, 1877. 8372

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame Seleutia Savage, des cité et district de Montréal, marchande publique, épouse dûment séparée de biens de Lynds W. Decker, de Montréal, gentilhomme, la dite Dame Seleutia Savage faisant ci-devant affaires a Montréal et ailleurs, sous les nom et raison de Decker & Compagnie, faillie.

La faillie m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, jeudi, le sixième jour de décembre A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

Montréal, 19 novembre 1877. 8349

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Josephus A. St. Denis, de Pointe Fortune, dans le district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, Charles Ovide Perrault, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de filer leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 & 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 16 novembre 1877. 8373

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Isidore Despatie, failli.

Un deuxième bordereau de dividende a été préparé et est sujet à objection jusqu'à mercredi, le douzième jour de décembre prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 21 novembre 1877. 8353

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec,
District des Trois-Rivières.

Dans l'affaire de Louis Laurent, de la paroisse de Saint-Paulin, failli.

Je, soussigné, François-Xavier Lambert, de la paroisse de la Rivière du Loup, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

F. X. LAMBERT,
Syndic.

Rivière du Loup, 19 novembre 1877. 8389

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

La Banque de Montréal, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Demanderesse; vs. Philippe Gravel, des cité et district des Trois-Rivières, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 21, rue Alexandre, en la cité des Trois-Rivières, le sixième jour de décembre prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMONT,
Syndic officiel.

Trois-Rivières, 20 novembre 1877. 8391

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Dame Seleutia Savage, of the city and district of Montreal, public trader, wife duly separated as to property of Lynds W. Decker, of Montreal, gentleman, formerly carrying on business the said Dame Seleutia Savage, at Montreal and elsewhere, under the name style and firm of Decker & Company, an Insolvent.

Insolvent has made an assignment of her estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, Montreal, on Thursday, the sixth day of December A. D. 1877, at three o'clock afternoon, to receive statements of her affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

EDWARD EVANS,
Official assignee.

Montreal, 19th November, 1877. 8350

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Josephus A. St. Denis, of Point Fortune, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Charles Ovide Perrault, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 and 68, Saint James street.
Montreal, 16th November, 1877. 8374

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Isidore Despatie, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared open to objection until Wednesday, the twelfth day of December next, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street.
Montreal, 21st November, 1877. 6354

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec,
District of Three Rivers.

In the matter of Louis Laurent, of the parish of Saint Paulin, an Insolvent.

I, the undersigned, François Xavier Lambert, official assignee, of the parish of La Rivière du Loup, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

F. X. LAMBERT,
Assignee.

Rivière du Loup, 19th November, 1877. 8390

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

The Bank of Montreal, a body corporate and politic, having its chief place of business at the city of Montreal, in the district of Montreal, Plaintiff; vs. Philippe Gravel, of the city and district of Three Rivers, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 21, Alexander street, in the city of Three Rivers, on the sixth day of December next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMONT,
Official assignee.

Three Rivers, 20th November, 1877. 8392

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Renaud & Gariépy, des cité et district de Montréal, marchands de marchandises sèches et commerçants, faillis.

Une assemblée générale des créanciers des susdits faillis aura lieu en mon bureau, No. 59, rue Saint-François, Xavier, Montréal, lundi, le dix-septième jour de décembre prochain A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, dans le but de déterminer les honoraires du syndic et des inspecteurs, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : 59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 21 novembre 1877. 8405

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'André Bisson, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de filer leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent.
Montréal, 22 novembre 1877. 8387

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Labelle, de la cité et du district de Montréal, commerçant, failli.

Mercredi, le vingt-sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES LABELLE,
Par DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX, HUTCHINSON & WALKER,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 21 novembre 1877. 8329

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Cour Supérieure—Montréal.

Dans l'affaire de Samuel D. Hamilton, de Montréal, failli.

Le dit failli a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge de ses créanciers, et le vingt-sixième jour de décembre prochain, il en demandera la confirmation à la dite cour.

LONGPRÉ & DUGAS,
Ses procureurs.
Montréal, 23 novembre 1877. 8401

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Henry Shackell, agent de manufacturiers, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donne que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Renaud & Gariépy, of the city and district of Montreal, dry goods merchants and traders, Insolvents.

A general meeting of the creditors of the above named insolvents will be held at my office, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the seventeenth day of December next A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the purpose of fixing the renumeration of the assignee and inspectors, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : 59, Saint François Xavier street.
Montreal, 21st November, 1877. 8406

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of André Bisson, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and the creditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 22nd November, 1877. 8388

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Charles Labelle, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the twenty sixth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

CHARLES LABELLE,
By DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX, HUTCHINSON & WALKER,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 21st November, 1877. 8330

INSOLVENT ACT OF 1875.

Superior Court.—Montreal.

In the matter of Samuel D. Hamilton, of Montreal, an Insolvent.

Said insolvent has filed in the office of said court a deed of composition and discharge of his creditors, and on the twenty sixth day of December next, he will apply to said court for the confirmation thereof.

LONGPRÉ & DUGAS,
His attorneys.
Montreal, 23rd November, 1877. 8402

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henry Skackell, of the city and district of Montreal, manufacturers agent, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days

afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

Ce lopin de terre situé dans la paroisse de Lachine, comté de Jacques-Cartier, connu sur le plan du cadastre de la dite paroisse comme lot numéro officiel huit cent ving et un.

Pour être vendu au palais de justice, Montréal, VENDREDI, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER A. D. 1878, à DIX heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 23 novembre 1877. 8343

[Première publication, 24 novembre 1877].

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Stephen J. Thompson, de la ville de Saint-Henri, dans le district de Montréal, et y faisant affaires sous les nom et raison de John MacKinnon & Cie., failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Quatre lots de terre sis et situés dans le ci-devant village de Saint Augustin, maintenant la ville de Saint-Henri, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Henri, sous les numéros officiels deux mille deux cent vingt (2220), deux mille deux cent vingt et un (2221), deux mille deux cent vingt-deux (2222) et deux mille deux cent vingt-cinq (2225), chaque lot contenant quarante-cinq pieds de front par quatre-vingt-dix pieds de profondeur, plus ou moins—avec une maison en briques à deux étages, boulangerie, étables et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour de JANVIER A. D. 1878, à ONZE heures (11) de l'avant-midi.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Montréal, 21 novembre 1877. 8377

[Première publication, 24 novembre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de William Paxton, tonnelier, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes opposition afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal,

next after the day of sale, to wit :

That certain lot of land situate in the parish of Lachine, county of Jacques Cartier, known on the cadastral plan of said parish as lot official number eight hundred and twenty one.

To be sold at the court house, Montreal, on FRIDAY, the TWENTY FIFTH day of JANUARY A. D 1878, at TEN o'clock forenoon.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 23rd November, 1877. 8344

[First published, 24th November, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Stephen J. Thompson, of the town of Saint Henri, in the district of Montreal, and there doing business, under the name style and firm of John MacKinnon & Co., trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables properties will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All opposition *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be fyled at the office of the undersigned, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Four lots of land situated and being in the heretofore village of Saint Augustin, now the town of Saint Henri, known and designated upon the official plan and book of reference of the said town of Saint Henri, as official numbers (2220) two thousand two hundred and twenty (2221) two thousand two hundred and twenty one, (2222) two thousand two hundred and twenty two and (2225) two thousand two hundred and twenty five, each lot containing forty five feet in front by ninety feet in depth, more or less—with a two story brick house, bakery, stables and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of Lajoie, Perrault and Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TWENTY EIGHTH day of JANUARY A D. 1878, at ELEVEN (11) o'clock in the forenoon.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Montreal, 21st November, 1877. 8378

[First published, 24th November, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

In the matter of William Paxton, of the city and district of Montreal, cooper, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, No. 59, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ;

avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ce lopin de terre sis et situé à la côte Saint-Paul, dans la dite paroisse de Montréal, connu comme lot numéro soixante (60), sur le plan de la propriété Frothingham, à cette partie annexée à un acte d'accord entre William Parkyn et autres, passé devant T. Doucet et son collègue, notaires publics, le vingt-troisième jour de juillet mil huit cent cinquante-huit ; le dit lot de terre contenant quarante-cinq (45) pieds de largeur en front et en arrière sur quatre-vingt-dix pieds (90) de profondeur ; borné en front par la rue Frothingtham, en arrière par le lot numéro soixante et un (61), sur le dit plan, d'un côté par le lot numéro soixante-trois (63), la propriété d'un nommé Carver ; et de l'autre côté par le lot numéro cinquante-sept (57), sur le dit plan—avec une maison en bois à un étage sus-érigée par le dit acquéreur avant la passation de l'acte. La dite mesure est la mesure française. L'acquéreur, ses héritiers ou ayant cause paiera sa partie des frais pour les égouts qui pourront à l'avenir être faits pour l'avantage de la dite propriété par le dit vendeur. Le dit lopin de terre connu et décrit sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, sous le numéro trois mille quatre cent trente-six (3436).

Pour être vendu au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, JEUDI, le VINGT-QUATRIEME jour de JANVIER prochain, A. D. 1878, à DIX heures de l'avant-midi.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau, 59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 21 novembre 1877. 8403
[Première publication, 24 novembre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Samuel McLeod, John C. McNaughton et Napoléon Leveillé, tous de la cité et du district de Montréal, brasseurs et commerçants, y faisant affaires comme tels, en société sous les nom et raison de McLeod, McNaughton & Leveillé, et le dit John C. McNaughton individuellement, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le our de la vente, à savoir :

1. Un certain lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro officiel dix-huit (18), du dit quartier Saint-Jacques, contenant cent vingt-trois pieds sur la rue Jacques-Cartier, quatre-vingt-seize pieds trois pouces en profondeur sur la ligne nord et quatre-vingt-cinq pieds six pouces sur la ligne sud; borné en front par la rue Jacques-Cartier, en arrière partie par les lots numéros onze et douze (11 et 12) du dit quartier—avec une brasserie en pierre et autres maisons dessus construites, aussi le droit de mitoyenneté dans le mur du côté sud de la dite maison, aussi le droit de passage dans l'entrée de la cour de la propriété ci-après désignée.

oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

That certain lot of ground situate lying and being at Côte Saint Paul, in the said parish of Montreal, known as lot number sixty (60), on the plan of the Frothingham property, at that place attached to a deed of agreement between William Parkyn and others, passed before T. Doucet and his colleague, notaries public, the twenty third day of July, one thousand eight hundred and fifty eight ; the said lot of ground containing forty five (45) feet width in front and in rear by ninety (90) feet in depth ; bounded in front by Frothingham street, in rear by lot number sixty one (61), on said plan, on one side by lot number sixty three (63), the property of one Carver, and on the other side by lot number fifty seven (57), on said plan—with a one storey wooden building thereon erected by the said purchaser prior to the execution of the deed. The above measurement is french measure. The purchaser, his heirs or assigns to pay his portion of the cost of the drain or drains, which may be hereafter constructed for the benefit of the said property by the said vendor. The said lot of ground known and described upon the official plan and book of reference of the said parish of Montreal, as number three thousand four hundred and thirty six (3436).

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated for the matters in insolvency, on THURSDAY, the TWENTY FOURTH day of JANUARY next, A. D. 1878, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : 59, Saint François Xavier street,
Montreal, 21st November, 1877. 8404
[First published, 24th November, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Samuel McLeod, John C. McNaughton and Napoléon Léveillé, all of the city and district of Montreal, brewers and traders, carrying on business there as such in co-partnership, under the name, style and firm of McLeod, McNaughton & Léveillé, and the said John C. McNaughton, individually, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain lot of land situate in Saint James ward, of the city of Montreal, known and designated as forming part of the lot bearing the official number eighteen (18), of Saint James ward aforesaid, containing one hundred and twenty three feet on Jacques Cartier street, ninety six feet three inches in depth on the northern alignment, and eighty five feet six inches on the southern alignment ; bounded in front by Jacques Cartier street, in rear partly by lots numbers eleven and twelve (11 and 12) of the said ward—with a stone brewery and other houses thereon erected, also the right of joint ownership (*mitoyenneté*) in the wall on the south side of the said house, and the right of possage in the entry to the yard of the property hereafter described.

2. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé dans le dit quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, formant une autre partie du lot numéro officiel dix-huit (18), du dit quartier, contenant trente-neuf pieds deux pouces en front sur la rue Jacques-Cartier, trente-cinq pieds six pouces en arrière, par une profondeur du côté nord de quatre-vingt-cinq pieds six pouces, et du côté sud de quarante-deux pieds neuf pouces ; borné en front par la rue Jacques-Cartier, en arrière partie par les lots numéros douze et treize (12 et 13) du dit quartier, du côté nord par la propriété en premier lieu désignée, et du côté sud par une autre partie du dit lot numéro dix huit (18), du dit quartier—avec les bâtisses et autres dépendances dessus construites.

3. Un autre lopin de terre sis et situé à la Côte Saint-Paul, dans la paroisse de Lachine, connu et désigné comme étant les lots neuf cent soixante et sept et neuf cent soixante et huit, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Lachine ; borné le dit numéro neuf cent soixante et sept à l'est par le *Board of Works*, au sud par le canal Lachine, à l'ouest par Wm. McNaughton, et au nord par un ruisseau connu sous le nom de petit Lac Saint-Pierre ; et le dit lot numéro neuf cent soixante et huit ; borné au nord par le canal Lachine, à l'est par John Jackson, et au sud et à l'ouest par Wm. McNaughton ; les dits deux lots contenant ensemble trente-quatre arpents et quinze perches.

4. Un autre lopin de terre sis et situé au même lieu, connu et désigné comme étant le lot numéro officiel neuf cent soixante et cinq (965), du cadastre de la dite paroisse de Lachine ; borné au nord par le ruisseau ci-dessus mentionné, au sud par le canal Lachine, à l'est par le lot numéro neuf cent soixante et six, du dit cadastre, à l'ouest par le lot numéro neuf cent soixante et quatre, du dit cadastre, de la contenance le dit lot de huit arpents et onze perches.

5. Un autre lopin de terre sis et situé au même lieu, connu et designé comme étant le lot numéro officiel neuf cent soixante et trois, des dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Lachine ; borné au nord par le canal Lachine, au sud à l'est et à l'ouest par le lot numéro neuf cent soixante et deux (962), du dit cadastre, de la contenance le dit lot de vingt-cinq arpents et vingt perches.

A distraire du dit terrain en quatrième lieu mentionné, cette portion de terre comprise dans les bornes suivantes : c'est-à-dire cette partie au nord du chemin de fer Montréal et Lachine, entre le dit chemin de fer et le ruisseau connu sous le nom de petit Lac Saint-Pierre.

Les lots de la Côte Saint-Paul, désignés sous les Nos. 3, 4 et 5, seront vendus sujets à la possession, vente viagère et usufruit, des dits terrains de Dame Catherine McGregor.

Pour être vendus au bureau de Dupuy, Taylor et Duff, No. 353, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, VENDREDI, le VINGT-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
Syndics et comptables,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 24 novembre 1877. 8393
[Première publication, 24 novembre 1877.]

2. Another lot of land situate and being in Saint James ward, of the said city of Montreal, forming another part of the lot bearing the official number eighteen (18), of the said ward, measuring thirty nine feet two inches in front on Jacques Cartier street, thirty five feet six inches in rear, by a depth of eighty five feet six inches in depth on the north side, and forty two feet nine inches on the south side ; bounded in front by Jacques Cartier street, in rear partly by lots numbers twelve and thirteen (12 and 13), of the said ward, on the north side by the property firstly described, and on the south side by another part of the said lot number eighteen (18), of the said ward—with the buildings and other dependencies thereon erected.

3. An another lot of land situate in the Cote Saint Paul, in the parish of Lachine, known and designated as being lots nine hundred and sixty seven and nine hundred and sixty eight, of the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Lachine ; said lot number nine hundred and sixty seven being bounded on the east by the Board of Works, on the south by the Lachine canal, on the west by Wm. McNaughton, and on the north by a creek known as the *Petit Lac Saint Pierre ;* and lot number nine hundred and sixty eight being bounded on the north by the Lachine canal, on the east by John Jackson, on the south and west by Wm. McNaughton ; said two lots together containing thirty four arpents and fifteen perches.

4. Another lot of land situate at the same place, known and designated as lot number nine hundred and sixty five (965), on the cadastre of the said parish of Lachine ; bounded on the north by the creek hereinabove mentioned, on the south by the Lachine canal, on the east by lot number nine hundred and sixty six, of the said cadastre, and on the west by lot number nine hundred and sixty four, of the said cadastre, said lot containing eight arpents and eleven perches.

5. Another lot of land situate and being at the same place, known and designated as official lot number nine hundred and sixty three, on the said official plan and book of reference for the said parish of Lachine ; bounded on the north by the Lachine canal, on the south east and west by lot number nine hundred and sixty two (962), of the said cadastre, said lot measuring twenty five arpents and twenty perches.

Reserving from the said lot fourthly described, that portion of land comprised within the following limits, to wit: that part north of Montreal and Lachine Railway, between the said railway and the creek known as the *Petit Lac Saint Pierre.*

Lots in Cote Saint Paul, described under sections, Nos. 3, 4 and 5, will be sold subject to the possession and life rent use and usufruct of the said properties of Dame Catherine McGregor.

To be sold in the office of Dupuy, Tailor & Duff, No. 363, Notre-Dame street, in the city of Montreal, on FRIDAY, the TWENTY EIGHTH day of DECEMBER next A. D. 1877, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
Assignees and accountants,
353, Notre Dame street,
Montreal, 24th November, 1877. 8394
[First published, 24th November, 1877.]

QUÉBEC :—Imprimé par C. F. LANGLOIS, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

QUEBEC :—Printed by C. F. LANGLOIS, Printer of Her Most Excellent Majesty the Queen.